

RAPPORT ANNUEL 2010



EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde: celle que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

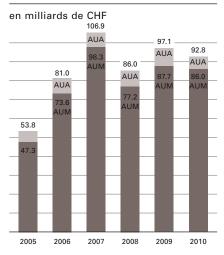
Les relations avec les clients sont l'essence même du private banking; le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre établissement attire des professionnels de très haut niveau, attachés à la liberté encadrée dont ils disposent pour agir au mieux des intérêts de leurs clients.

Avec plus de cinquante implantations dans trente de pays, la famille d'entreprises de private banking d'EFG International couvre le monde entier. EFG International bénéficie des ressources ainsi que des capitaux et réserves substantiels d'EFG Bank European Financial Group, son principal actionnaire avec 49,34%, basé à Genève.

EFG INTERNATIONAL ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Actifs sous gestion

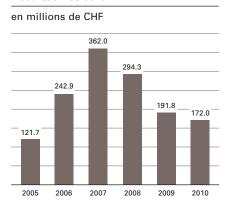
et sous administration(1)



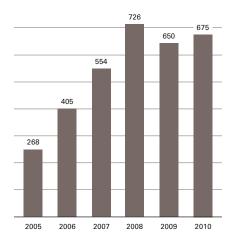
Résultat d'exploitation core⁽²⁾



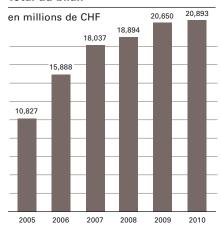
Résultat net core (2)



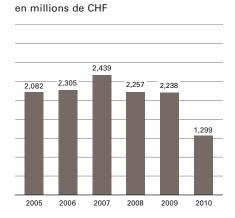
Nombre de Client Relationship Officers (CROs) (1)



Total du bilan



Fonds propres



EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

en millions de CHF au 31 décembre 2010

Compte de résultat

Résultat d'exploitation core (2)	808,1
Résultat avant impôt core (2)	145,9
Résultat net core (2)	172,0
Résultat net core (2) attribuable	
aux actionnaires ordinaires	152,1
Ratio coûts/revenus core ⁽²⁾	85,2%

Bilan

Total de l'actif	20,893
Fonds propres	1,299

Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	12,80
Capitalisation boursière (actions ordinaires) (3)	1,718

Fonds propres BRI

Total des fonds propres BRI	767
Ratio des fonds propres BRI	14,0%

Ratings	long terme	perspective
Moody's	A3	stable
Fitch	A	stable

Effectifs

Nombre total de Client Relationship Officers	675
Nombre total de collaborateurs	2,462

Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange, Suisse; ISIN: CH0022268228

Symboles de l'action

Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

- (1) Y compris les acquisitions annoncées.
- (2) EFG International a annoncé en mars 2010 qu'il publierait son résultat net core. Le résultat net core exclut des charges pour pertes de valeur s'élevant à CHF 838,4 millions, l'amortissement d'éléments liés à des acquisitions pour un montant de CHF 28,8 millions et l'amortissement de stock options des collaborateurs pour un montant de CHF 26,6 millions.
- (3) Hors actions propres.

1

Les praticiens internationaux de l'art du private banking

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
PRÉSENCE INTERNATIONALE	13
CROISSANCE ORGANIQUE	16
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	26
ENGAGEMENT SOCIAL	39
GESTION DES RISQUES	42
SOCIÉTÉS MÈRES	50
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Structure du Groupe et actionnariat Structure du capital Conseil d'administration Comité exécutif Rémunérations, participations et prêts Droits de participation des actionnaires Prises de contrôle et mesures de défense Organe de révision Politique d'information	52 54 55 58 65 68 69 70 71
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS Compte de résultat consolidé Compte consolidé des autres éléments du résultat global Bilan consolidé Variations des capitaux propres consolidés Tableau des flux de trésorerie consolidés Notes relatives aux comptes consolidés Rapport de l'organe de révision du Groupe	74 76 77 78 79 81 82
COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE Compte de résultat Bilan Notes Rapport de l'organe de révision	162 164 165 166 172
CONTACTS ET ADRESSES	175





Chers actionnaires et chers clients,

2010 a été une année de consolidation pour EFG International. Le premier trimestre a été marqué par une amélioration du sentiment et une dynamique soutenue, mais la tendance s'est inversée au deuxième trimestre, freinée par les inquiétudes suscitées par la dette souveraine, l'euro et les perspectives économiques mondiales. Le ralentissement des activités clients, conjugué à la vigueur du franc suisse et au bas niveau des taux d'intérêt, a inévitablement pesé sur la performance. Cette tendance s'est poursuivie au troisième trimestre, mais le sentiment et les conditions d'affaires ont à nouveau connu une embellie à l'approche de la fin de l'année, les clients recommençant progressivement à investir, à la faveur d'opportunités plus nombreuses.

Nul ne le contestera: ces dernières années ont été extrêmement difficiles pour l'économie mondiale. Pourtant, malgré les difficultés conjoncturelles et politiques auxquelles le monde demeure confronté, je reste confiant que la croissance économique continuera de progresser, entraînant à la hausse les résultats des entreprises et, partant, la valeur de la plupart des grands marchés boursiers. Certes, les taux d'intérêt devront être relevés, mais il faut espérer que ce mouvement résultera d'une accélération de la croissance plutôt que d'une forte dynamique inflationniste (ce qui constitue toutefois clairement un risque).

J'ai déjà évoqué les pressions auxquelles la Suisse est confrontée en tant que centre financier, et je suis heureux qu'une solution équilibrée, basée sur la négociation d'accords de double imposition et une collaboration accrue avec les autorités étrangères en matière d'évasion fiscale, ait été trouvée sur le front du secret bancaire. De fait, les événements récents ont montré que l'attrait de la Suisse repose sur de multiples facteurs, qui dépassent le seul aspect fiscal. Le pays jouit d'un environnement socio-politique stable, d'une économie solide et de finances publiques saines, et son secteur des services financiers peut s'appuyer sur un vaste savoir-faire, des professionnels hautement qualifiés et une réputation de qualité reconnue de longue date. Autant d'éléments qui, selon moi, offrent à la Suisse un véritable avantage concurrentiel, appelé à soutenir durablement l'attrait du pays.

Lorsqu'en 1995, Lonnie Howell et moi avons fondé l'établissement qui est aujourd'hui devenu EFG International, nous avions le sentiment qu'il était important – en écho aux avantages cités plus haut – de baser nos activités en Suisse. A ce jour, notre siège reste situé à Zurich et nous avons d'ambitieux projets de développement des affaires dans le pays. Il n'en est pas moins vrai que nous nous sommes toujours inscrits dans une perspective résolument internationale, le Groupe opérant aujourd'hui à partir de plus de cinquante sites localisés dans trente pays. Actifs tant onshore qu'offshore et dotés de 18 centres opérationnels, nous servons nos clients là où ils souhaitent conduire leurs affaires, sans être tributaires des règles régissant les activités transfrontalières en Europe.

S'agissant de notre performance financière en 2010, nos marges ont été clairement impactées par le ralentissement des activités clients dans un contexte de faibles taux d'intérêt. Le résultat net core pour l'année s'est chiffré à CHF 172 millions, en recul de 10% par rapport à l'an dernier, sur un résultat d'exploitation core de CHF 808 millions, en repli de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les actifs sous gestion de la clientèle privée étaient de CHF 84,8 milliards au 31 décembre 2010, contre CHF 86,2 milliards fin 2009. Les apports nets d'argent frais provenant de la clientèle privée, en hausse de 13%, se sont élevés à CHF 11,0 milliards.

En 2010, EFG International a comptabilisé une charge pour perte de valeur de CHF 860 millions en lien avec certaines entités dédiées aux produits spécialisés, annoncée au moment de la communication de nos résultats semestriels. Cela nous a permis de souligner notre focalisation désormais résolument concentrée sur le private banking et explique la perte nette de CHF 721,8 millions attribuable aux propriétaires du Groupe. Cette dernière n'a toutefois eu aucun effet sur les fonds propres réglementaires ni sur les flux de trésorerie d'EFG International, et les entités concernées se sont toutes stabilisées au deuxième semestre.

La fermeté du franc suisse a continué d'influer sur nos résultats. C'est là un facteur qu'il est important de souligner, puisqu'il est susceptible d'occulter la vigueur sous-jacente de nos activités core, quelque 40% des coûts d'EFG International étant libellés en francs suisses, contre 5% seulement de ses revenus. Si le franc suisse s'était maintenu au niveau qui était le sien au moment de l'entrée en bourse d'EFG International en octobre 2005, les actifs sous gestion de la clientèle privée se seraient établis à quelque CHF 112 milliards à fin 2010.

Nous avons toujours reconnu l'importance capitale des relations humaines, et nos activités dans le private banking, qui sont au cœur de notre métier, peuvent s'appuyer sur de nombreuses forces intrinsèques. Durant la récente période de turbulences économiques et financières, nos clients nous sont restés extrêmement fidèles, comme en témoigne l'augmentation continue des apports d'argent frais. De fait, nous figurons depuis longtemps parmi les leaders de notre secteur dans ce domaine. Les Client Relationship Officers se reconnaissent dans notre approche à la fois entrepreneuriale et élaborée, et nous continuons de faire preuve d'une grande sélectivité dans l'engagement de collaborateurs et d'équipes hautement qualifiés. La plupart de nos entités régionales de private banking sont prospères et ont affiché en 2010 une croissance à deux chiffres tant des revenus que des actifs sous gestion en monnaies locales.

D'importants changements ont été apportés au sein de l'équipe dirigeante d'EFG International et nous sommes en passe d'adopter une structure régionale visant à doter l'entreprise des moyens nécessaires à la prochaine étape de son développement. Composée de cinq divisions – quatre entités régionales de private banking plus EFG Asset Management (EFG Financial Products inclus) –, cette structure est destinée à assurer une plus grande focalisation sur la performance et l'orientation stratégique, sans compromettre l'esprit d'entreprise qui est le nôtre. Cette focalisation régionale accrue permettra en outre un alignement plus efficace des charges et des revenus. EFG Asset Management est devenu une plateforme à l'échelle mondiale et a considérablement amélioré le soutien apporté aux Client Relationship Officers. EFG Financial Products a pour sa part enregistré une solide performance, et est en train de se diversifier en termes de localisation, de classes d'actifs et d'activités.

2010 a été une année riche en défis, mais les raisons de se montrer positifs ne manquent pas. Ainsi, avec l'amélioration des conditions économiques, EFG International est arrivé au terme d'une période de consolidation et dispose maintenant d'une plateforme solide pour construire son avenir. Nous mettons l'accent sur un développement organique, reposant sur notre modèle d'affaires entrepreneurial éprouvé. Nos activités core demeurent vigoureuses et sont clairement concentrées sur le private banking. Notre capacité d'expansion reste largement soutenue par la croissance à deux chiffres des apports nets de nouveaux capitaux de la clientèle privée. En résumé, je pense que nous sommes extrêmement bien positionnés pour l'avenir, comme en témoigne la confirmation des objectifs stratégiques d'EFG International pour les deux à trois années à venir.

J'aimerais conclure en adressant mes remerciements sincères à l'ensemble de nos collaborateurs, qui continuent de travailler sans relâche pour guider nos clients – et maintenir le cap des affaires – dans des conditions difficiles.

Jean Pierre Cuoni,
Président du Conseil d'administration

Des experts résolus.

Une determination sans faille, l'expérience et la passion animent un métier qui progresse grâce à ses clients.





Durant l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2010, EFG International a enregistré les chiffres-clés suivants:

- Le résultat net core s'est chiffré à CHF 172,0 millions, en diminution de 10% par rapport à l'an dernier, sur un résultat d'exploitation core de CHF 808,1 millions, en recul de 6% par rapport à l'exercice précédent (mais de 1% seulement sur base comparable, compte tenu de la déconsolidation de Marble Bar Asset Management).
- Au 31 décembre 2010, les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont élevés à CHF 84,8 milliards, contre CHF 86,2 milliards au 31 décembre 2009, un recul principalement dû à la fermeté du franc suisse.
- Les apports nets d'argent frais de la clientèle privée se sont élevés à CHF 11,0 milliards, en hausse de 13%. L'afflux net total de nouveaux capitaux et l'augmentation des prêts aux clients ont totalisé CHF 9,7 milliards (dont prêts: CHF 0,7 milliard). En 2009, les chiffres comparables avaient été de CHF 6,3 milliards (dont prêts: CHF 0,6 milliard).
- Le nombre de Client Relationship Officers s'est établi à 675, contre 650 à fin 2009.

REVUE DES ACTIVITÉS

Un contexte difficile a impacté la profitabilité

Les activités clients sont restées atones durant la plus grande partie de l'exercice 2010 (les incertitudes de l'économie favorisant la détention de liquidités), d'où un impact inévitable sur les marges dans un environnement de faibles taux d'intérêt. La marge de revenus core de 94 pb a été très inférieure à celle de 2009 (107 pb), reflétant un repli de la marge d'intérêts nette et une contribution moins élevée des entités dédiées aux produits spécialisés. Cependant, la marge de revenus core s'est améliorée au second semestre, passant de 92 pb au premier semestre à 95 pb au second. Les charges opérationnelles core ont grimpé de 1%, à CHF 662,1 millions, les réductions de coûts ayant été contrebalancées par la poursuite des investissements dans des activités à forte croissance, notamment en Asie, dans les Amériques et dans EFG Financial Products. La fermeté du franc suisse a également continué d'influer sur les résultats, occultant la vigueur sous-jacente des activités core. Une amélioration a toutefois été constatée vers la fin de l'année.

Comme annoncé lors de la publication de nos résultats du premier semestre 2010, EFG International a comptabilisé fin juin 2010 une perte de valeur de CHF 859,5 millions en lien avec les entités dédiées aux produits spécialisés MBAM, CMA et DSAM. Cette décision explique la perte nette de CHF 721,8 millions attribuable aux propriétaires du Groupe, mais elle n'a eu aucun effet sur les fonds propres réglementaires ni sur les flux de trésorerie d'EFG International. EFG International demeure hautement liquide (avec un ratio dépôts/prêts de 2:1) et affichait un ratio de fonds propres BRI de 14,0% à fin 2010.

L'afflux net de nouveaux capitaux provenant de la clientèle privée est resté important et la plupart des activités de private banking ont dégagé de bonnes performances

EFG International a à nouveau enregistré une solide croissance à deux chiffres des nouveaux capitaux nets dans le private banking, équivalant à 13% des avoirs sous gestion de la clien-

tèle privée début 2010. Ces capitaux ont atteint la somme appréciable de CHF 11,0 milliards (2009: CHF 8,7 milliards), soit CHF 6,3 milliards au premier semestre et CHF 4,7 milliards au second. Presque toutes les entités régionales ont réalisé de bonnes performances, en particulier le Royaume-Uni, l'Asie et les Amériques où les revenus et les apports nets de nouveaux capitaux ont connu une croissance vigoureuse à deux chiffres en monnaies locales.

Une approche toujours sélective dans le recrutement des Client Relationship Officers

A fin 2010, le nombre de Client Relationship Officers était de 675 contre 650 à fin 2009, et ceux qui nous ont rejoints depuis plus d'une année sont performants. Nous restons déterminés à attirer des Client Relationship Officers, individuels et en équipes, de haut niveaux. Les équipes, qui présentent pour nous un intérêt particulier, ont réalisé de bons résultats ces dernières années, notamment en Asie et dans les Amériques. Forts de cette expérience et sur la base d'une liste de candidats potentiels intéressants, nous envisageons un recrutement net plus important en 2011 qu'en 2010.

Expansion sélective de notre présence internationale

En 2010, EFG International a pénétré un certain nombre de nouveaux marchés, avec l'ouverture d'établissements au Danemark, en Uruguay et à Key Biscayne en Floride. Tous ont progressé de manière satisfaisante au cours de leur première année d'exploitation. En Suisse, EFG Bank a ouvert une succursale à Lugano et engagé une équipe de Client Relationship Officers pour la développer. Cette évolution s'inscrit dans la logique de nos plans de croissance en Suisse.

Si nous continuerons d'être attentifs aux occasions d'étendre notre présence sur le plan géographique, tout nouveau développement dépendra des équipes de Client Relationship Officers qualifiés que nous pourrons trouver et surtout de critères commerciaux rigoureux à satisfaire. Notre concentration demeurera toutefois axée sur la croissance et l'expansion de notre réseau existant.

Poursuite du développement d'EFG Asset Management

EFG Asset Management est devenu une plateforme à l'échelle mondiale offrant toute une gamme de comptes, de fonds et de services de conseil. Les revenus des portefeuilles de gestion discrétionnaire ont augmenté de 20% au cours de l'exercice. En janvier 2011, EFG Asset Management a nommé un responsable pour l'Asie, chargé de développer ses activités dans la région, en commençant par Hongkong et Singapour. Les entités dédiées aux produits spécialisés MBAM, CMA et DSAM (qui se spécialise sur les produits structurés destinés au marché suédois) se sont toutes stabilisées et ont été profitables au second semestre 2010.

EFG Financial Products: excellente performance et diversification

EFG Financial Products a réalisé une excellente performance en 2010, avec des revenus en hausse de 31%. L'entité a ouvert un bureau à Francfort, qui servira de base à son expansion au sein de l'Union Européenne, et est désormais également présente à Hongkong et à Singapour. A l'avenir, elle poursuivra sa diversification, tant en ce qui concerne ses implantations, principalement en Europe, que les catégories d'actifs (p.ex. accroissement des capacités dans les devises et les matières premières) et les activités opérationnelles.

Changements à la direction et dans l'organisation afin de renforcer la focalisation sur la performance et l'orientation stratégique

Nous modifions la structure d'EFG International avec la création de cinq divisions: quatre secteurs d'activité régionaux de private banking (Europe, Royaume-Uni, Amériques, Asie et

Moyen-Orient), plus EFG Asset Management (EFG Financial Products inclus). Cette nouvelle organisation vise à renforcer la focalisation sur la performance et l'orientation stratégique, sans compromettre l'esprit d'entreprise qui la caractérise. Cette focalisation régionale accrue permettra aussi un alignement plus efficace des charges et des produits.

Un certain nombre de changements ont été effectués en 2010 au sein du Comité exécutif d'EFG International. Comme annoncé lors de la publication des résultats du premier semestre 2010, Jean-Christophe Pernollet a été nommé Chief Financial Officer avec effet au 1^{er} octobre 2010, tandis que Henric Immink a rejoint EFG International le 1^{er} janvier 2011, en tant que Group General Counsel. En outre, Mark Bagnall, précédemment Chief Technology Officer d'EFG sur le plan mondial, est devenu Chief Operating Officer avec effet au 1^{er} janvier 2011. Alain Diriberry, ancien COO, a été nommé CEO d'EFG Bank Suisse et reste membre du Comité exécutif d'EFG International.

PERSPECTIVES

Perspectives positives à moyen terme

2010 a été une nouvelle année de défis pour EFG International, en raison de conditions économiques défavorables et des questions soulevées par certaines entités dédiées aux produits spécialisés. Avec l'amélioration des conditions économiques, nous sommes arrivés au terme d'une période de consolidation et disposons maintenant d'une plateforme solide pour construire notre avenir. L'établissement se concentre sur le private banking (dont l'asset management fait partie intégrante); ses fondamentaux sont forts (diversification internationale, activités onshore et offshore, banquiers dotés d'un réel esprit d'entreprise) et l'afflux net d'argent frais poursuit une croissance à deux chiffres.

Compte tenu des conditions actuelles de l'économie et du marché, EFG International s'est fixé les objectifs stratégiques suivants pour les deux à trois prochaines années:

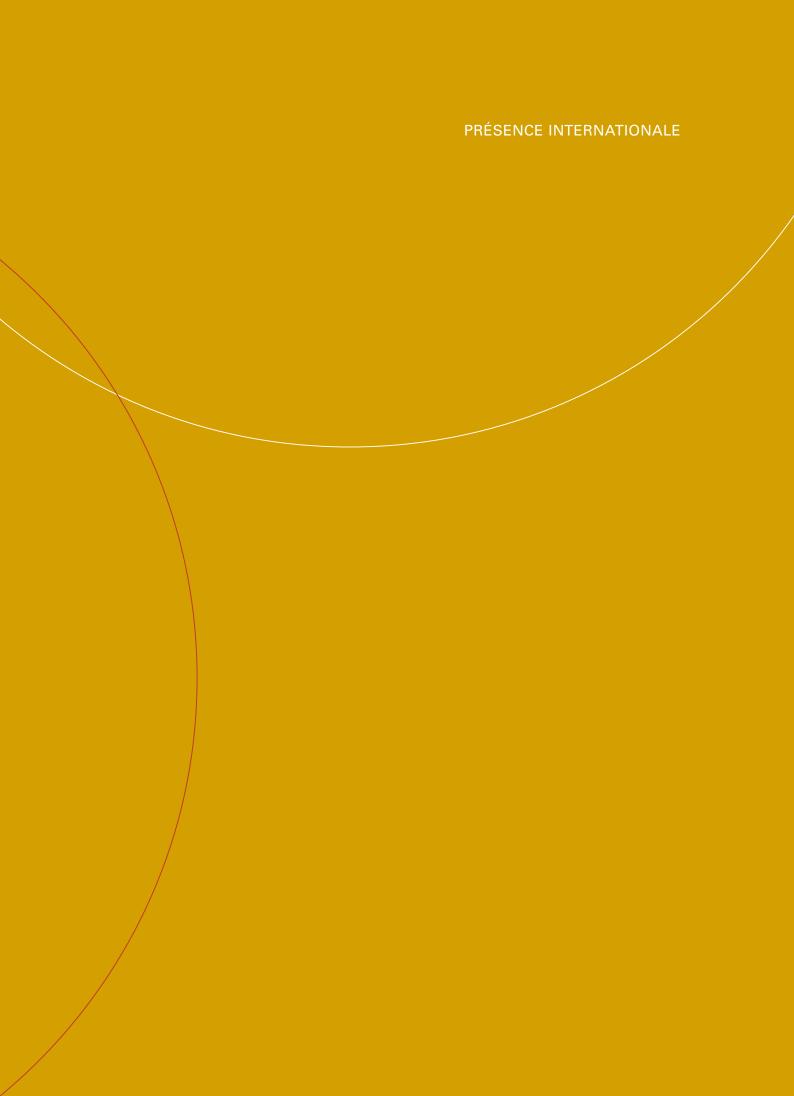
- Croissance annuelle à deux chiffres des apports nets d'argent frais provenant de la clientèle privée.
- Marge de revenus de 1% net.
- Recrutement net de 25 à 50 Client Relationship Officers par an.
- Amélioration du ratio coûts/revenus pour le porter, à terme, à moins de 70%, grâce à la croissance des revenus et à une gestion rigoureuse des coûts.
- Ratio minimum des fonds propres de base BRI de catégorie 1 à 16% d'ici fin 2012 au plus tard.
- Résultat net core minimum de CHF 200 millions en 2011, puis augmentation en phase avec le développement attendu des revenus.

Lawrence D. Howell, Directeur général

Oller

Une banque moderne et dynamique.

Une ascendance suisse et une présence mondiale. Présents là où nos clients ont besoin de nous.

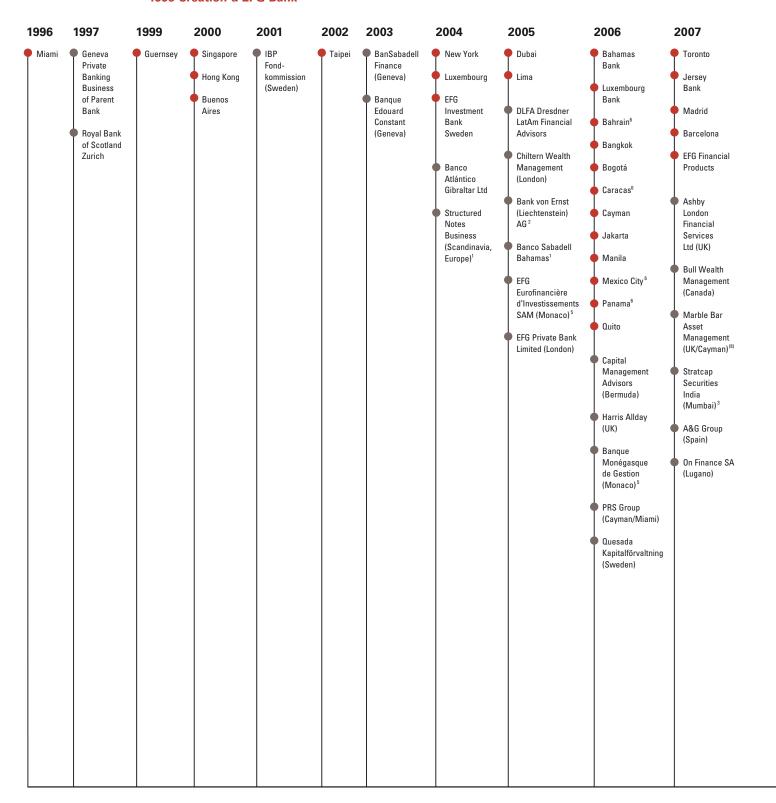






Croissance organique et acquisitions

1995 Création d'EFG Bank



Croissance organiqueAcquisitions

¹ Les accords visant à établir de nouvelles activités sont considérés comme des acquisitions d'actifs incorporels

² Changement ultérieur de nom en EFG Bank von Ernst AG

³ Changement ultérieur de nom en EFG Wealth Management (India) Private Ltd

⁴ Changement ultérieur de nom en EFG Gestion Privée – EFG Banque Privée

⁵ Changement ultérieur de nom en EFG Bank (Monaco)

⁶ Bureaux fermés en 2009

⁷ Bureaux fermés en 2010 8 Activités vendues en 2010



PRÉSENTION DES ÉTATS FINANCIERS Jean-Christophe Pernollet Chief Financial Officer



2010 a été une année riche en défis, caractérisée par d'importants apports nets d'argent frais et une bonne résistance face à la faible activité clients, à l'impact des devises, à des pertes de valeur significatives sur la valeur comptable d'un actif financier et à des dépréciations de goodwill et d'immobilisations incorporelles.

FACTEURS AYANT INFLUÉ SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le nombre de Client Relationship Officers est passé de 650 à 675 à fin 2010.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus ont baissé à CHF 84,8 milliards, contre CHF 86,2 milliards à fin 2009, reflétant un impact négatif des variations de taux de change de CHF 10,1 milliards, une baisse due à la déconsolidation de Marble Bar Asset Management (MBAM) de CHF 1,5 milliard, des mouvements de marché nets positifs CHF 0,5 milliard et des apports nets d'argents frais de CHF 9,7 milliards.

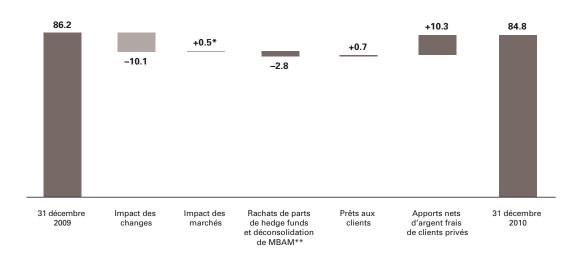
La moyenne des actifs sous gestion générateurs de revenus s'est inscrite en hausse de 7%, à CHF 85,9 milliards, à la fin de l'année.

ACTIFS SOUS GESTION CONSOLIDÉS

En 2010, les actifs sous gestion générateurs de revenus ont diminué de 2% à CHF 84,8 milliards, contre CHF 86,2 milliards au 31 décembre 2009. L'afflux net d'argent frais de CHF 9,7 milliards prend en compte les apports nets de nouveaux capitaux de la clientèle privée d'un montant de CHF 11,0 milliards (en hausse de 13%) et les rachats de parts de hedge funds totalisant CHF 1,3 milliards. La croissance des actifs sous gestion a bénéficié des activités des Client Relationship Officers existants et d'une performance boursière positive de CHF 0,5 milliard. Toutefois, compte tenu de la vigueur du franc suisse, les fonds sous gestion publiés dans cette devise ont baissé de CHF 10,1 milliards, principalement en raison de l'impact des taux de change par rapport à l'euro, au dollar et à la livre sterling. Sur l'année, le dollar a perdu 9% par rapport au franc suisse, l'euro 16% et la livre 13%.

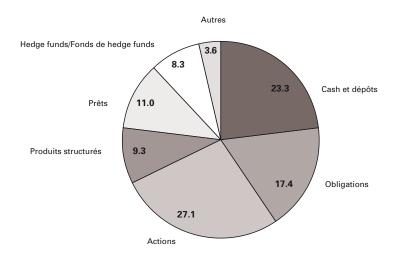
Evolution des actifs sous gestion générateurs de revenus

en milliards de CHF



- Inclut une performance boursière positive (essentiellement sur actions) contrebalancée par une transaction négative de CHF 1,9 milliard due à une nationalisation
- ** Déconsolidation de MBAM: CHF 1,5 milliard, rachats de parts de hedge funds: CHF 1,3 milliard

en %



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de CHF 325,5 millions enregistré en 2010 prend en compte la dépréciation nette de CHF 482,6 millions liée à MBAM, enregistrée dans les états financiers dans la rubrique résultat opérationnel. Sans tenir compte de cette dépréciation, le résultat opérationnel s'est inscrit à CHF 808,1 millions, contre CHF 859,1 millions en 2009. Le recul du résultat opérationnel est d'abord dû à la déconsolidation, en mai, de MBAM (qui avait généré un résultat opérationnel additionnel de CHF 39,5 millions en 2009), puis à la baisse des revenus imputable à la fermeté du franc suisse, monnaie de présentation des comptes d'EFG International. Le résultat opérationnel de CHF 859,1 millions enregistré en 2009 ajusté de manière à refléter l'environnement de changes prévalant en 2010 aurait été de quelque CHF 38 millions inférieur, ou dans une fourchette de 2% par rapport au résultat réalisé l'an dernier.

Ce revenu ajusté des devises globalement stable reflète l'effet compensatoire de la moyenne des fonds sous gestion générateurs de revenus, en hausse de 7% à CHF 85,9 milliards à fin 2010, par rapport à une baisse du rendement de la moyenne des fonds sous gestion de 107 pb en 2009 à 94 pb. La baisse du rendement de la moyenne des fonds sous gestion tient au recul du produit des opérations d'intérêt (l'effet de taux d'intérêt proches de zéro à l'échelle mondiale a fortement influé sur les résultats), à la faiblesse continue des activités clients et à un fléchissement du résultat des opérations de commission, principalement dû à la déconsolidation de MBAM.

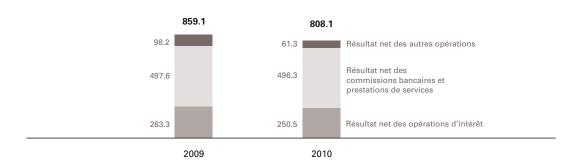
Le résultat net des opérations d'intérêt s'est infléchi de 5%, à CHF 250,5 millions, l'environnement de taux absolus bas ayant continué de limiter les écarts d'intérêt.

Le résultat net des opérations de commission a été stable, à CHF 496,3 millions: les activités clients sont restées faibles, la confiance ayant été mise à mal par les inquiétudes liées au risque souverain en Europe, les menaces déflationnistes/inflationnistes et les incertitudes macroéconomiques prévalant dans de nombreuses régions.

Le résultat net des autres opérations s'est établi à CHF (421,3) millions (contre CHF 98,2 millions en 2009); ce montant prend toutefois en compte une dépréciation nette de CHF (482,6) millions dans l'actif financier détenu par EFG International, enregistrée à la suite de la restructuration de sa participation dans Marble Bar Asset Management. En mai, EFG International a revendu l'entité à son équipe dirigeante (date à partir de laquelle le groupe a cessé de consolider les actifs sous gestion, les revenus, les charges, les actifs et passifs de l'entité, y compris CHF 499 millions d'immobilisations incorporelles), en échange d'un droit perpétuel aux revenus de MBAM. Ce droit perpétuel aux revenus est comptabilisé comme un actif financier à sa juste valeur. En juin, EFG International a évalué la juste valeur de cet actif à zero, compte tenu de l'incertitude prévalant alors sur les marchés. En fin d'année, la juste valeur a été réévaluée en raison de la stabilisation des activités, d'une plus grande visibilité et de la solide performance positive générée par MBAM pour les clients au deuxième semestre 2010. EFG International a ainsi pris en compte un gain de CHF 16 millions (déduit de la perte accusée au premier semestre pour arriver à la dépréciation nette de CHF 482,6 millions mentionnée plus haut) sur cet actif dont le rendement actuel est de CHF 2-3 millions par an.

Résultat opérationnel core

en millions de CHF



Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles, hors amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, ont augmenté de CHF 10,3 millions, soit 2%, à CHF 688,7 millions. Le ratio coûts/revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (après amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, a augmenté à 79% à 85%. Il a été principalement affecté par le recul du résultat opérationnel mentionné plus haut, lequel n'a pas été compensé en conséquence sur le front des coûts en raison d'un mix de devises différent (et, dans le contexte actuel de taux de change défavorable) du côté des revenus et du côté des charges.

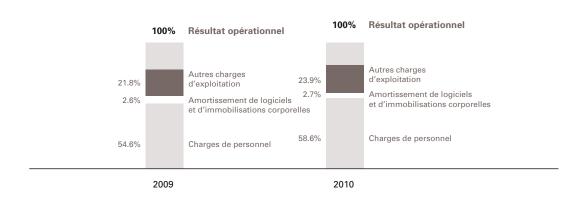
Les frais de personnel ont augmenté de CHF 4,9 millions à CHF 473,9 millions, soit une hausse de 1%. L'effectif total a progressé de 3%, passant de 2394 à 2462 employés. Cette augmentation reflète des investissements en personnel réguliers, visant à doter notre établissement des ressources nécessaires pour étendre les services offerts aux clients et aux marchés, mais aussi en anticipation de la croissance anticipée des revenus.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 5,7 millions, à CHF 192,9 millions, en raison, entre autres, de frais juridiques supplémentaires liés à la défense d'EFG International dans des différends dont l'impact sur la position financière du Groupe ne devrait pas être significatif.

Les amortissements d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ont atteint CHF 407,6 millions (contre CHF 65,7 millions en 2009), principalement du fait de la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles de C.M. Advisors et DSAM d'un montant de CHF 378,8 millions comptabilisée au premier semestre 2010.

Le poste «charge d'impôt» reflète un gain de CHF 25,7 millions contre une charge de CHF 5,4 millions en 2009. Ce gain est partiellement dû à l'annulation de provisions historiques pour impôts ainsi qu'à des actifs d'impôts différés en partie liés aux dépréciations de 2010.

Charges d'exploitation (y compris dépréciations d'immobilisations corporelles et amortissement de logiciels) en pourcentage du résultat opérationnel



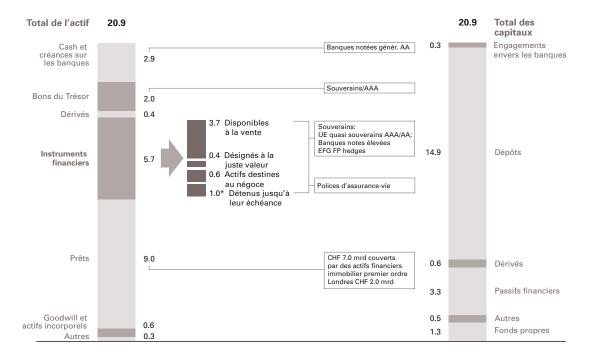
BILAN

Au cours de l'année sous revue, le total du bilan consolidé est resté constant à CHF 20,9 milliards, contre CHF 20,7 milliards en 2009. Les prêts aux clients ont augmenté de 9%, à CHF 9,0 milliards. Ils comprennent CHF 7,0 milliards de prêts garantis, presque entièrement couverts par des titres diversifiés, liquides et négociables, ainsi que des hypothèques totalisant CHF 2,0 milliards.

Les engagements envers la clientèle et les dépôts de la clientèle ont baissé de 5%, à CHF 14,9 milliards, principalement en raison des effets de conversion.

Analyse du bilan

en milliards de CHF



 Comprend CHF 0,6 milliard de polices d'assurance-vie portées au bilan ou transférées dans la catégorie «détenu(e)s jusqu'à leur échéance» au troisième trimestre 2010.

Au troisième trimestre 2010, EFG International a opéré trois transactions portant sur la majorité de ses rachats de polices d'assurance-vie, qui ont entraîné la comptabilisation – ou le transfert – dans la catégorie «détenu(e)s jusqu'à leur échéance», conformément à l'intention du Groupe de conserver ses actifs à haut rendement.

La majorité des actifs corporels sont exigibles ou disponibles dans les trois mois, à l'exception des rachats de polices d'assurance-vie de CHF 0,7 milliards et d'un montant de CHF 2,0 milliards d'hypothèques, dont plus de 95% sont exigibles dans un délai de 12 mois à compter de la date du bilan. Le ratio dépôts des clients/prêts aux clients se maintient à 198% et compte parmi les meilleurs du secteur bancaire à l'échelle mondiale.

CAPITAUX PROPRES

Les fonds propres ont totalisé CHF 1,3 milliard, les variations sur un an résultant principalement des opérations suivantes:

- CHF 13,4 millions: distribution d'un dividende ordinaire;
- CHF 20,4 millions: distribution d'un dividende sur les Bons de participation;
- CHF 74,4 millions: réévaluation nette négative de titres disponibles à la vente;
- CHF 768,7 millions: perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires;

 CHF 85,0 millions: pertes sur écarts de conversion lors de la consolidation de filiales opérant en monnaies étrangères.

Le ratio des fonds propres de base BRI s'est élevé à 14,0% au 31 décembre 2010 (compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire à hauteur de CHF 13,4 millions, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2011). Les actifs pondérés des risques ont reculé à CHF 5,5 milliards au 31 décembre 2010, et comprenaient les éléments suivants (en milliards de CHF):

Total des actifs pondérés du risque selon BRI	5.8	5.5
non-contrepartie	0.4	0.5
Risque de marché, risque de règlement lié à une		
Risque opérationnel	1.6	1.4
Risque de crédit	3.8	3.6
	2009	2010

Le ratio des fonds propres de base BRI catégorie 1 s'est élevé à CHF 765,8 millions au 31 décembre 2010 (compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2011), soit 3,8% du total des actifs, déduction faite des valeurs incorporelles nettes.

A la fin de l'exercice, le Groupe détenait 12,4 millions d'actions propres. Sur base pro forma, dans l'hypothèse où toutes ces actions seraient vendues au prix de CHF 12.80 par action (cours de clôture en fin d'année), les fonds propres augmenteraient de CHF 159 millions et le ratio des fonds propres de base BRI s'élèverait à 16,8%.

DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0.10 par action et représentant une distribution de CHF 13,4 millions environ sera proposé à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 avril 2011.

NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's.

Les ratings sont actuellement les suivants:

EFG International

Fitch: Note IDR à long terme: A et note IDR à court terme: F1.

Moody's: Emetteur à long terme: note A3.

Perspective stable pour les deux agences de notation.

EFG Bank

Fitch: Note IDR à long terme: A et note IDR à court terme: F1.

Moody's: Note pour les dépôts à long terme: A2 et à court terme: P-1.

Perspective stable pour les deux agences de notation.

EFG INTERNATIONAL CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Jean-Pierre Cuoni Chairman Emmanuel L. Bussetil Member Erwin Richard Caduff Member Spiro J. Latsis Member Hugh Napier Matthews Member Hans Niederer Member Pericles Petalas Member

COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG

Lawrence D. Howell Chief Executive Officer
Lukas Ruflin Deputy Chief Executive Officer
Jean-Christophe Pernollet Chief Financial Officer
Mark Bagnall Global Chief Operating Officer
Frederick Link Chief Risk Officer
Henric Immink General Legal Counsel
James T. H. Lee CEO Asset Management
Alain Diriberry CEO EFG Bank



COMITÉ EXÉCUTIF GLOBAL (CEG)

Comité Exécutif d'EFG International AG +

Keith Gapp Head of Strategic Marketing & Communication

John Williamson Chief Executive Officer EFG Private Bank Ltd

Ludovic Chéchin-Laurans Managing Director EFG Bank (Luxembourg) SA

Sixto Campano Chief Executive Officer EFG Capital

Victor M. Echevarria Chairman EFG Capital

Steve Mackey CEO Caribbean

Albert Chiu Chief Executive (EFG Bank Asia)

Robert Chiu Executive Chairman (EFG Bank Asia)

Jacobo Gadala-Maria President & CEO PRS International Consulting Inc

Photo: EFG International Comité exécutif global.

DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL AG

Silvio G. Ammann Deputy Chief Risk Officer Jens Brueckner Head of Investor Relations Renée Hassiotis-Schuler Deputy Group General Counsel

Andrew McQuillan Strategic Marketing & Communications

William Ramsay Chief Economist

Michael Rodel Head of Controlling & Financial

Reporting and CFO EFG Bank

Ivo Steiger Head of Investment Finance/Credit

Philip Weights Chief Internal Auditor

Patrick Zbinden CFO/COO Asset Management

EUROPE

DIRECTION EFG BANK AG SUISSE

Alain Diriberry Chief Executive Officer
Paul Imison Chairman of Private Banking
Switzerland

Walter P. Arnold Head of Private Banking Zurich Don Ventura Head of Private Banking Geneva

Silvio Maglio Head of Operations

Kurt Haueter Global Head of Treasury

Florent Albaret Head of Market Risk Management Marie-José Herbinière Head of Human Resources Philippa Kilburn-Toppin Group Chief Compliance Officer

EFG BANK AG, ZURICH

Esther Heer SVP

Tom Kass SVP

Marcus Lilliehöök SVP

Thomas Muther SVP

Mats Pehrsson SVP

John Read SVP

Adrian Rothen SVP

Sergio Toniutti SVP

Sergio Buttazzi FVP

Pablo Custer FVP

Thierry Eindiguer FVP

Anna Fabbri FVP

Lukas Galuba FVP

Juerg Luescher FVP

Roland Mächler FVP

Kalle Mannerkorpi FVP Hansruedi Preid FVP

Thereas Dilles FVD

Thomas Rilko FVP

Mikael Rosenius FVP

Reto Sigrist FVP

Iva Stehli-Haltuch FVP

Thomas Zgraggen FVP

Rainer Baer VP

Antonio Bernasconi VP

Claudia Cuber VP

Andreas Fessler VP Christian Graf VP

Anna Hoppler VP

Raymond Hug VP

Hanspeter Humbel VP

Henrik Kwarnmark VP

Monika Neumeister VP

Stefano Nicolaus VP

Urs Oberhaensli VP

Laurent Poulin VP

Donato Prontera VP

Dieter Stäubli VP

Claudio Villatora VP

Beat Weiss VP

Angelo Zannini VP

Daniel Zollinger VP

EFG BANK SA, GENÈVE

Magin Alfonso SVP

Alberto Bevacqua SVP

Nathalie Boga SVP

Anders Floren SVP

Roland Fürer SVP

Gilles Guerin SVP

Paul Horat SVP

Jean-Francois Lechaud SVP

Robert Mehm SVP

Martin Olsen SVP

Jacques Pochat SVP

Hervé Siegrist SVP

Björn von Below SVP

Edward von Knorring SVP

Mikael Wallenberg SVP

Florent Albaret FVP

Kouroch Aynehchi FVP

Sara Beltrametti Hedqvist FVP

Daniel Berwert FVP

Nathalie Bollag Hayderi FVP

David Carayon FVP

Ricarda Choina FVP

Alain Christen FVP

John Brian Churches FVP

Marcos Camhis FVP Marc Clement FVP

iviarc Ciement FVF

Luis Del Pozo FVP

Jaime Ensenat FVP

Serge Feruglio FVP

Hervé Gay FVP

Sophie Jouin FVP

Patrick Juillard FVP

Henrik Kjellqvist FVP

Christophe Klein FVP

Christina Lex FVP

Olivier Macé FVP

John Makris FVP

Gustave-Alain Miesegaes FVP

Charles-Henry Monchau FVP

Patrick Passini FVP

Robert Quiquerez FVP

Henri Rios FVP

Christian Schmitz FVP

Pascal Sibut FVP

Vladimir Stemberger FVP

Konstantinos Veloudakis FVP

Urs Zuercher FVP

Karen Amatte VP

Olivier Ancel VP
Olivier Baldin VP
Jean-Luc Barras VP
Serge Bassompierre VP
Marc Baumann VP
Jacques Benaroya VP
Mauro Boaretto VP
Jérôme Calzolari VP
Didier Camporini VP
Christian Chiru VP

Eliana Cleopas-Strappazzon VP

Francis Coche VP
Christian Collomb VP
Anders Davidsen VP
Maurice De Vecchi VP
Roland Decorzent VP
Xavier Dejean VP
Alain Devanthery VP
Pietro Di Gregorio VP
Daniel Dubois VP
Pierre Dussuet VP
Alexandre Favre VP
Alexandre Feyjoo VP
Giancarlo Foglietta VP
Antonio Ramon Francisco VP

Carlos Garcia VP Laurent Garcia VP Christophe Gayère VP Rafael Gemes VP Agrippino Giglio VP Pierre Giovannini VP Laurent Greub VP

Sally Groenendijk-Trigues VP

Patrick Guignard VP
Marie lacconi VP
Karim Jabri VP
Christophe Jacot VP
Luca Jorio VP
Onno Jurgens VP
Véronique Laffut VP
Ghislain Laville VP
François Leresche VP
Thierry Leylde VP
Yves Lindt VP
Marcel Macherel VP
Charles Maeusli VP
Iskra Martin VP
Denis Marx VP
Nicolas Mastrojanni V

Nicolas Mastroianni VP
Yves Mauron VP
Andreas Meister VP
Philippe Mercier VP
Vincent Mirabel VP
Ronald Nachawati VP
Patrick Nese VP
Katiuscia Nuvolone VP

Cosimo Palumbo VP

Joëlle Perillat-Monnet VP

Sylvie Pintonato Marques Narciso VP

Marc Podesta VP Eric Portmann VP Austen Rabet VP Salvatore Rametta VP
Virginio Rayo VP
Alain Rey VP
Jean-Pierre Riepe VP
Jean-Claude Roy VP
Oliver Schilly VP
Anke Taljard VP
Claude A. Van Osselt VP
Marie-Josée Veltin VP

EFG BANK AG, SION

Daniel Vollenweider VP

Robert Waser Regional Business Head

EFG BANK AG, LUGANO

Piergiuseppe Vescovi SVP Massimo Beffa VP Christian Kühne VP Marco Nani VP Laurent Poulin VP

ON FINANCE SA, LUGANO

Rudy van den Steen Chairman Franco Maranesi Deputy Deputy Chairman Markus Caduff Member of the Board

Stefano Pezzoli CEO

EFG TRUST COMPANY LIMITED, JERSEY

George Keen Managing Director Gerard Gardner D

Julie Collins D lan Henderson D David Campbell D Kevin Mercury D

EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED

Hugh Ellerton Managing Director Sandy Chen D

Gerard Gardner D
Kees Stoute D

EFG FUND ADMINISTRATION LIMITED, JERSEY

lan Henderson Managing Director Gerard Gardner D

Julie Collins D Nigel Greenwood D Neil Ginnis D

SIF SWISS INVESTMENT FUNDS SA, GENEVA

Jean-Marc Reboh Chief Executive Officer

Christian Rizzi SVP Sylvain Pianetti VP

EFG INVESTMENT (LUXEMBOURG) SA

lan Cookson Chairman

Hélène Dupuy SVP, Member of the Board, MD

René Faltz Member of the Board Jean de Nassau Member of the Board Alain Diriberry Member of the Board

Luu Vu. SVP Samuel Muller VP

EFG BANQUE PRIVÉE, PARIS

Alain Diriberry Chairman

Ludovic Chéchin-Laurans Member of Board

Ian Cookson Member of Board

François-Régis Montazel Member of Board

Maxime Vermesse CEO

Fabrice Moullé-Berteaux Deputy CEO

Hubert Guillemin SVP Fawzi Diab Maalouf SVP

Sami Chahla SVP

Jacques-André Clerc SVP

Diane Malinas VP Nicolas Cherbuin VP

Caroline Quere VP

Pierrick Henry VP Claude-Bruno Derriey VP

Rebecca Guez VP

Emeric de Rose VP Mathieu Limido-Reucher VP

Maud Engler VP

EFG ASSET MANAGEMENT FRANCE

François-Régis Montazel Chairman Antoine Lacourt Managing Director

David Kalfon CIO Christophe Berger VP Eve Nogues VP

EFG BANK (GIBRALTAR) LTD

lan R. Cookson Member of the Board

Emilio Martinez General Manager & Member of the Board

Miguel Rubiales Operations Manager

EFG BANK VON ERNST AG, VADUZ

Rudy van den Steen Chairman Lawrence D. Howell Deputy Chairman Markus Caduff Member of the Board Ernst Weder Chief Executive Officer

Daniel Taverna Director Karl Drawitsch FVP Daniel Augsburger VP Wolfgang Benedikt VP Andreas Bruggmann VP Benedikt Livers VP

EFG BANK (LUXEMBOURG) SA

lan Cookson Chairman

Hélène Dupuy Member of the Board René Faltz Member of the Board

Alain Diriberry Member of the Board Jean de Nassau Member of the Board Robert Waser Member of the Board Miguel Umbert Member of the Board

François-Régis Montazel Managing Director

Ludovic Chéchin-Laurans Managing Director

Huguette Espen SVP Pierre Aviron-Violet SVP Marie-Claude Catalogna SVP Jean-Jacques Greff SVP Yvonne Klopp-Meyers SVP

Ulf Mennenkamp SVP

Daniel Rea SVP

Cyrus Wardjawand SVP

Didier Galy FVP Peter Van Veen FVP

Bettina Aussems VP

Guido Berresheim VP Joëlle Blum VP

Uwe Breit VP Laurent Breulet VP Yvan Catoire VP

Jean-Noël Dauphin VP

Maarten De Groot VP

Fabrice De Villemandy VP Christophe Dewinter VP

Henrique Dominguez VP

Marc Dufour VP Pierre Eustache VP

Ilona Friedrich-Mueller VP

John Paul Keane VP

Josée Kraus VP

Laurent Lancelin VP

Steven Maertens VP

Bernard Martin VP

Anthony Miles VP

Martina Oudenhoven VP

Alexander Paulus VP

Jérôme Taal VP

Clément Thevenet VP

Edwin Van Belle VP

Christiane Watgen VP

EFG BANK (LUXEMBOURG) SA, SUCURSAL EN ESPAÑA

Luis Regalado Chief Executive Officer Carlos Blanco Chief Operating Officer

Carlos Romera VP

EFG BANK DANMARK, FILIAL AF EFG BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Lars-Christian Brask Chief Executive Officer Franz Ifanger SVP

EFG BANK (MONACO), MONACO

George S. Catsiapis Managing Director Carlo Maturi General Manager

Jean-Claude Gourrut Chairman of Board of Directors

Alberto Artioli D

Stefano Ciglia D
Paolo Lamberti D
Spyridon Paxinos D
Philippe Ragaz D
Olivier Rais D
Eric Reichenbach D
Gérard Samama D
Paraskevas Savvidis D
Nicola Stefanucci D
Isabelle Gouin SVP
Karine Richelle SVP

A&G HOLDING

Alberto Rodriguez Fraile Diaz President of the Board Jacobo Gadala-Maria Jr. Vice-President of the Board Alain Diriberry Member of the Board Miguel Umbert Member of the Board Miguel Irisarri Member of the Board Sergio Navarro Member of the Board Gonzalo Rodriguez-Fraile Huete Member of the Board

EFG BANK AB, SCANDINAVIA

Lars Thorén Managing Director
Lars Nordström Chief Operating Officer
Magnus Gustafsson Head of Sales
Lawrence Howell Member of the Board
Alain Diriberry Member of the Board
Jean-Christophe Pernollet Member of the Board
Frederick Link Member of the Board

FINLAND

Johan Ström SVP

EFG LIFE AB

Niklas Englund Managing Director Lars Thorén Board member

QUESADA KAPITALFÖRVALTNING AB

Tommy Jacobsson Managing Director Sune Nilsson SVP Martin Sandén Chief Operating Officer Lars Nordström Member of the Board Lars Thorén Member of the Board Alain Diriberry Member of the Board

EFG PRIVATE BANK LIMITED, LONDON
Lord Evans of Temple Guiting Non-executive
Chairman
John Williamson CEO
Anthony Cooke-Yarborough Managing Director
Mozamil Afzal ED
Philip Amphlett ED
Grahame Holdgate ED
Iliana Kehagias ED
Brian Lenney ED
Simon Abirached SD
Stuart Hart SD

Nermine Harvey-Phillips SD Andrew Imlay SD Elizabeth Kaye SD Michael Page SD Demetris Pishiaras SD RonTeo SD Rasik Ahuja D Philip Baxter D Steve Beckley D Jonathan Benson D Denis Blashkov D Edmond Breuer-Weil D Andrew Brooks D Alexander Broome D Massimo Camponovo D Tim Chanter D Nick Cook D Robert Crofton D Brian Dimitroff D Michael Eagle D Angela Guadagnino D Andrew Harradine D Simon Hodges D Tom Ingham-Clark D Rehan Jaffery D Steven Johnson D Tony Jordan D Ian Kelly D Hans Knowles D John Krol D Dermot Lewis D Rosalind Mash D Andreas Matopoulos D Yannis Michalopoulos D Robert Mitchell D Daniel Murray D Tracey Norris D Rosemary O'Doherty D Jeremy Piggott D Simon Rowe D Amer Sayed D Jessie Scott D Niraj Shah D Pedro Silva D Theo Sparrow D Jonathan Stocker D Catherine Stroud D Virna Topalian D Edwin Tuck-Sherman D Pari Vandra D Joao Vinagre D Marios Voskopoullos D Hilary Wakefield D Nigel Ward D Darren White D Imelda Woodthorpe Browne D

EFG WEALTH MANAGEMENT LIMITED, LONDON

Madeleine Gore SD Ellahe Kashanchi D

Ayman Zouheiri D

EFG HARRIS ALLDAY, BIRMINGHAM, BANBURY, BRIDGNORTH & OMBERSLEY

Ronald Treverton-Jones Managing Director

Mark Burnett SD
Dominic Curran SD
Richard Dashwood SD
Adam Martyn-Smith SD
Christopher Morley SD
Anthony Phipps SD
Simon Raggett SD

Michael Smith SD Rodney Watkins SD

Mark Atherton D Linsey Ball D

Bruce Burnett D Timothy Daniel D

James Holroyd D

Andrew Jones D

Christopher Kirkpatrick D

Rodney Lambert D Harry Marsh D

Janet Martyn-Smith D

Edward Medina D Charles Phipps D

Neal Stevens D

Stephen Talboys D

Sue White D

Steve Wragg D

EFG INDEPENDENT FINANCIAL ADVISERS LIMITED, BIRMINGHAM, WOLVERHAMPTON & LONDON

Peter London Chairman

John Male Managing Director

Michael Knott ED Philip Oaten ED Andrea Wilson ED Shaun Guest SD Ian Hawkins SD

Jonathan Benson D Robert Davies D

David James D

David James D

Nicholas Ronan D

EFG OFFSHORE LIMITED, JERSEY

Geoffrey Grime Chairman

Gerard Gardner Managing Director

Christian Busel ED Julie Collins ED George Kean ED Ian Henderson ED Russell Thomson ED

Jane Bull D

David Campbell D

John Coutanche D

Carmel Fiddes D

Neil Ginnis D

Nigel Greenwood D

Kevin Mercury D

EFG PRIVATE BANK (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, GUERNSEY

John Hallam Chairman

Stephen Watts Managing Director

Peter Daniels ED Christopher Rowe ED

EFG PRIVATE BANK (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, JERSEY BRANCH

Christian Busel Branch Manager John Coutanche D

MIDDLE EAST

Bassam Salem CEO

EFG BANK LTD, DUBAI

Adil Khan FVP & Deputy CEO

Rachel Stojan FVP James Corona VP

Poojan Desai VP Hassan Jishi VP

Khalid Mekki VP

Anuj Puri VP

Obaid Ur Rehman VP Shaurya Tandan VP

Bikash Dalmia VP

Mohan Sadhu VP

AndrewTice VP

Vikas Soni VP

Sujit Pillai VP

EFG BANK LTD, ABU DHABI

Bassam Salem Chief Representative

ASIA

Robert Chiu Executive Chairman Albert Chiu Chief Executive Nigel Sze Deputy Chief Executive

EFG BANK AG, HONG KONG

Robert Chiu Executive Chairman Albert Chiu Chief Executive Nigel Sze Deputy Chief Executive Albert Lee Regional Management Patrick Yu Regional COO

Alice Tong-Bruce SVP
Caroline Chan SVP

Daniel Chan SVP

Annie Chang SVP

Adeline Chien SVP

Nancy Choi SVP

Margaret Chow SVP

Susan Cua SVP

Tim Gu SVP

Joannes Ho SVP

T.C. Hon SVP

Irena Hsiao SVP

Carol Hsu SVP Tary Huang SVP Matthew Kok SVP

Masatoshi Kuboyama SVP

Man Yee Kwan SVP Tony Lai SVP Connie Lam SVP Raymond Lam SVP Lodewijk Lamaison SVP

Grace Law SVP Franky Lee SVP Tanny Lee SVP Beatrice Lee SVP Benson Leung SVP Connie Liem SVP Davis Lim SVP Mathew Lim SVP Clement Lin SVP William Liu SVP Sambit Mangaraj SVP Lawrence Ng SVP Susanna Ng SVP Harmen Overdijk SVP Michael Palin SVP Ki Un Park SVP Lewis Sin SVP Eliza Siu SVP Michael Tang SVP Brvan Wang SVP

Will Woong SVP
Jolene Wu SVP
Michelle Yam SVP
Rita Yeung SVP
Kathy Young SVP
Wilson Au FVP
Jeanette Chan FVP
Tony Chan FVP
Giselle Chen FVP
Jonathan Chen FVP
Matthew Cheng FVP

Ben Chung FVP
Christopher Fung FVP
Alan Kao FVP
Allan Kwan FVP
Calvin Lau FVP
Amy Leung FVP
Gary Liu FVP
Charles Ng FVP
Yvonne Siu FVP
Priscilla Wong FVP
Andres Bartroli VP

Christine Chan VP
Kathy Chan VP
Connie Cheung VP
Crystal Cheung VP
Ellen Choi VP
Don Chow VP

Roanna Chua VP Marjorie Dy VP Alex Hung VP Hon Shing Lam VP

Doris Lau VP Cecilia Law VP

Beryl Lee VP Kent Lee VP Kathy Leung VP Amy SY Leung VP Tak Ling Li VP Sherry Lin VP Jessilyn Liu VP Thomas Mak VP Perry Pang VP Carissa Patag VP Sunny Ren VP Florentin Servan VP Monica Shum VP EstherTu VP Michelle Wah VP Collin Wan VP

Ben Wang VP

Raymond Yung VP

EFG BANK AG, SINGAPORE

Kees Stoute MD Branch Manager George So Chief Executive Officer

Enrico Balmelli SVP Adrian Chow SVP Gerald Goh SVP Makiko Hohl-Sakai SVP

Suppiah Narendran Karthigasu SVP

Choon Hwa Koh SVP
Matthew Kok SVP
Steven Lay SVP
Catherine Lim SVP
Chris Lim SVP
Constance Lim SVP
Gaurav Malhotra SVP
Muljadi Margono SVP
Noriko Matsumoto SVP
Henrik Mikkelsen SVP
Philippe Pfaender SVP
Richard Joseph Piliero SVP
Christopher Gunawan Poo SVP
Thippa Praneeprachachon SVP

Christopher Gunawan Poo Thippa Praneeprachachon Treeratana Pumhiran SVP Kurt Max Schenk SVP Kee Heng Sia SVP Jeffrey Soh SVP Eddy Somboon SVP Galen Tan SVP Hin Huat Tan SVP Mei Yi Tu SVP Waroon Warawanisha SVP

vvaroon vvarawanisha SVP

Franz Willi SVP Linus Wu SVP Andrew Yeo SVP Coskun Yucekok SVP Alessandro Caldana FVP Siew Chin Chong FVP Gary Fong FVP Ray Lau FVP Leroy Lee FVP Pamela Lin FVP

Nikk Low FVP

Seng Chew Mak FVP

Beng Guan Ong FVP

Gina Ong FVP

Simeon See FVP

Kav Siong Tan FVP

Kenneth Tan FVP

Richard Tean FVP

Wee Lian Wong FVP

Weng Yue Yim FVP

Suzette Ching Alejado VP

Chayakarn Amaritchayakarn VP

Peng Kwee Ang VP

Sameer Bhatia VP

Adrian Tashi Boey VP

Junito Budihardjo VP

Elaine Bun VP

Archan Chamapun VP

Beauregard Grant Cheng VP

Patrick Chew VP

Wen-Hsiu Chiu VP

Winson Goh VP

Emmanuel Guillaume VP

Charles Kok VP

Petrina Loh VP

Paul Neo VP

Eunice Yvette Ng VP

Gary Ng VP

Yee Poh Ng VP

Jeffrey Noble VP

Cherie Ong VP

Daniel Seah VP

Hwee Koon Sia VP

Joanna Thian VP

Kwankamol Thongyai VP

Alwin Walah VP

Gordon Wee VP

Veronica Wei VP

Surjadi Widjaja VP

EFG SECURITIES INVESTMENT CONSULTING COMPANY LTD, TAIWAN

Raymond Fuk Hoi Wong SVP & Managing Director Joseph Tjan-Ping Chao SVP & Deputy Managing

Director

Albert Chen SVP

Irene Chen SVP

Stone Hsu SVP

Well Jiing SVP

Sting Kuo SVP

Emily Wang SVP

Vicki Hau FVP

Ping Cheng VP

Ann Lin VP

EFG INVESTMENT ADVISORY (THAILAND) CO LTD

Albert Chiu Sin-Chuen Director

Robert Yin Chiu Director

Tat Ming Yu Director

Cornelis Johannes Stoute Director

Nasu Chunsom Director and Managing Director

Chavalit Roonchareon Vice President

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE JAKARTA

Muljadi Margono SVP

EFG BANK AG, REPRESENTATIVE OFFICE PHILIPPINES

Nigel Sze Chief Representative

EFG BANK AG, REPRESENTATIVE OFFICE SHANGHAI

Clement Lin Chief Representative

EFG WEALTH MANAGEMENT (INDIA) PRIVATE LTD

Atul Sud Director

Robert Yin Chiu Director

Bassam Salem Director

Kwok Wing Nigel Sze Director

Ian R. Cookson Director

Sin Chuen Albert Chiu Director

Shankar Dey General Management CEO

Pradeep G. Nair FVP & COO

Manoj Shenoy FVP & Head of Wealth Management

Sudhindranath Pai Kasturi FVP

Dilip Balakrishnan FVP

Minoo Engineer VP

Ms. Asheish Surti VP

Sunil Khare VP

Mitesh Shah VP

Ms. Shruti Bansal VP

Ms. Nitva Naravan VP

S Ramapathi Rao VP

Gireesh Kulkarni VP

Yatindra Soperna VP

Ms. Vaideyhi Kumar VP

Kunal Jaidka VP

AMERICAS

EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP., MIAMI

Victor M. Echevarria Chairman

Sixto Campano Chief Executive Officer

Marco A. Collazos SVP, COO

Hans Abate SVP

Gerardo Alvarez SVP

Guillermo Argumedo SVP

Justo R. Azpiazu SVP

J. Alexander Caldwell SVP

Adrianna L. Campuzano SVP Ricardo J. Daugherty SVP

Fernando De La Lama SVP

Bernardo D'Orey SVP

Susan Disdier SVP

Carlos Estima SVP

Jean Paul Florian SVP

Roberto E. Gadala-Maria SVP

George Gandarias SVP

Ariel Jiménez SVP

Enrique Jocelyn-Holt SVP

Nova Madueno SVP

Juan C. Massens SVP, COO

Charles May SVP

Jacqueline Menendez SVP Fernando Monteiro De Barros SVP

Kenneth I. Moorhead SVP
Andres Padilla SVP
Carlos Pita SVP
Manolo Riveira SVP
Maria Romero SVP
Graciela Santos SVP
Beatriz Soler-Balsinde SVP
Steven H. Vogel SVP
Scott W. Weyman SVP
Sheila Wilensky SVP
Christi Arceu VP
Michelle Bancharan VP

Michelle Bancharan VP Fernando Baqueiro VP Hugo Baquero VP Cesar Barba VP

Calambakkam Loganathan VP

Juan Jose Casias VP
Betty Clemente-Douglas VP
Bernard Javelly VP
Ruy Maciel De Barros VP
Felipe Miranda VP
Antonio Moura VP

Antonio Moura VP Miguel Ortiz VP Paulo Parras VP Luis Pires-Fernandes VP

Hugo Fernandez VP
Fernando Pou VP
Jolanta Reyhani VP
Richard Ricot VP
Kenia Ross VP
Raquel Salem VP

Claudio Sapetnitzky VP Omar Soto VP Publio Velasco VP Ricardo Ventura VP Cecilia Warren VP Mariano Zukian VP

EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP., KEY BISCAYNE

Mario E. Fernández SVP Jeanette Barker SVP Alexandra Rumie SVP Henry De Valle VP

EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP., NEW YORK

Miguel Yanuzzi SVP

EFG CAPITAL ASSET MANAGEMENT, LLC., MIAMI

Victor M. Echevarría Chairman Sixto Campano President Hans Abate CIO Jean Paul Florian SVP Juan C. Massens SVP Steven H. Vogel SVP

Scott W. Weyman SVP

Jolanta Reyhani VP

EFG CAPITAL ASSET MANAGEMENT, LLC., LOS ANGELES

Kyle Dunphy SVP Clinton Hodges SVP

EFG CAPITAL HOLDINGS CORP., MIAMI

Victor M. Echevarria Chairman Sixto Campano Chief Executive Officer Juan C. Massens SVP Steven H. Vogel SVP

EFG CAPITAL SERVICES, LLC., MIAMI & NEW YORK

Víctor M. Echevarría Chairman Sixto Campano Chief Executive Officer Juan C. Massens SVP, Chief Financial Officer Steven H. Vogel SVP

EFG CAPITAL INSURANCE SOLUTIONS CORP., MIAMI & LOS ANGELES

Victor M. Echevarria Chairman Sixto Campano Chief Executive Officer Kyle Dunphy SVP Clinton Hodges SVP Juan C. Massens SVP Steven H. Vogel SVP

EFG CAPITAL LIFE SETTLEMENTS INC., LOS ANGELES

Victor M. Echevarria Chairman Sixto Campano Chief Executive Officer Kyle Dunphy SVP Clinton Hodges SVP Juan C. Massens SVP Steven H. Vogel SVP

EFG CAPITAL ASESORES FINANCIEROS S.A.C., LIMA

Ana Maria de Bracamonte SVP Eduardo Aranda VP Susana Tabja VP

CAPITAL ASESORES SRL, BUENOS AIRES

Osvaldo Costigliolo General Manager Pablo Berenbaum Luciano Costigliolo Fernando Salgado Nora Szterenbaum

PRS INVESTMENT ADVISORY

Gonzalo Rodriguez-Fraile Chairman Jacobo Gadala-Maria, Jr. President & CEO John Sullivan Director Ian Cookson Director Blanca Arias-Smith MD Benjamin Hein SVP

Gene C. Sulzberger SVP Violeta Gomez VP

EFG BANK - REPRESENTATIVE OFFICE BOGOTÁ

Felipe Valbuena Chief Representative Colombia Juan Carlos Gómez Deputy Representative

EFG BANK - REPRESENTATIVE OFFICE QUITO

Verónica Ponce Chief Representative Ecuador

EFG OFICINA DE REPRESENTACIÓN URUGUAY S.A., MONTEVIDEO

Mara Mattozo Managing Director SVP Rodolfo Barrios VP Gabriel Ustinelli VP

EFG OFICINA DE REPRESENTACIÓN URUGUAY S.A., PUNTA DEL ESTE

Alicia Osácar VP

EFG INVESTMENT (CANADA) LTD

James Bull Director Ian Cookson Director Steve Mackey Director

EFG WEALTH MANAGEMENT (CANADA) LIMITED

James Bull Director Brent Haines Director Graham Mayes Director Rick Belcastro SVP Margaret Chow SVP Melanie Clarance SVP Paul Doyle SVP Alicia Francella SVP Rossano Francella SVP James Hoar SVP Dan Hunter VP

BULL CAPITAL MANAGEMENT INC.

James Bull CEO, Director Brent Haines Director Graham Mayers Director

BULL WEALTH MANAGEMENT GROUP INC.

James Bull CEO, Director Mayes Graham Director Brent Haines Director Kevin Van Dyk SVP Paul Gillis SVP

EFG BANK &TRUST (BAHAMAS) LIMITED, NASSAU

Ian Cookson Chairman

Christopher E. Lightbourn Director

(non-executive)

Steve Mackey Managing Director

Brent Haines COO Tanva Clare CFO Edward Cooper SVP

Neil Emery SVP

Theresa Haven-Adderley SVP Corporate

Secretary

Andrew Raenden SVP Robert Scott Morrison SVP Christopher Southgate SVP Rolf Schuermann SVP Jaime Stewart SVP Paul-Martin Seguin SVP Vivienne Watts SVP CIO Jorge Borlandelli VP Rosalyn Brown D'Alewyn VP

Jaspreet Dhaliwal VP

Miles Evans VP Lorna Kemp VP Karen Pinder VP

Luciana Silvera-Perdomo VP

Uyen La Wiget VP

EFG BANK, CAYMAN BRANCH

Steve Mackey Regional Business Head, SVP Glenn Mitchell Branch Manager, SVP Simon Cawdery SVP Guilherme Passos SVP Simon Nock SVP Rolf Schuermann SVP Brent Haines SVP Nicola Corsetti SVP Gal Anziska VP Balmattie (Barlo) Maclean VP Ana Carolina Toffoli de Souza VP

ASSET MANAGEMENT

EFG ASSET MANAGEMENT SERVICES AG

James T. H. Lee Director Patrick Zbinden Director Ian Cookson Director

EFG ASSET MANAGEMENT (SWITZERLAND) SA

James T. H. Lee Chairman of the Board Patrick Zbinden Member of the Board Mozamil Afzal Member of the Board William Ramsay Member of the Board Rosario Martinez-Castro FVP Jaroslav Machalicky VP

EFG ASSET MANAGEMENT (NEW YORK) INC.

Matias Ringel Chairman of the Board Patrick Zbinden Member of the Board Andrew Steinvurzel Member of the Board

EFG ASSET MANAGEMENT (HONG KONG) LIMITED

James T. H. Lee Chairman of the Board Bradley Okita Member of the Board Albert Chiu Member of the Board

EFG ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE) PTE. LTD.

James T. H. Lee Chairman of the Board Rasik Ahuja Member of the Board Bradley Okita Member of the Board Kees Stoute Member of the Board

C.M. ADVISORS LTD, BERMUDA

James T. H. Lee Chairman of the Board Jozef Hendriks Member of the Board Mozamil Afzal Member of the Board Keri Wong Member of the Board

EFG FINANCIAL PRODUCTS AG, ZURICH

Sandro Dorigo Partner/Member of EC Michael Hartweg Partner/Member of EC Jan Schoch Partner/Member of EC Volker Doberanzke MD/Member of EC Ulrich Sauter MD/Member of EC

Lawrence Bärtschi MD
Yann Besnard MD
Daniel Cangemi MD
Dmitry Davydov MD
Bertram Dunskus MD
Jürgen Hakala MD
Michael Hoelzle MD
Yvo Hollenstein MD
Eckhard Hülsmann MD
Nilesh Jethwa MD
Philipp Kerz MD

Francois Pham Quang Nguyen MD

Reto Quadroni MD Valerio Roncone MD Alexander Ruegg MD Christian Sperschneider MD

John Murphy MD

Achim Traut MD
René Ziegler MD
Emile Abou-Mansour ED
Christian Altorfer ED
Tiffany Bachmann ED
Markus Bormann ED
Robert de Rozario ED
Rory Eley ED
Dawn Evans ED

Sandra Frank Dudler ED Andreas Gehrke ED Thomas Glaus ED
David Jornod ED
Sam Lessani ED
Olivier Macé ED
Gianni Meleleo ED
York-Peter Meyer ED
Ernesto Parisii ED
Stavros Pavlidis ED
Markus Rhyner ED
Rainer Scharf ED
Michaela Scherer ED
Jochen Peter Volk ED
Tino Wendisch ED
Franz Zimmermann ED

EFG FINANCIAL PRODUCTS (GUERNSEY) LTD, GUERNSEY

Benjamin Reid MD Richard Burwood ED

EFG FINANCIAL PRODUCTS (MONACO) SAM, MONACO

Alejandro Pou Cuturi MD Christophe Spanier MD Gabriel Carrillo Capel ED Filippo Colombo ED Bruno Frateschi ED

EFG FINANCIAL PRODUCTS (EUROPE) GMBH, FRANKFURT

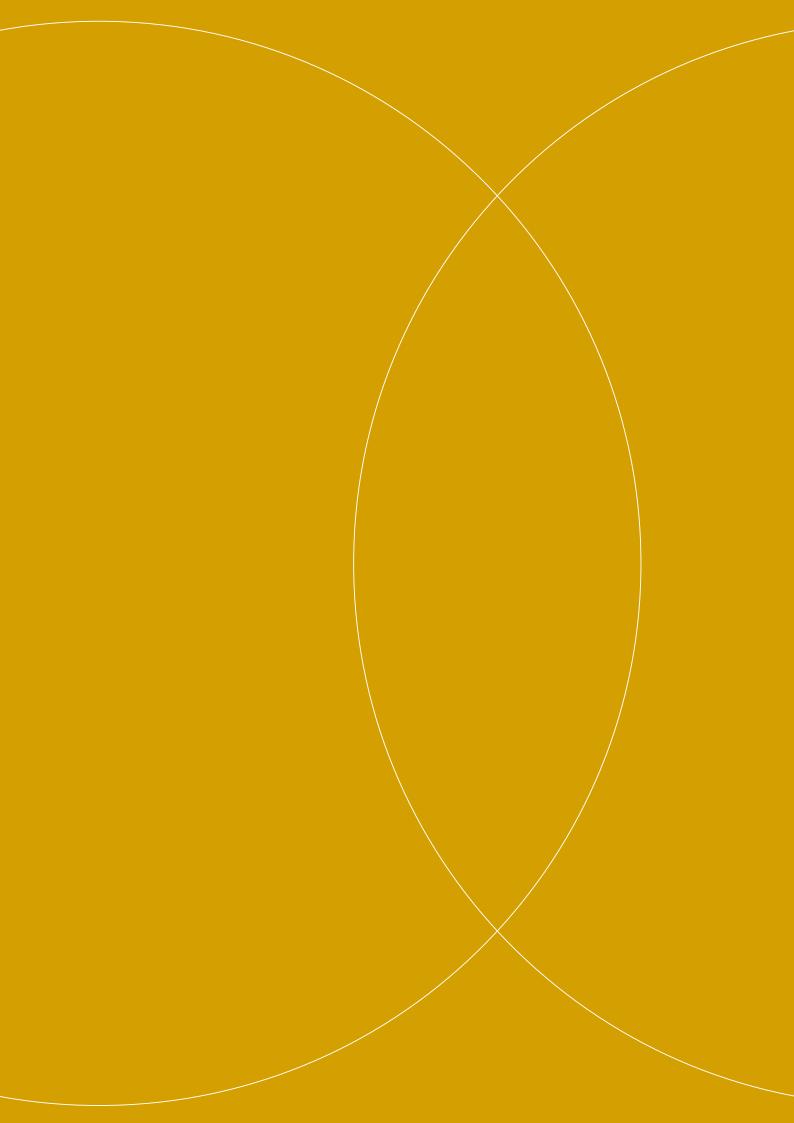
Manfred Schwientek MD Pedram Payami ED

EFG FINANCIAL PRODUCTS (HONG KONG) LIMITED, HONG KONG

Andrew Chiang MD Sven Haefner MD Samuel Ng MD Karel Vacek MD Irene Chiu ED

SVP Senior Vice President
FVP First Vice President
VP Vice President
MD Managing Director
ED Executive Director
SD Senior Director
D Director

Février 2011



Une question d'alchimie.

Les gens comptent les uns sur les autres; certains, à titre individuel ou familial, comptent sur les conseils de nos Client Relationship Officers.



«C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE JE VOIS AUTANT D'ENFANTS S'AMUSER SI GAIEMENT DANS CE TOWNSHIP DEPUIS SA CRÉATION EN 1967. CES ACTIVITÉS FAVORISENT VRAIMENT LE RASSEMBLEMENT ET LES ENFANTS Y PRENNENT UN RÉEL PLAISIR.»

A.T.T. Nugba Sonpon, Commissaire du township de New Kru Town, Liberia.

RIGHT TO PLAY

EFG International est fier de soutenir Right To Play, une organisation humanitaire internationale axée sur le développement, dont le but est d'améliorer la vie des enfants dans certains des pays les plus pauvres de la planète. Right To Play utilise des programmes de sport et de jeux pour transmettre des connaissances et valeurs fondamentales aux enfants de communautés en proie aux guerres, à la pauvreté et à la maladie. Right To Play axe son travail sur quatre domaines principaux: éducation de base et développement de l'enfant, promotion de la santé et prévention des maladies, résolution de conflits et éducation à la paix, et enfin participation et développement des communautés.

Right To Play a célébré en 2010 son 10e anniversaire. Depuis sa création en 2000, l'organisation s'est développée pour atteindre une portée mondiale, touchant plus d'un million d'enfants par le biais d'activités sportives et ludiques, de manifestations, de festivals et de camps d'été. Les résultats parlent d'eux-mêmes. Les jeunes participant aux programmes de l'organisation sont non seulement plus motivés pour aller à l'école, mais se montrent également plus actifs en classe et atteignent un niveau scolaire supérieur à la moyenne. Ils apprennent des notions fondamentales comme la confiance, la collaboration, la résolution de conflits, l'empathie et la communication.

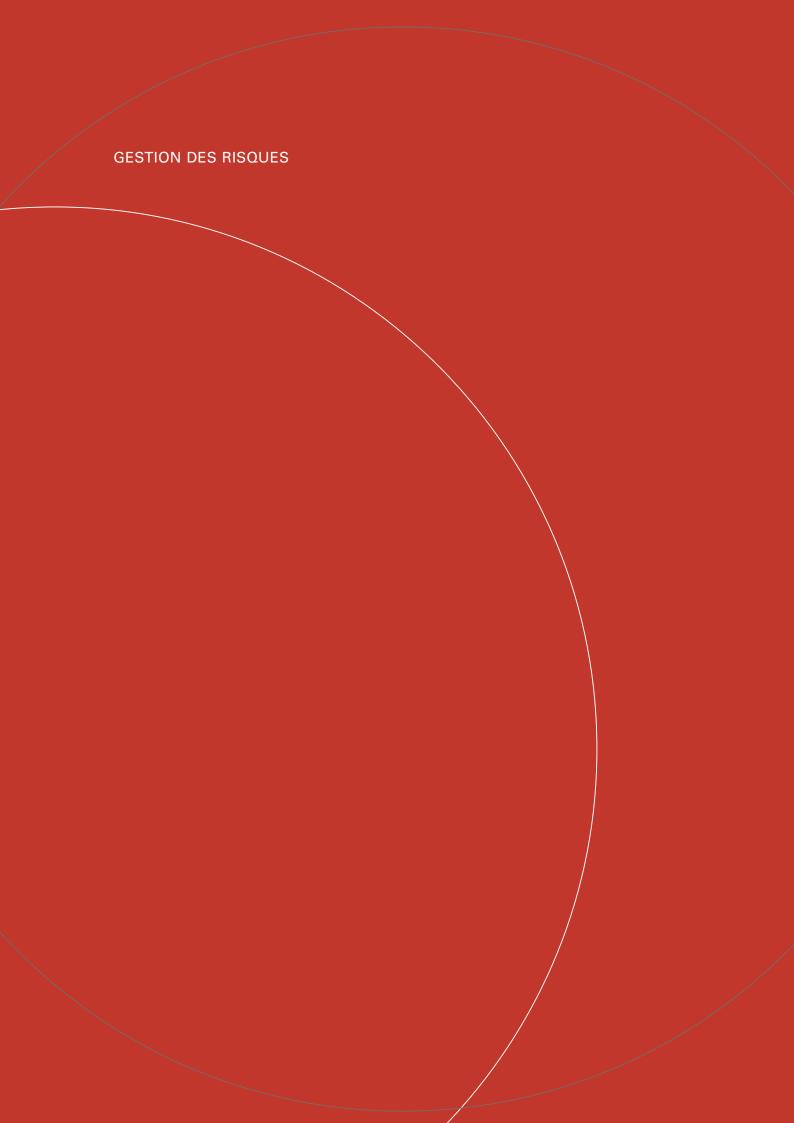
L'influence positive de Right To Play sur les enfants est internationalement reconnue. Ainsi, à la suite des conflits civils qui ont déchiré la Thaïlande l'an dernier, l'organisation a été sollicitée pour soutenir le ministère de l'Education dans sa stratégie de paix et de réconciliation nationale. Right To Play a mis sur pied un programme d'activités visant à promouvoir la paix et la résolution de conflits, qui a été utilisé par les professeurs de classes élémentaires dans l'ensemble du pays.

EFG International est fier de contribuer au succès des programmes de Right To Play. Grâce aux dons de ses employés (totalisant environ 1 million de dollars entre 2006 et 2010), notre établissement soutient directement certains projets; tel a été le cas au Sri Lanka (projet aujourd'hui terminé) et en Ouganda au cours des dernières années. En 2010, EFG International a contribué à un projet visant à porter assistance à des camps de réfugiés dans le Nord-Ouest de la Thaïlande abritant des personnes fuyant les persécutions ethniques et politiques en Birmanie. Grâce à ce soutien, Right To Play a pu étendre son programme en faveur des réfugiés birmans et apporter son aide à sept camps (contre cinq auparavant). En 2011, le projet touchera 20,000 enfants et 500 professeurs et éducateurs de Right To Play, auprès de 44 écoles.

Right To Play vise à créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants par le biais des valeurs du sport et du jeu. Une série d'initiatives et de programmes novateurs permettent de convertir cet objectif en améliorations pratiques de la vie de jeunes personnes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



Pour en savoir plus sur Right To Play, consulter www.righttoplay.com



La direction d'EFG International estime qu'une évaluation et un contrôle appropriés des risques sont d'une importance primordiale pour l'avenir de l'entreprise. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions, EFG Group a développé un concept global de surveillance des risques pour l'ensemble du Groupe EFG, y compris EFG International. Dans le cadre de ce concept de surveillance, EFG International est chargé d'établir et de maintenir ses propres directives et procédures pour assurer que les différentes catégories de risques, tels que les risques de crédit, de pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels, juridiques et de réputation, puissent être identifiés au sein de l'ensemble du Groupe et contrôlés de façon efficace et cohérente par la direction d'EFG International.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter, par le biais de ses unités d'affaires, des transactions en lien avec ses clients, lesquels en supportent les risques. Dans les limites de tolérance au risque définies et approuvées par le Conseil d'administration et le Risk Comittee, la banque détient également des positions nostro dans certains secteurs. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par la société sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et institutions financières. EFG International est exposé à un risque de marché limité (prix et liquidité) qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) et aux assurances-vie, mais maintenues à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International est aussi exposé au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration d'EFG International, qui définit les directives et la tolérance au risque en accord avec le Risk committee du Groupe EFG («GRC»). Le Conseil d'administration a délégué certaines fonctions d'évaluation et d'approbation à son Risk committee.

La mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent de la compétence du Comité exécutif d'EFG International, du Management Risk committee d'EFG International ainsi que de l'Executive Credit committee d'EFG International, avec le soutien des réviseurs internes et externes.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International.

Le Conseil d'administration a délégué les responsabilités de la gestion des risques comme suit:

Le Risk committee d'EFG International a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques pour EFG International.

Le Comité exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière, ce qui inclut les risques opérationnels, juridiques et de réputation.

Le Comité exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Management Risk committee d'EFG International. Ce comité surveille les risques de marché, de pays et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les expositions ne dépassent pas les limites définies. En outre, le Management Risk committee d'EFG International a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk committee d'EFG International

Risk Committee s'agissant des relations avec les dépositaires et du risque de contrepartie lié aux crédits, à concurrence des limites prédéfinies par des paramètres et des lignes directrices pour les banques, les institutions financières, les compagnies d'assurance et certaines entreprises, y compris des limites par pays.

L'Executive Credit committee d'EFG International a la responsabilité de la gestion des risques de crédit clients.

En outre, le Product Approval committee et/ou les procédures au sein des diverses filiales d'EFG International à l'étranger sont chargés d'évaluer les demandes portant sur l'offre et la vente de nouveaux produits d'investissement à la clientèle et de s'assurer que les règles et réglementations internes et externes sont respectées.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Comme les engagements de crédit d'EFG International concernent principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités d'origination du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers et doivent être recommandées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, à des dirigeants spécifiques de la banque et à des fonctions de management au sein de l'organisation ainsi qu'à l'Executive Credit committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centralisée en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement à nos différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou que les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements de type polices d'assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en

couverture, lui soient parfaitement connus. Les départements de crédit des unités d'affaires d'EFG International contrôlent les expositions de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurances sont normalement évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de rating d'EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d'EFG International est de première qualité. Aussi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Jusqu'à un certain niveau ou plafond absolu, qui dépend du total des fonds propres et des ratings Fitch de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le Management Risk committee d'EFG International. Au-delà d'un tel plafond, il y a lieu de requérir l'avis du Groupe EFG avant de soumettre une demande finale à l'approbation du Management Risk committee d'EFG International. Les limites des engagements envers les compagnies d'assurance et certaines entreprises sont fixées en accord avec l'Executive Credit committee sur la base d'une matrice prédéfinie qui fixe les critères déterminant les limites maximum en fonction de la notation à long terme des entités concernées et de leur valeur nette consolidée.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque souverain, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings internes par pays établis essentiellement à partir d'informations fournies par des agences de notation externes telles que Fitch, puis optimisés en fonction d'analyses internes comprenant: 1) une évaluation quantitative du risque économique et 2) une évaluation qualitative des tendances politiques et socioéconomiques. Outre la probabilité d'une défaillance et le taux de perte en cas de défaillance, le calcul du risque pays intègre également la structure de chaque transaction particulière.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau du Groupe EFG. En dernier ressort, les ratings de pays sont déterminés par la Group Risk Unit d'EFG; au niveau du Groupe EFG, c'est le Group Credit Risk committee qui coordonne l'ensemble des plafonds par pays.

Le Management Risk committee d'EFG International surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

L'exposition d'EFG International aux pays émergents est minime.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce de produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hongkong, Londres, Miami, Monaco, Zurich et Stockholm. Dans le secteur des devises, EFG Bank ne conserve que de petites positions propres en instruments de change linéaires. Les positions en titres et en devises sont strictement contrôlées par des limites «overnight» nominales et par des limites de «Value at Risk» (VaR). Les opérations sur devises sont également soumises à des limites «intraday» ainsi qu'à une surveillance «stop loss» quotidienne et mensuelle. En outre, l'activité d'émission et de marketing de produits alternatifs et structurés est assurée par EFG Financial Products, entité établie en 2007 principalement pour répondre à la demande croissante de notre clientèle pour de tels produits. Ces activités sont également soumises à des limites de risques de marché spécifiques, la gestion du risque étant assurée par une unité de contrôle indépendante au sein d'EFG Financial Products et supervisée par la division Global Risk Management Division d'EFG International. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par la division Global Risk Management. Celle-ci est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures du risque et de politiques de gestion des risques adéquates dans le domaine des risques de marché. Elle est également responsable de la surveillance des risques de marché, de contrepartie et de pays pour l'ensemble de l'organisation d'EFG International.

La division Global Risk Management est placée sous la supervision directe du Chief Risk Officer d'EFG International.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse (gap reports) et sensibilité aux stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques; elle est publiée au sein du Groupe EFG, à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations statistiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité spécifique. Le modèle interne développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est généralement basé sur une approche variance/covariance et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de la VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et de nos besoins en matière de gestion des risques. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie de la VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit chaque mois un rapport sur les risques de marché mettant au jour la relation entre les risques calculés sur la base de la VaR et les rendements y afférents.

Ces calculs selon la VaR sont complétés par différents tests de stress qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, les limites de sensibilité et les «stop losses», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des tests de stress sont calculés mensuellement par la Market Risk Management Unit d'EFG Bank et transmis à la direction.

Les rapports de risque quotidiens consistent à s'assurer que les limites nominales et les limites de sensibilité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché sont disponibles dans les Comptes annuels consolidés, note 4, Evaluation et gestion des risques financiers, page 97.

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et aux activités de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui sont gérées par les départements de Trésorerie locaux selon des paramètres de risque et des limites prédéfinies, la société est également exposée aux fluctuations des taux de change au niveau d'EFG International, étant donné que le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaies locales.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

En dépit de la forte croissance des actifs, le capital de la banque et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation des échéances étant inclus dans le produit net des intérêts.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International vise à garantir qu'un niveau suffisant de liquidités soit disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire à ses propres besoins de trésorerie dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres négociables. La situation de liquidité consolidée d'EFG International fait également l'objet de rapports mensuels à la Risk Unit du Groupe EFG et de rapports réglementaires quotidiens à la direction, conformément aux directives spécifiques du Groupe en la matière. Des tests de stress sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les Directives relatives aux risques d'EFG International.

Compte tenu du volume des dépôts de la clientèle, de l'importance des fonds propre et réserves ainsi que de notre politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle, le risque de liquidité d'EFG International est limité.

RISOUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels décrivent le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus, de personnes et de systèmes internes ou d'événements externes. Cette préoccupation touche tous les niveaux d'organisation d'EFG International, même ceux qui ne sont pas considérés comme des «unités opérationnelles».

En 2006, EFG International a révisé ses modèles d'organisation, de méthode et de gestion concernant les risques opérationnels. Ce modèle satisfait entièrement à l'approche standar-disée proposée par l'accord de Bâle II.

La gestion des risques opérationnels relève de la responsabilité constante de la Direction et du Comité exécutif d'EFG International. Les résultats sont surveillés au sein de la fonction de gestion des risques. Il s'agit d'un ensemble de politiques et procédures complètes pour contrôler, mesurer et réduire les risques opérationnels d'EFG International et de ses filiales. Des audits internes conduits à intervalles réguliers s'assurent du respect de ces politiques.

Des rapports trimestriels permettent de mettre au jour des risques potentiels ou nouvellement identifiés. Ces rapports contribuent à s'assurer qu'EFG International maintient sa veille des risques émergents et optimise la compréhension ainsi que la gestion des risques opérationnels à tous les niveaux de son organisation. En outre, chaque unité d'affaires procède à une «auto-évaluation» de bas en haut du risque opérationnel, en établissant un profil du risque opérationnel spécifique à ses activités qui met en évidence les domaines présentant un potentiel de risque élevé. Ce processus est placé sous la responsabilité des directeurs chargés des risques opérationnels dans les différentes entités d'EFG International. Il implique la collecte, l'analyse, l'évaluation et l'assurance qualité des données relatives aux risques, la planification et l'exécution de mesures appropriées ainsi que la surveillance continue d'événements inhabituels ou exceptionnels. Les directeurs responsables des risques opérationnels rendent compte au Senior Executive d'EFG International (en sa qualité de Global Operational Risk Manager), lequel informe le Comité exécutif. Grâce à cette approche dynamique, les pertes opérationnelles ont été relativement faibles.

Il existe encore d'autres niveaux de protection. Des rapports détaillés concernant l'activité de tous les Client Relationship Officers sont générés chaque jour par un système informatique global et font l'objet d'un suivi rigoureux afin de détecter toute transaction importante ou sortant de l'ordinaire. Tous les achats de titres sont exécutés par des services de négoce centralisés et les transactions importantes sont vérifiées par des traders du point de vue du volume et de la qualité des titres. EFG International est protégé contre toute interruption de ses principaux services par des plans de continuité des activités testés régulièrement et par un plan de récupération en cas de sinistre. Des scénarios de crise sont établis, permettant, le cas échéant, de récupérer l'infrastructure technologique et les données essentielles. En outre, des rapports de due diligence relatifs à l'évaluation de candidats à l'acquisition comprennent des évaluations détaillées des risques opérationnels, tant en ce qui concerne la société acquise que son intégration ultérieure. Le système informatique de la société réplique toutes les transactions en temps réel, de sorte qu'un système de sauvegarde externe est disponible en permanence. Les opérations sont également vérifiées par les réviseurs internes et externes du Groupe EFG et les résultats de leurs investigations sont communiqués à l'Audit committee d'EFG International.

RISQUES DE COMPLIANCE

Le département Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les règles et réglementations en vigueur. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée à partir de Genève, des compliance officers locaux opérant dans la quasi-totalité des centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde.

RISQUES JURIDIQUES

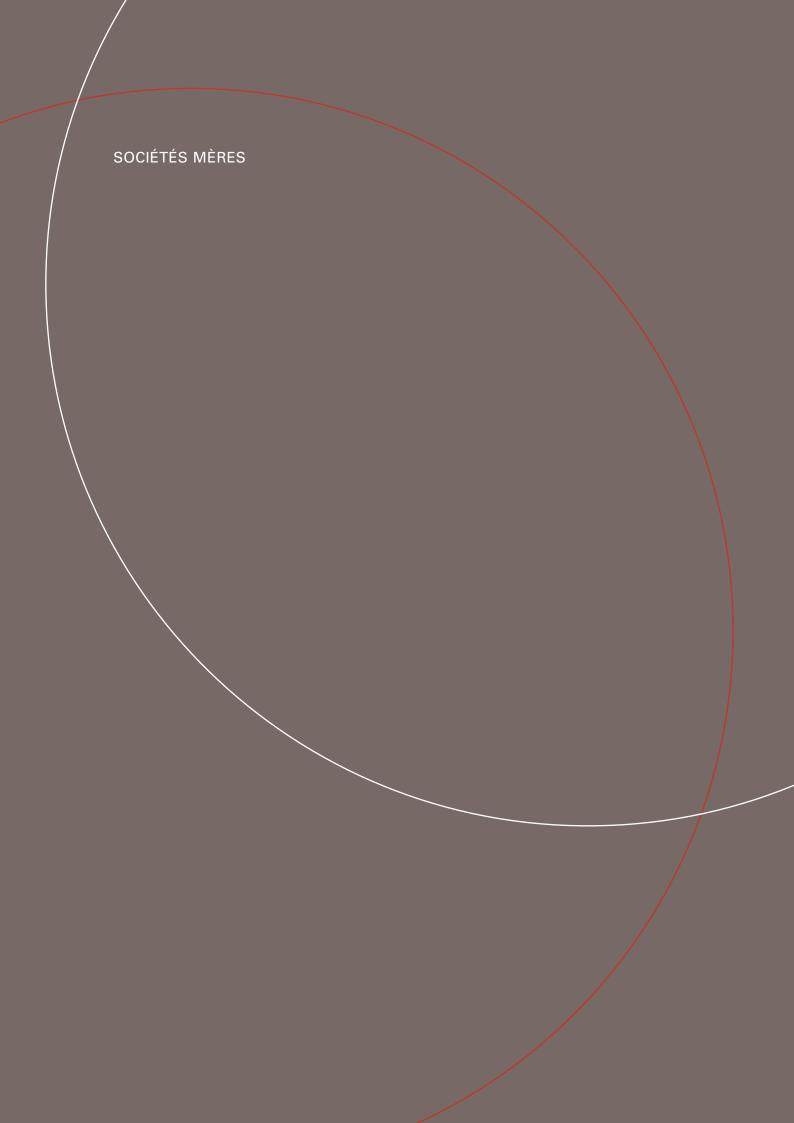
Le département juridique s'assure que les risques juridiques sont gérés et contrôlés de manière appropriée, et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

Toute modification de l'environnement juridique peut remettre en cause les relations de la Banque avec les autorités compétentes, ainsi qu'avec ses clients et ses contreparties, tant au niveau suisse qu'international. Le département juridique assure la mise en place de règles et de procédures internes visant à contrôler ses risques juridiques. Il fournit en outre des conseils internes à la direction de la Banque, aux collaborateurs du back et du front office et gère les différends dans lesquels la Banque est impliquée, ainsi que les réclamations des clients et les investigations spéciales.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International peut être exposé à des risques de réputation suite à des lacunes dans la qualité du service fourni à la clientèle, ainsi que dans le cadre de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou publiquement ou associées à des activités à haut risque. EFG International veille à fournir un service de qualité en employant des Client Relationship Officers hautement qualifiés et en réduisant les risques opérationnels au maximum (voir ci-dessus «Risques opérationnels»). Les risques de réputation liés à la sélection des clients représentent une source de préoccupation pour toutes les banques privées. Aussi l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a-t-elle émis, à l'instar des autorités de surveillance du monde entier, des directives et réglementations destinées à surveiller le risque de réputation inhérent à ces activités. Une politique en matière de risque de réputation relative aux transactions a été élaborée, parallèlement à un processus de contrôle et de reporting efficace susceptible de sélectionner et d'évaluer les clients et/ou les transactions avant l'examen final d'approbation.

Conformément aux lois contre le blanchiment d'argent, EFG International applique des procédures strictes de «due diligence» en matière d'acceptation de nouveaux clients. En outre, l'établissement procède en permanence à une surveillance approfondie des transactions et examine toute transaction inhabituelle et considérée comme suspecte. Par ailleurs, une directive relative au recrutement des collaborateurs a été adoptée, l'engagement de personnes de qualité constituant un élément-clé de la gestion du risque de réputation.



SOCIÉTÉS MÈRES

EFG International's a pour actionnaire principal, à hauteur de 49,34%, EFG Bank European Financial Group SA, basé à Genève. Ce dernier fait partie d'EFG Group, domicilié au Luxembourg. EFG Group fournit une vaste gamme de services financiers. Il est présent dans 38 pays et occupe plus de 26,000 personnes dans le monde.

Pour de plus amples détails, prière de consulter www.efggroup.com

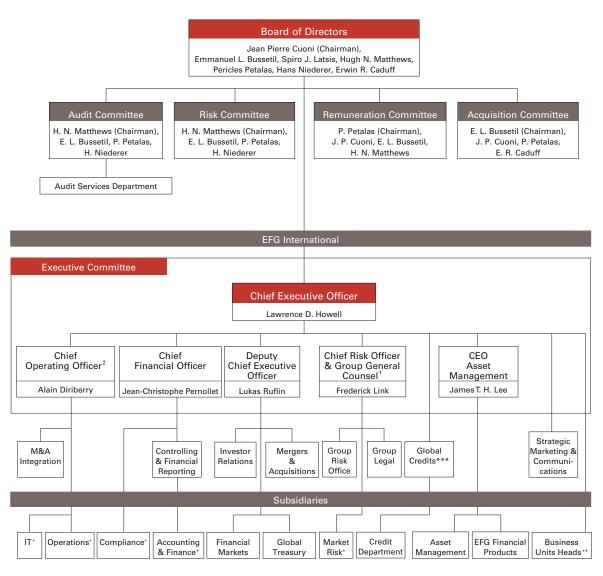
EFG Bank European Financial Group SA 24, quai du Seujet CH-1211 Genève 2 Suisse

European Financial Group EFG (Luxembourg) SA 5, rue Jean-Monnet L-2180 Luxembourg



L'information fournie dans ce chapitre est conforme à la Directive de la SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et révisée le 1^{er} juillet 2009. Cette information tient également compte des directives et recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» publié par économie suisse, la Fédération des entreprises suisses, en date du 25 mars 2002 ainsi que de l'annexe à ce Code intitulée «Recommandations sur les indemnités des membres du conseil d'administration et de la direction» publiées le 6 septembre 2007. Cette annexe intègre les nouveaux articles 663b^{bis} et 663c, al. 3 du Code des obligations, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007, qui ont trait à la transparence s'agissant des indemnités versées au conseil d'administration et à la direction.

Structure de la direction centrale du Groupe au 31 décembre 2010



- * Situé dans EFG Bank mais rendant compte à EFG International
- ** Situé dans des filiales opérationnelles mais rendant compte à EFG International
- *** Sous la responsabilité du CEO mais supervision déléguée à James Lee
- 1 A compter du 1^{er} janvier 2011, Henric Immink assume la responsabilité de Group General Counsel, tandis que Frederick Link conserve sa fonction de Chief Risk Officer.
- 2 A compter du 1^{sr} janvier 2011, Mark Bagnall assume la responsabilité de COO d'EFG International. Alain Diriberry reste membre du Comité exécutif (en tant que CEO d'EFG Bank)

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International est un groupe d'envergure mondiale spécialisé dans le private banking et la gestion d'actifs opérant à partir de cinquante villes dans trente pays. Le Groupe EFG International est organisé en cinq unités d'affaires: Amériques, Asie, Royaume-Uni, Reste de l'Europe et Asset Management. Pour plus d'informations, prière de consulter la note 45 «Rapport sectoriel» aux états financiers consolidés.

La structure du management central du Groupe à la date du 31 décembre 2010 est présentée à la page précédente.

1.2 Entités du Groupe

La liste des principales entités consolidées figure en page 133. Le Groupe EFG International ne détient aucune société cotée en Bourse autre qu'EFG International.

1.3 Principaux actionnaires

La structure de l'actionnariat d'EFG International au 31 décembre 2010 figure dans le tableau ci-après.

Au 31 décembre 2010	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage de droits de vote
EFG Bank European		
Financial Group SA*	72,366,556	49,34%
Lawrence D. Howell	8,052,000	5,49%
Intérêts de la famille Cuoni	6,809,500	4,64%
Norges Bank	5,526,887	3,77%
Autres actionnaires	53,915,057	36,76%
Total	146,670,000	100,00%

^{*} EFG Bank European Financial Group SA est contrôlée par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés au niveau de la maison mère. Pour de plus amples détails, prière de consulter la note publiée le 20 avril 2010 par la SIX Swiss Exchange (www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_en.html?issuer=14226&fromDate=20100101).

A fin 2010, la part des actions nominatives d'EFG International détenues par le Groupe EFG International correspondait à 8,46% du total du capital-actions d'EFG International.

Pour les notifications reçues en 2010 par EFG International en vertu de l'article 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995, prière de consulter les rapports publiés sur la plateforme électronique de publication de la SIX Swiss Exchange (www.six-swiss-exchange.com/News/Principaux actionnaires/ EFG International)

1.4 Conventions de blocage

Les conventions individuelles de blocage passées entre EFG Bank European Financial Group SA, Jean Pierre Cuoni (Président), Lawrence D. Howell (CEO) et 192 autres administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'EFG International et de ses filiales dans le contexte de son entrée en bourse en 2005 ont expiré le 7 octobre 2010.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Capital-actions

Le capital-actions en circulation se monte à CHF 73'335'000; il est constitué de 146'670'000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, entièrement libérées. Le capital-actions conditionnel s'élève à CHF 12'282'500.

Les actions nominatives sont négociées sur le segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). Au 31 décembre 2010, la capitalisation boursière de la société s'inscrivait à CHF 1'718'499'699.

Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société se monte à CHF 6'000'000; il est constitué de 400'000 bons de participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun. Ces bons de participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en date du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005. Les droits préférentiels attachés aux bons de participation de catégorie B consistent en des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'art. 13 des statuts. Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèvent en tout temps de la compétence de l'Assemblée générale.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 28 avril 2012 le capital-actions à concurrence de CHF 25'000'000 au maximum, par l'émission de 50'000'000 actions nominatives au maximum, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'administration

En outre, le Conseil d'administration est autorisé à retirer leurs droits de souscription préférentiels aux actionnaires et aux porteurs de bons de participation et de les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date d'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux.

Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2'282'500 au maximum par l'émission d'au maximum 4'565'000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux d'EFG International et des sociétés du Groupe. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option. Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

En outre, le capital-actions peut être augmenté de CHF 10'000'000 au maximum par l'émission de 20,000,000 au maximum d'actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune par l'exercice de droits de conversion et/ ou d'options octroyés en lien avec des emprunts obligataires convertibles, des emprunts obligataires avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis récemment par la société ou par l'une des sociétés du Groupe. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'options.

Le Conseil d'administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires et des porteurs de bons de participation à souscrire aux emprunts obligataires convertibles, emprunts obligataires avec droits d'option ou instruments de financement similaires, quand ils sont émis, si:

- (a) l'émission par prise ferme par un syndicat de banques en vue de les offrir au public sans droit préférentiel de souscription paraît être la meilleure forme d'émission à ce moment-là, par rapport aux conditions ou au calendrier de l'émission ou
- (b) les instruments de financement assortis de droits de conversion et/ou d'option sont émis en vue de financer ou refinancer l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, de participations ou de nouveaux investissements.

Si le Conseil d'administration supprime le droit préférentiel de souscription, les conditions suivantes sont applicables:

- (a) les droits de conversion pourront être exercés pendant sept ans au plus et les droits d'option pendant quatre ans au plus à compter de leur date d'émission;
- (b) les instruments de financement doivent être émis aux conditions du marché en vigueur.

2.3 Changements de la structure du capital

La structure du capital d'EFG International n'a subi aucune modification depuis son introduction en bourse en octobre 2005.

2.4 Actions et bons de participation

Nombre d'actions au 31 décembre 2010:

Actions nominatives de CHF 0.50 nominal

146,670,000

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de participation

Nombre de bons de participation au 31 décembre 2010:

Bons de participation préférentiels de catégorie B de CHF 15.00 nominal

400,000

Tous les bons de participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir point 2.1 ci-dessus). Ils n'incorporent aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des «nominees»

Les actions d'EFG International sont transférables sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995.

Les transferts de titres intermédiés, y compris la constitution de sûretés, sont soumis à la Loi fédérale sur les titres intermédiés. Le transfert d'actions qui ne font pas l'objet d'un certificat est réalisé par le biais d'une écriture passée dans le compte titres par une banque ou un dépositaire sur instruction de l'actionnaire vendeur. La banque ou le dépositaire en informe la société. L'acheteur doit remplir un formulaire d'enregistrement lui permettant d'être enregistré dans le registre des actions de la société en tant qu'actionnaire détenteur des droits de vote. En omettant de faire cette déclaration, l'acheteur ne peut pas exercer son droit de vote, ni participer aux assemblées des actionnaires, mais il perçoit les dividendes et autres rémunérations. Les actions non certifiées ne peuvent être transférées qu'avec l'aide de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte du vendeur. En outre, les actions ne peuvent être constitutives de sûretés qu'auprès de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte de l'actionnaire qui les dépose en nantissement. Le cas échéant, la société doit en être informée. Conformément aux statuts de la société, il incombe à l'acheteur des actions de demander son enregistrement dans le registre des actions de la société en tant que détenteur du droit de vote.

Les entités légales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation, des droits de vote, une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les entités légales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul «nominee». Le Conseil d'administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les dispositions ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Agissant par l'intermédiaire de ses filiales, EFG Financial Products et EFG Financial Products (Guernsey) Ltd, EFG International a émis des warrants et des notes structurées ayant des actions d'EFG International comme sous-jacent. Ces instruments sont généralement classés comme étant des dérivés dont le montant est réglé en trésorerie et qui sont destinés au négoce. Pour couvrir l'exposition économique, EFG Financial Products détient un nombre limité d'actions d'EFG International.

En outre, EFG International a émis des options et des «restricted stock units» en relation avec son plan de rémunération en options et a vendu 55'000 options au total à des employés à un prix d'exercice de CHF 49.25 par action, 457'996 options à un prix d'exercice de CHF 24.00 par action et 18'349 unités d'actions de négoce restreint à un prix d'exercice de zéro. Pour de plus amples détails, voir point 5.1 ci-dessous.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte actuellement sept membres, qui sont tous non exécutifs. Les membres des Conseils d'administration d'EFG Bank et d'EFG International sont les mêmes.

Aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du Groupe au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA, dont Hans Niederer est associé, a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec plusieurs sujets.

Jean Pierre Cuoni (1937) est citoyen suisse. Il est cofondateur d'EFG Bank. Il est président du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et a été nommé président du Conseil d'administration d'EFG International en 2005, au moment de la cotation de cette dernière à la SIX Swiss Exchange. M. Cuoni est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1995.

Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive de Coutts and Co International (1990–94) et Chief Executive de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988–90). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève, Lausanne et Zurich. A Citibank, il a été Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/ Africa et Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'administration (1982–1993) et de membre du Comité exécutif (1985–1993). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986–1993), membre du Conseil d'administration de l'Association des bourses suisses (1988–1992), et membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988–1996). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. De 1985 à 2009, M. Cuoni a aussi été membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation international du Travail (OIT) à Genève. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Right to Play International, un organisme de bienfaisance, à Toronto et vice-président non exécutif de Right to Play Switzerland à Zurich.

Emmanuel Leonard Bussetil (1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est Group Finance Executive d'EFG Bank European Financial Group SA et membre des Conseils d'administration des sociétés mères du Groupe EFG ainsi que d'EFG Eurobank Ergasias, une société cotée à la Bourse d'Athènes. Il est également membre du Conseil d'administration de Lamda Developments Limited, une société immobilière cotée à la Bourse d'Athènes, et de celui d'autres holding commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de PricewaterhouseCoopers, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972–1973), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974–1976).

Spiro J. Latsis (1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est, depuis 1981, membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA qu'il préside depuis 1997. Il est en outre membre du Conseil d'administration d'autres sociétés du Groupe EFG, dont Private Financial Investments Holding Ltd., Jersey (depuis 1991), Private Financial Holdings Limited, Angleterre (depuis 1989), EFG Consolidated Holdings SA, Luxembourg (depuis 1989), EFG Eurobank Ergasias, Athènes (depuis 1990) et en particulier des sociétés mères du Groupe EFG. M. Latsis est également président de SETE S.A., Genève et de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg.

M. Latsis a fait toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Hugh Napier Matthews (1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2003 et préside l'Audit committee et le Risk committee d'EFG International; il est également membre du Remuneration committee. M. Matthews est aussi membre du Conseil d'administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 2001 et membre du Conseil d'administration des sociétés mères du Groupe EFG. Il préside le Risk committee. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996–2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer, et pour Coutts Group, Londres 1994–1996), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960–1969), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969–1971) puis à Zurich (1971–1994).

M. Matthews a fait ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

Pericles Petalas (1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Petalas est Chief Executive Officer d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1997. Il est également membre non-exécutif du Conseil d'administration de différentes sociétés d'EFG Group et en particulier des sociétés mères du Groupe EFG. Avant de rejoindre le Groupe EFG, M. Petalas a été Vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978-1980) et Petrola International, Athènes (1977–1978).

M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.

Hans Niederer (1941) est citoyen suisse et paraguayen. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005. M. Niederer est associé du cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA et membre du Conseil d'administration de différentes sociétés. Il est Vice-président des Conseils d'administration d'Investec Bank (Switzerland) AG et de la Frankfurter Bankgesellschaft (Schweiz) AG ainsi que membre des Conseils d'administration de Hinduja Bank (Suisse) SA, de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, de la SLB Commercial Bank et de LB (Swiss) Investment AG.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master en droit (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau de Suisse en 1971.

Erwin Richard Caduff (1950) est citoyen suisse et a étudié en Suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 29 avril 2009.

M. Caduff est propriétaire d'E.R.C. Consultants & Partners Pte Ltd à Singapour, une société spécialisée dans le recrutement de cadres dirigeants pour la gestion de fortune et le conseil en gestion d'entreprise. Il a travaillé auparavant à la Deutsche Bank AG (1998–2007) à Singapour en tant que directeur général et Regional Head of Private Wealth Management Asia Pacific. Précédemment, il a occupé le poste de responsable du private banking pour l'Asie du Sud-Est (1997–1998) à la Banque Paribas, Singapour et celui de responsable de la succursale de Zurich de Paribas (Suisse) SA (1993–1997). De 1990 à 1993, il a été Chief Representative de Coutts & Co à Singapour. Entre 1976 et 1986, il a travaillé à la Banque populaire suisse à Zurich et Singapour.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'administration Prière de se référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1.

3.3 Election et durée des mandats

Conformément aux status, le Conseil d'administration comprend au moins trois membres qui sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an et peuvent êtres réélus. Le nombre de mandants n'est pas limité et tout mandat expire le jour de l'Assemblée générale.

Le mandat de tous les membres actuels du Conseil d'administration expire le jour de l'Assemblée générale 2011, date à laquelle ils seront tous soumis à réélection par les actionnaires.

3.4 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par les règlements internes de la société. Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2010, pour des séances d'une demijournée.

Conformément aux dispositions des règlements internes, le Conseil d'administration a créé les comités suivants: Audit committee, Risk committee, Remuneration committee et Acquisition committee:

Audit committee

L'Audit committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités de surveillance en matière de:

- (i) révision des processus de gestion et de contrôle interne;
- (ii) processus de reporting financier et d'affaires;
- (iii) maîtrise des risques et des systèmes de contrôle interne y afférents;
- (iv) suivi et respect des lois, des réglementations et du code de conduite propre de la banque;
- (v) processus d'audit final et externe;
- (vi) contrôle des risques opérationnels.

L'Audit committee assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs. L'Audit committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas et Niederer en qualité de membres).

Il se réunit tous les trimestres ou aussi souvent que nécessaire pour vérifier les comptes avant leur approbation par le Conseil d'administration. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables des domaines surveillés par l'Audit committee. Durant l'exercice 2010, celuici s'est réuni à six reprises.

Les procès-verbaux de l'Audit committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Audit committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Risk committee

Le Risk committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités en matière de surveillance des risques liés au crédit, au marché, à la banque et aux pays. Le Risk committee peut également recommander au Conseil d'administration des changements portant sur ses limites et sa politique en ce qui concerne les risques. Cependant, ce comité assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

Le Risk committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas et Niederer en qualité de membres).

Il se réunit tous les trimestres. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence des membres de la direction générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2010, le Risk committee s'est réuni à quatre reprises.

Les procès-verbaux du Risk committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Risk committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Remuneration committee

Le Remuneration committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à assumer ses responsabilités de surveillance en matière de:

- (i) révision de la politique de rémunération en général;
- (ii) révision de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants;
- (iii) révision du processus annuel d'examen de la rémunération, et
- (iv) exécution d'autres tâches que le Conseil d'Administration lui a confiées.

Le Remuneration committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Petalas, assisté de MM. Cuoni, Bussetil et Matthews en qualité de membres).

Le Remuneration committee se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, et quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement de deux à trois heures en présence du Chief Executive Officer. Durant l'exercice 2010, le Remuneration committee s'est réuni à dix reprises.

Les procès-verbaux du Remuneration committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Remuneration committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Acquisition committee

L'Acquisition committee est un comité du Conseil d'Administration. Sa fonction première est d'assister le Conseil d'administration à évaluer et à approuver des acquisitions effectuées par le Groupe. L'Acquisition committee a le pouvoir d'approuver toute acquisition dont le prix est égal ou inférieur à CHF 150 millions. Les acquisitions dont la valeur dépasse CHF 150 millions doivent être approuvées par le Conseil d'administration en plenum.

L'Acquisition committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Bussetil, assisté de MM. Petalas, Cuoni et Caduff en qualité de membres). L'Acquisition committee se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du Chief Executive Officer et du Chief Financial Officer/Head of M&A en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés ciblées. Ces réunions durent de une à trois heures.

Les procès-verbaux de l'Acquisition committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Acquisition committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Durant l'exercice 2010, l'Acquisition committee ne s'est pas réuni.

3.5 Répartition des responsabilités

Le Conseil d'administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et s'assure de sa mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration, se référer au règlement d'organisation du Conseil d'administration, qui peut être consulté à l'adresse www.efginternational.com/auditors-regulations

Le Conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle du Groupe et de ses filiales au Chief Executive Officer («CEO») et au Comité exécutif. Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'administration, les membres de la direction générale gèrent les opérations de la société conformément à la réglementation interne et rendent régulièrement compte au Conseil d'administration.

Le Groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée au Chief Executive Officer. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent comptent directement au Chief Executive Officer ou à un membre du Comité exécutif.

Les titres ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres de la Direction générale sont présentés ci-après:

Chief Executive Officer

Le Chief Executive Officer (CEO) d'EFG International est responsable envers le Conseil d'administration de la gestion et de la performance générales du Groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration. Il représente le Groupe EFG International envers les tiers et les autorités. Il est en outre coresponsable (avec le Conseil d'administration ainsi que d'autres membres de la direction générale) envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour que l'établissement mène une gestion prudentielle et observe la réglementation dans ses activités.

Deputy Chief Executive Officer

Le Deputy Chief Executive Officer assiste le Chief Executive Officer dans l'exécution de toutes les tâches de ce dernier. Il est principalement responsable de surveiller certaines activités opérationnelles. Il est également responsable de l'allocation des capitaux et du financement au sein du Groupe, de l'état-major, des relations avec les investisseurs et, de concert avec le Chief Financial Officer, de la levée de fonds.

Chief Financial Officer

Le Chief Financial Officer (CFO) assume la responsabilité globale de la gestion financière du Groupe EFG International. Il est responsable des politiques d'EFG International en matière de comptabilité ainsi que de l'établissement des états financiers et de la gestion des comptes du Groupe. Le CFO est aussi responsable des rapports financiers, des rapports réglementaires sur les finances et du respect des dispositions relatives aux fonds propres. Il est membre désigné du Comité exécutif responsable de la Conformité et, globalement, des relations avec les autorités réglementaires.

Chief Operating Officer

Le Chief Operating Officer est responsable de la gestion, de la coordination, de la supervision, de la planification et du contrôle des activités du Groupe liées aux opérations et à la technologie. Il est également responsable de l'évaluation et de la gestion des risques opérationnels. Il préside en alternance le Credit committee de la direction et préside le Product committee du Groupe.

Chief Risk Officer and Group General Counsel

En 2010, le Chief Risk Officer et Group General Counsel a été responsable de deux fonctions-clés:

- En tant que Chief Risk Officer, il surveille et évalue les risques dans l'organisation d'EFG International dans son ensemble, comprenant les risques de marché, de contrepartie, de pays, de liquidité et autres. Dans cette fonction, il établit également des rapports à l'intention du Risk committee d'EFG International en fournissant une vue d'ensemble indépendante sur les risques de crédit et les risques opérationnels, étant entendu que ces risques relèvent principalement du responsable du contrôle des crédits et du Chief Operating Officer.
- En tant que Group General Counsel, il fournit des conseils juridiques au Groupe
 EFG International. Il est en outre responsable de la gouvernance d'entreprise du
 Groupe EFG International dans son ensemble.

A compter du 1^{er} janvier 2011, Henric Immink assume la responsabilité de Group General Counsel, tandis que Frederick Link demeure Chief Risk Officer

CEO Asset Management

Le Chief Executive Officer est responsable des opérations d'Asset Management d'EFG International qui couvre globalement la gestion discrétionnaire d'actifs, les services de conseil, les fonds de placement et les produits structurés. Comme James Lee, le titulaire actuel, a une grande expérience des crédits il a été nommé membre du Credit Committee du Comité exécutif d'EFGI. Le responsable de Investment Finance/Credit rend compte au CEO d'EFG International, avec délégation de la supervision à James Lee.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité exécutif

Le Conseil d'administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec le management, y compris lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités.

Les membres du Comité exécutif assistent à chacune des séances du Conseil d'administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Le Chief Executive Officer fournit chaque trimestre un rapport écrit au Conseil d'administration résumant le développement des affaires et se tient à disposition pour répondre à ses questions. En outre, le Chief Financial Officer présente les comptes trimestriels au Conseil d'administration.

Les membres de la direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le Chief Financial Officer, assistent aux réunions de l'Audit committee et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le Global Head of Compliance assiste aux réunions de l'Audit committee et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de conformité.

Les membres de la direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque, ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Risk management committee.

En outre, l'unité d'audit interne du Groupe placée sous la tutelle de l'Audit committee réalise des audits indépendants. Indépendante de la direction du point de vue organisationnel, cette unité est chargée de fournir au Conseil d'administration et à l'Audit committee des services leur permettant de s'assurer objectivement de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne. L'unité d'audit interne entretient un dialogue régulier avec les réviseurs externes en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs et de coordonner leurs activités. Ses droits et obligations sont fixés dans le règlement interne et dans une charte interne sur l'audit. L'unité d'audit interne dispose d'un droit à l'information et d'un accès aux documents illimités, pour tout ce qui concerne le Groupe et ses filiales.

Voir également l'information sur la gestion des risques en page 42.

4. COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité exécutif

Lawrence D. Howell (1953), citoyen américain, est Chief Executive Officer d'EFG International. Précédemment, il a été Chief Executive Officer d'EFG Bank (depuis 1997) et membre de la direction (depuis 1997). De 1995 à 1997, il été CEO du bureau de Zurich de la Banque de Dépôts, prédécesseur d'EFG Bank European Financial Group SA. Avant de rejoindre EFG, M. Howell a travaillé pour Coutts and Co. International Private Banking de 1989 à 1995. Avant 1993, il a été Head of Americas and Asia à Zurich et New York puis, jusqu'en 1995, Head of Americas basé à New York et responsable de la clientèle domiciliée sur le continent américain ainsi que des succursales de la banque aux Etats-Unis, aux Bahamas, aux Bermudes, dans les lles Caïmans et en Amérique latine.

De 1986 à 1989, M. Howell a passé trois ans au sein de Citibank Switzerland comme Viceprésident en charge de la clientèle suisse très fortunée, alors qu'en 1985 et 1986 il a travaillé pour McKinsey and Co. à New York en tant que consultant pour les prestataires de services financiers, y compris les banques privées. M. Howell a commencé sa carrière auprès de Citibank en 1978 en qualité de conseiller juridique interne pour l'International Private Banking Division et, de 1981 à 1984, a été responsable du personnel pour Jean Pierre Cuoni, alors Head of Private Banking for Europe, Middle East and Africa.

M. Howell est titulaire d'une licence en gestion d'entreprise et d'un doctorat en droit de l'Université de Virginie.

Lukas Ruflin (1975), citoyen suisse, a été nommé Deputy CEO d'EFG International en juin 2009. En 2010, il a également assumé la fonction de CEO d'EFG Bank. M. Ruflin a été l'un des partenaires fondateurs d'EFG Financial Products en 2007, dont il a dirigé l'entité émettrice à Guernesey. Il a rejoint EFG Bank en 2004 et occupé différents postes de direction au sein d'EFG Bank et d'EFG International à Zurich et à Londres. Il a débuté sa carrière chez Lehman Brothers (2000–2004), JP Morgan (1999–2000) et PricewaterhouseCoopers.

Lukas Ruflin est titulaire d'un master d'économie de l'Université de St-Gall ainsi que d'un master CEMS en management international.

Jean-Christophe Pernollet (1966), citoyen français, a été nommé Chief Financial Officer d'EFG International en octobre 2010. Auparavant, M. Pernollet a travaillé pendant plus de 17 ans pour PricewaterhouseCoopers à Genève et New York. Associé en charge du bureau de Genève depuis 2005, il a aussi été un Business Unit Leader depuis 2008. Il a commencé sa carrière en 1990 en tant qu'expert-comptable chez Deloitte & Touche à Paris.

M. Pernollet a suivi le programme pour cadres supérieurs de la Columbia Business School et détient un master en gestion d'entreprise de l'EDHEC et une licence en sciences économiques et politiques. Il a été auditeur bancaire principal agréé par l'autorité réglementaire suisse (FINMA) et est membre de l'American Institute of CPA.

Alain Diriberry (1953), citoyen français, a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International en juillet 2008, puis CEO d'EFG Bank à dater de janvier 2011. Il a rejoint EFG Bank en août 2003 en tant que Deputy CEO assumant les responsabilités de Chief Operating Officer chargé de la direction opérationnelle, puis il est devenu Head of Private Banking, Genève, en janvier 2005. Il n'a pas d'activités ou d'intérêts autres que ses fonctions à EFG International. Auparavant, il a travaillé à Coutts Switzerland (1994–2003) d'abord comme COO, responsable des opérations, de l'informatique et des fonctions d'état-major, puis, depuis 2000, comme Head of Private Banking pour la Suisse. De 1989 à 1994, il a été directeur de l'informatique à NatWest Bank à Paris, devenant ensuite Head of Central Support et Deputy General Manager. Il a commencé sa carrière comme ingénieur en technologies de l'information puis a rejoint Price Waterhouse en tant que consultant informatique et chef de projet dans différents domaines, notamment la finance et la banque.

M. Diriberry est titulaire d'un doctorat en technologies de l'information de l'Université de Toulouse.

Frederick Link (1975), citoyen américain, a été Group General Counsel et Corporate Secretary d'EFG International de mars 2006 au 31 décembre 2010. Il a été nommé Chief Risk Officer en juillet 2008 et conserve cette fonction. En tant que tel, il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du controlling des risques ainsi que du conseil juridique au sein du Groupe EFG International, tout en fournissant des conseils juridiques à l'ensemble du Groupe. Avant de rejoindre EFG International, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur le marché des actions et le marché du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il les conseillait également en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes.

M. Link est membre du barreau de New York et possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

James T. H. Lee (1948), citoyen britannique, a été nommé CEO Asset Management en juin 2009. Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG International et d'EFG Bank (depuis 2003). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit committee en janvier 2002 et membre de la direction. Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division private banking d'UBS (1999–2000), et a été Global Head of International Private Banking à Bank of America (1997–1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment et Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée

très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-up actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé au Royaume-Uni une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt.

M. Lee a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Deux nouveaux membres ont été nommés au Comité exécutif d'EFG International: depuis le 1^{er} janvier 2011, Henric Immink assume la responsabilité de Group General Counsel; Mark Bagnall, celle de Chief Operating Officer. En outre, Rudy van den Steen a démissionné de son poste de CFO d'EFG International avec effet à fin septembre 2010.

Henric Immink (1965), citoyen suisse, a été nommé Group General Counsel et membre du Comité exécutif d'EFG International à partir du 1^{er} janvier 2011. Il a rejoint EFG International en juillet 2010 en tant que Senior General Legal Counsel. Il a été précédemment partenaire de l'étude d'avocats Python & Peter à Genève. Il connaît très bien EFG International pour avoir été l'un de ses principaux conseillers en matière juridique et fiscale au cours des sept années écoulées. Il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève et titulaire du brevet d'avocat.

Mark Bagnall (1967), citoyen britannique, a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International avec effet au 1^{er} janvier 2011. Il a rejoint EFG International en décembre 2008 comme Global Chief Technology Officer. Auparavant, il a travaillé de 2004 à 2008 chez Merrill Lynch à Londres et à Genève, où il a été Head of International Private Client & Wealth Management Technology, après avoir occupé de 1998 à 2003 des fonctions dirigeantes dans l'informatique chez Capital Markets & Investment Banking à Londres et à New York. Il a commencé sa carrière en 1989 chez British Petroleum, dans le cadre du programme de diplôme en informatique, avant de rejoindre JP Morgan en 1994.

M. Bagnall est licencié en mathématiques et sciences informatiques de l'Université de Liverpool.

Rudy van den Steen (1964), citoyen belge, a été Chief Financial Officer et Head of M&A d'EFG International jusqu'à fin septembre 2010. Il a rejoint EFG Bank en tant que Chief Financial Officer en juin 2000. En plus de ses responsabilités de CEO, M. van den Steen dirigeait les projets de fusions-acquisitions. Avant de rejoindre EFG Bank, M. van den Steen a travaillé pour Price Waterhouse où il a dirigé en dernier lieu le groupe M&A Advisory du Financial Institutions Group en Suisse.

M. van den Steen est titulaire d'un master en sciences économiques appliquées et gestion d'entreprise de l'Université de Louvain (Belgique), avec des spécialisations en économie quantitative et mathématiques.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité Exécutif n'assume d'autres fonctions au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt.

4.3 Contrats de management

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de management avec des tiers.

5 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Généralités

La rémunération des membres du Conseil d'administration, du CEO et des autres membres du Comité exécutif ainsi que celle des membres de la Direction générale est fixée par le Remuneration committee du Conseil d'administration (voir point 3.4 ci-dessus). Ce comité tient séance une fois par an afin de fixer les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux du Comité exécutif en tenant compte des paramètres définis par le Conseil d'administration au complet. Des séances supplémentaires peuvent se tenir en cours d'année pour approuver, le cas échéant, la rémunération de tout nouveau membre du Comité exécutif.

En date du 20 septembre 2005, le Groupe EFG International a adopté un plan d'options sur actions pour les collaborateurs et les dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'options sur actions») afin que la société puisse disposer de moyens d'incitation plus stimulants pour les membres de la direction et les autres collaborateurs importants et, par là, accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'options sur actions couvre toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2010 et durera jusqu'à ce que toutes les options et les unités d'actions de négoce restreint attribuées en vertu du plan d'intéressement aient été exercées ou soient échues.

Chaque année, le CEO identifie les personnes qui méritent de participer au plan d'options sur actions et les recommande au Remuneration committee, qui examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer à chaque personne éligible.

Les détails relatifs aux options octroyées en vertu du plan d'options sur actions figurent dans la note 50 des comptes consolidés du Groupe EFG International inclus dans le présent rapport annuel.

Membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration qui en bénéficient est déterminée par le Remuneration committee et ne comprend aucun bonus en espèces ni autre élément variable. Aucun contrat conclu avec les membres du Conseil d'administration ne prévoit le versement d'indemnités au moment où ils quittent le Conseil.

Comité exécutif et autres membres de la Direction générale

La rémunération des membres du Comité exécutif et de la Direction générale est fixée par le Remuneration committee. Les éléments suivants de rémunération sont applicables au niveau de la Direction générale:

- salaire de base en espèces;
- rémunération variable, fixée chaque année;
- autres rémunérations en espèces (indemnisation des dépenses, etc.);
- plan d'options sur actions d'EFG International;
- fonds de pension.

La rémunération variable des membres de la Direction générale autres que le CEO est fixée par le Remuneration committeee, à son entière discrétion, sur recommandation

du CEO (sauf en ce qui concerne sa propre rémunération variable), y compris tout toute période d'attente et/ou de blocage. Le Remuneration committeee prend en considération certains éléments quantitatifs et qualitatifs, tels que la performance d'EFG International au cours de l'exercice, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de l'établissement et la performance individuelle des membres de la Direction générale.

L'examen de la rémunération fixe et variable est effectué chaque année. S'agissant des collaborateurs, la rémunération variable discrétionnaire est fortement axée sur la contribution personnelle et moins sur la performance de l'entreprise, tandis que c'est l'inverse à l'échelon des membres de la Direction générale, où l'accent est mis sur le second élément.

Une mauvaise performance de l'entreprise peut conduire à une diminution importante, voire à la suppression de la rémunération variable discrétionnaire des membres de la Direction générale.

Alors que des enquêtes sur les salaires sont prises en compte dans l'établissement de la rémunération de la plupart des collaborateurs, ces études sont rarement utilisées à l'échelon le plus élevé de la direction car le nombre d'organisations ayant un niveau similaire de complexité à l'échelle internationale est insuffisant pour permettre une comparaison sensée.

En 2010, le composant variable de la rémunération versée aux membres de la Direction générale a varié entre 0 et 20% du composant fixe, avec une moyenne se chiffrant à 2,49%.

Deux membres du Comité exécutif, dont le CEO, bénéficient d'une indemnité de licenciement. Celle-ci couvre le paiement de leur salaire annuel cumulé jusqu'au 31 décembre 2013 au cas où l'employeur mettrait fin aux relations de travail sans raison valable.

EFG International a décidé d'appliquer volontairement les principes de la circulaire n° 10/1 intitulée «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers» entrée en vigueur en janvier 2010.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettent leur demande, inscrites sans restriction aucune au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995 (cf. le chiffre 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de groupe et, par conséquent, pas de règles permettant des dérogations.

Conformément aux dispositions légales, tout actionnaire habilité à voter peut se faire représenter lors de toute assemblée générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou par des personnes morales sur la base de procurations générales ou de procurations portant sur les actions déposées. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur la fusion ne s'applique.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'Assemblée générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de la réunion par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Le Conseil d'administration communique l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million au moins peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour au plus tard quarante jours avant la date de l'assemblée. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

En ce qui concerne la participation à l'assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant quinze jours avant une Assemblée générale et finissant immédiatement après la clôture de l'Assemblée générale.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Les statuts ne prévoient par conséquent pas de clause statutaire d'«opting-up» et d'«opting-out». Ils ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33 1/3% des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'art. 22, al. 2 de la Loi sur les bourses) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'art. 32, al. 1 de la Loi sur les bourses). L'«opting-up» est une règle qui permet d'augmenter le seuil des droits de vote à partir duquel une offre doit être présentée, tandis que l'«opting-out» est une règle qui dispense de l'obligation légale de soumettre une offre.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options sur actions et unités d'actions de négoce restreint attribuées aux dirigeants et employés peuvent être exercées dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction de réviseur responsable PricewaterhouseCoopers SA a été désigné comme auditeur statutaire et auditeur du Groupe EFG International, le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'Assemblée générale.

M. Alex Astolfi a pris ses fonctions de réviseur responsable le 29 avril 2008.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA pour l'audit des comptes 2010 d'EFG International et de ses filiales se sont montés à CHF 4'664'503.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de révision non récurrents ont atteint CHF 435'970 et les honoraires pour conseil fiscal, expertises et autres prestations de services, CHF 9'006.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'Audit committee, sur mandat du Conseil d'administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du Groupe et de leurs réviseurs responsables. De concert avec les réviseurs du Groupe, l'Audit committee passe en revue l'efficacité des systèmes de contrôle internes par rapport au profil de risque du Groupe.

L'Audit committee s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du Groupe concernant des audits supplémentaires, des travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être approuvés préalablement par l'Audit committee.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports à l'Audit committee portant sur des procédures comptables et pratiques critiques, sur des traitements différents de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la direction et sur d'autres communications matérielles écrites entre les réviseurs externes et la direction.

L'Audit committee rencontre régulièrement les réviseurs responsables de la société de révision, mais au moins quatre fois par an. Il rencontre également le responsable de l'audit interne du Groupe à intervalles réguliers.

Le président de l'Audit committee discute, au moins une fois par an, avec les réviseurs responsables de PricewaterhouseCoopers du travail de révision réalisé, des principales constatations et des questions soulevées durant la révision.

Le président de l'Audit committee fait rapport au Conseil d'administration au sujet de ses contacts et de ses discussions avec les réviseurs externes.

Les réviseurs externes ont un accès direct et permanent à l'Audit committee.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe ses actionnaires et le public régulièrement au moyen de rapports annuels et semestriels et, suivant les besoins, de communiqués de presse, de présentations et de brochures. Ces documents sont mis à la disposition du public à la fois par voie électronique sous

www.efginternational.com/financial-reporting

www.efginternational.com/press-releases ainsi que sur papier.

Dates importantes

Une liste mise à jour des dates importantes est disponible sur la page d'accueil des relations avec les investisseurs:

www.efginternational.com/investors

Une banque privée à nulle autre pareille.

Une expertise technique est à la base d'un conseil avisé, conçu pour chaque client individuellement.



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	76
COMPTE CONSOLIDÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	77
BILAN CONSOLIDÉ	78
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	79
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	81
 4.3 Risque de liquidité 4.4 Gestion des capitaux propres 5 Résultat net des opérations d'intérêt 6 Résultat net des commissions bancaires et prestations de services 7 Produits des dividendes 8 Produit net des opérations de négoce 9 (Perte)/Gain net sur instruments financiers désignés à leur juste valeur 10 Gains moins pertes sur titres de placement 11 Reprise de perte de valeur/(perte de valeur) sur prêts et avances à la clientèle 12 Charges opérationnelles 13 Charges de personnel 	82 82 95 97 97 104 114 116 118 118 119 119 120 120
 Impôts sur le résultat différés Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre la Suisse 	121122123
17 Espèces et avoirs auprès des banques centrales 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie 19 Bons du Trésor et autres papiers monétaires 20 Créances sur les banques 21 Prêts et avances à la clientèle	124 125 125 125 126
Couverture des prêts Instruments financiers dérivés Actifs financiers à leur juste valeur - destinés au négoce Actifs financiers à leur juste valeur - désignés à l'origine	126 127 127 129 130 131
Titres de placement - réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente Titres de placement - détenus jusqu'à échéance Participations Cession de participations	132 132 133 134 135
 Immobilisations corporelles Autres actifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Passifs financiers désignés à la juste valeur 	138 138 139 139 139
Autres passifs Obligations à titre de prestations de retraites Capital-actions, primes d'émission et propres actions Autres réserves Eléments hors bilan - passifs éventuels et engagements	140 140 141 144 146 147
Information sectorielle Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger Résultat de base et dilué par action Dividendes	147 148 150 152 153 153
Flans d'intéressement en actions Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG Actifs sous gestion et actifs sous administration Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes Conseil d'administration	155 156 156 157 157
,	158 160

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2010 COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Produit des opérations d'intérêt et d'escompte		407.7	436.3
Charge d'intérêts		(157.2)	(173.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	5	250.5	263.3
		040 5	504.0
Produits des commissions bancaires et prestations de services		610.5	594.8
Charges des commissions bancaires et prestations de services		(114.2)	(97.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	6	496.3	497.6
Produit des dividendes	7	9.6	3.5
Produit net des opérations de négoce	8	67.4	55.8
(Perte)/Gain net sur instruments financiers désignés à leur juste valeur	9	(517.8)	3.2
Gains moins pertes sur titres de placement	10	16.1	25.2
Autre résultat opérationnel		3.4	10.5
(Perte)/Résultat net des autres opérations		(421.3)	98.2
Résultat opérationnel		325.5	859.1
Charges opérationnelles	12	(717.5)	(744.1)
Perte sur cession de participations	31	(23.5)	
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur)			
sur créances de la clientèle	11	4.3	(5.4)
Pertes de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29	(4.4)	
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	32.1	(378.8)	
(Perte)/Résultat avant impôts		(794.4)	109.6
Produit/(Charge) d'impôt sur le résultat	14	25.7	(5.4)
(Perte)/Résultat net de la période		(768.7)	104.2
(Perte)/Résultat net de la période attribuable:			
(Perte)/Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe		(721.8)	101.1
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires			3.1
Perte nette attribuable aux intérêts minoritaires		(46.9)	
		(768.7)	104.2
		CHF	CHF
Résultat par action ordinaire			
de base	47.1	(5.52)	0.57
dilué	47.2	(5.52)	0.55

COMPTE CONSOLIDÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2009 millions de CHF
(Perte)/Profit net de la période		(768.7)	104.2
Autres éléments du résultat global			
Gain/(Perte) net sur titres de placement disponibles à la vente,			
avant impôts	28	(48.9)	(19.5)
Gain/(Perte) net sur titres de placement disponibles à la vente,			
avant impôts, attribuable aux intérêts minoritaires		(11.3)	
Transfert au résultat net de la réalisation de la réserve de titres			
de placement disponibles à la vente, avant impôts	28	(16.1)	(25.2)
Impact fiscal des variations de la juste valeur des titres de			
placement disponibles à la vente	28	1.9	3.2
Ecarts de conversion, avant impôts		(85.0)	2.5
Impact fiscal des écarts de conversion			5.7
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impô	ts	(159.4)	(33.3)
Total des autres éléments du résultat global pour la période		(928.1)	70.9
Total des autres éléments du résultat global pour la période at	tribuable a	ux:	
Actionnaires du Groupe		(865.9)	69.5
Intérêts minoritaires		(62.2)	1.4
		(928.1)	70.9

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	17	711.8	265.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	19	2,037.8	770.8
Créances sur les banques	20	2,227.1	3,519.6
Prêts et avances à la clientèle	21	8,957.8	8,217.5
Instruments financiers dérivés	24	353.8	285.9
Actifs financiers à la juste valeur:			
Actifs destinés au négoce	25	624.7	310.5
Désignés à l'origine	26	370.8	714.8
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	27	3,690.3	4,299.1
Détenus jusqu'à échéance	29	1,024.5	510.5
Immobilisations incorporelles	32	578.8	1,491.3
Immobilisations corporelles	33	47.5	56.0
Actifs d'impôts sur le résultat différés	15	54.2	32.4
Autres actifs	34	214.1	176.2
Total de l'actif		20,893.2	20,650.0
Dont créances envers des participants qualifiés		8.9	8.3
Passif			
Engagements envers les banques	35	337.8	447.1
Engagements envers la clientèle	36	14,904.4	15,727.9
Instruments financiers dérivés	24	633.8	454.0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	37	486.7	414.1
Autres passifs financiers	38	2,863.0	1,002.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants		10.8	9.1
Passifs d'impôts sur le résultat différés	15	58.1	51.5
Autres passifs	39	299.9	306.0
Total du passif		19,594.5	18,411.7
Capitaux propres			
Capital-actions	41.1	73.1	73.2
Primes d'émission	41.2	1,153.8	1,157.4
Autres réserves	42	42.6	160.1
Résultat non distribué		6.4	762.0
		1,275.9	2,152.7
Intérêts minoritaires		22.8	85.6
Total des capitaux propres		1,298.7	2,238.3
Total des capitaux propres et du passif		20,893.2	20,650.0
Dont engagements de rang subordonné		-	-
Dont engagements envers des participants qualifiés		27.0	38.5

Les notes figurant aux pages 82 à 159 font partie intégrante des présents comptes consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2010

		Att	tribuable aux					
N	lote	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Actionnaires minoritaires millions de CHF	Total capitaux propres millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2009		77.3	1,205.3	160.1	719.6	2,162.3	95.1	2,257.4
Résultat net de la période					101.1	101.1	3.1	104.2
Ecarts de conversion, nets d'impôts				9.9		9.9	(1.7)	8.2
Gain/(Perte) net sur titres de placeme	ent						(,	
disponibles à la vente, net d'impôts				(41.5)		(41.5)		(41.5)
-								
Total des autres éléments du résultat	•	our		(01.0)	101.1	CO F	1 1	70.0
la période comptabilisés en capitaux p	propres		-	(31.6)	101.1	69.5	1.4	70.9
Dividende payé sur les								
actions ordinaires	48				(33.3)	(33.3)		(33.3)
Dividende payé sur les								
Bons de participation	48				(25.4)	(25.4)		(25.4)
Distribution nette aux actionnaires								
minoritaires						-	(0.8)	(0.8)
Actions ordinaires vendues 41.1	-41.2	0.5	14.7			15.2		15.2
Actions ordinaires rachetées 41.1	1–41.2	(4.7)	(69.9)			(74.6)		(74.6)
Bons de participation vendus		0.1	2.7			2.8		2.8
Transfert aux Autres réserves lié à								
la cession de bons de participation			4.6	(4.6)				
Option de vente des minoritaires	42			12.6		12.6		12.6
Plan d'options pour employés	50			25.0		25.0		25.0
Intérêts minoritaires dans les								
ajustements d'Earnout						-	(6.0)	(6.0)
Pertes d'intérêts minoritaires liées								
à la cession d'intérêts						-	(3.7)	(3.7)
Autres ajustements liés aux								
intérêts minoritaires						-	(0.4)	(0.4)
Ajustement des Autres réserves				(1.4)		(1.4)		(1.4)
Solde au 31 décembre 2009		73.2	1,157.4	160.1	762.0	2,152.7	85.6	2,238.3

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2010

		Attribuable aux actionnaires du Groupe						
		Capital-	Primes	Autres	Résultats non		Actionnaires	Total capitaux
		actions	d'émission	réserves	distribués	Total	minoritaires	propres
		millions	millions	millions	millions	millions	millions	millions
	Note	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF	de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2010		73.2	1,157.4	160.1	762.0	2,152.7	85.6	2,238.3
Perte nette de la période					(721.8)	(721.8)	(46.9)	(768.7)
Ecarts de conversion, nets d'im	pôts			(81.0)		(81.0)	(4.0)	(85.0)
Gain/(Perte) net sur titres de pla	acement							
disponibles à la vente, net d'im	pôts			(63.1)		(63.1)	(11.3)	(74.4)
la période comptabilisés en capi	taux propres	-	-	(144.1)	(721.8)	(865.9)	(62.2)	(928.1)
Dividende payé sur les actions								
ordinaires	48				(13.4)	(13.4)		(13.4)
Dividende payé sur les								
Bons de participation	48				(20.4)	(20.4)		(20.4)
Distribution nette aux actionnai	res							
minoritaires						-	(0.6)	(0.6)
Actions ordinaires vendues	41.1–41.2		0.4			0.4		0.4
Actions ordinaires rachetées	41.1–41.2	(0.1)	(4.0)			(4.1)		(4.1)
Plan d'options pour employés	50			26.6		26.6		26.6
Solde au 31 décembre 2010		73.1	1,153.8	42.6	6.4	1,275.9	22.8	1,298.7

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2009 millions de CHF
Flux de trésorerie opérationnelle			
Intérêts perçus		401.2	430.0
Intérêts versés		(147.6)	(159.7)
Commissions bancaires et autres prestations de services perçue	s	609.1	598.7
Commissions bancaires et autres prestations de services versée		(108.2)	(91.8)
Dividendes perçus	7	9.6	3.5
Produit net des opérations de négoce		86.8	50.4
Autres entrées de trésorerie opérationnelle		3.5	3.5
Charges de personnel payées		(449.4)	(439.8)
Autres charges opérationnelles payées		(193.5)	(192.8)
Impôts sur le résultat payés		(13.5)	(21.1)
Flux de trésorerie opérationnelle avant variations des actifs et passifs opérationnels		198.0	180.9
Variations des actifs et passifs opérationnels			
(Augmentation) nette des bons du Trésor		(1,468.4)	(145.5)
(Augmentation) nette des créances sur les banques		(36.4)	(397.0)
Diminution nette des instruments financiers dérivés		105.2	156.1
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		(670.8)	(620.1)
(Augmentation) nette des prets et avances à la chemele		(41.5)	(43.8)
(Diminution) nette des autres actifs (Diminution) nette des engagements envers les banques		(96.7)	(37.4)
(Diminution)/Augmentation nette des engagements		(30.7)	(37.4)
envers la clientèle		(743.9)	1,367.0
(Diminution)/Augmentation nette des autres passifs Flux de trésorerie opérationnelle net		(6.1) (2,760.6)	36.7 496.9
Produits de la cession d'activités, nets des liquidités cédées Achat de titres Produits de la vente de titres Achat d'immobilisations corporelles	31	(1.1) (9,668.8) 9,366.6 (13.7)	(11,075.3) 10,397.1 (14.4)
Achat d'immobilisations incorporelles	32	(8.7)	(80.8)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		0.5	0.4
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement		(325.2)	(773.0)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	40	(00.4)	(05.4)
Dividende payé sur les Bons de participation	48	(20.4)	(25.4)
Dividende payé sur les actions ordinaires	48	(13.4)	(33.3)
Distribution aux actionnaires minoritaires		(0.6)	(0.8)
Actions ordinaires rachetées	41	(4.1)	(74.6)
Actions ordinaires vendues	41	0.4	15.2
Emission de produits structurés		6,012.4	6,100.5
Rachat de produits structurés		(3,857.0)	(5,609.6)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		2,117.3	372.0
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(56.9)	0.1
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1,025.4)	96.0
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	18	3,940.2	
·	18		96.0 3,844.2 96.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International SA et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le «Groupe») constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants: Argentine, Bahamas, Bermudes, Canada, Caïman, Îles Anglo-Normandes, Danemark, Dubaï, Espagne, France, Gibraltar, Hongkong, Inde, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Singapour, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Royaume-Uni et Etats-Unis. Au 31 décembre 2010, le Groupe, dans son ensemble, employait 2462 personnes (2394 au 31 décembre 2009).

EFG International SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, et cotée à la SIX Swiss Exchange. Pour de plus amples détails concernant les participants qualifiés, voir la note 12 des Comptes annuels de la maison mère.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 8 mars 2011.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués à l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation).

(a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2010. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee) émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, au moment de l'établissement des comptes (mars 2011). Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que des produits et charges figurant au compte de résultat de l'exercice. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples informations sur les estimations critiques sont fournies dans les notes 3 et 32.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe et d'EFG Bank, sa principale filiale opérationnelle.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émise par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1er janvier 2010.

Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe:

- IAS 27 (révisée) «Etats financiers consolidés et individuels» (avec effet au 1er juillet 2009). La norme révisée prévoit que les effets de toutes les transactions avec des intérêts minoritaires soient enregistrés dans les capitaux propres s'il n'y a pas eu de changement au niveau du contrôle et que ces transactions ne résulteront plus en goodwill ou en gains ou pertes. Cette norme spécifie également comment comptabiliser une perte de contrôle. Tout intérêt restant dans l'entité est réévalué à sa juste valeur et un gain ou une perte est comptabilisé en résultat.
 - L'amendement d'IAS 27 supprime la définition de «méthode du coût» du paragraphe 4 de cette norme. En outre, Lorsqu'une société mère réorganise la structure de son groupe en établissant une nouvelle entité comme sa société

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

mère (en respectant certains critères), l'amendement exige que la nouvelle société mère évalue (conformément au paragraphe 38(a) d'IAS 27) le coût à la valeur comptable de sa part des éléments de capitaux propres indiqués dans les états financiers individuels de la société mère d'origine à la date de la réorganisation.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IAS 27 (révisée) par anticipation à toutes les transactions avec des intérêts minoritaires. L'adoption de ces amendements n'a eu aucune influence notable sur les états financiers du Groupe, mais pourrait en avoir une dans les exercices futurs.

- Changements de principe comptable selon IAS 8.28: Le Groupe a modifié, à partir du 1^{er} janvier 2010, le principe comptable appliqué aux transactions avec des intérêts minoritaires et à la comptabilisation d'une perte de contrôle ou d'influence notable au moment où la norme IAS 27 révisée «Etats financiers consolidés et individuels» est devenue applicable. La révision d'IAS 27 a entraîné des amendements subséquents dans IAS 28 «Participations dans des entreprises associées» et IAS 31 «Participations dans des coentreprises».

Auparavant, les transactions avec des intérêts minoritaires étaient traitées comme des transactions avec des tierces parties, externes au Groupe. Il suivait que ces cessions produisaient des gains ou des pertes comptabilisés en résultat et que les acquisitions entraînaient la comptabilisation d'un goodwill.

Lors d'une cession ou d'une cession partielle, la quote-part des réserves attribuables à la filiale était reclassifiée en gain ou perte ou affectée directement au résultat non distribué. Précédemment, quand le Groupe cessait d'avoir le contrôle ou une influence notable sur une entité, la valeur comptable de l'investissement à la date de la prise de contrôle ou d'influence notable devenait un coût, imputé ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers Le Groupe a appliqué ce nouveau principe comptable en prévision des transactions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'ajuster les montants enregistrés précédemment dans les états financiers.

- IAS 36 (révisée) «Unité comptable pour tests de dépréciation de goodwill». Cette révision a pour but de préciser que la plus grande unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités) à laquelle le goodwill doit être attribué aux fins de procéder à des tests de dépréciation est un secteur opérationnel au sens du paragraphe 5 d'IFRS 8 «Secteurs opérationnels».
 Cette révision appliquée à partir du 1^{er} janvier 2010 et n'a eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.
- IAS 38 (amendements) «Amendements supplémentaires consécutifs à la révision d'IFRS 3 (révisée)» et de «Évaluer la juste valeur d'une immobilisation incorporelle acquise lors d'un regroupement d'entreprises». Les modifications apportées aux paragraphes 36 et 37 d'IAS 38 «Immobilisations incorporelles» visent à préciser les exigences de la norme IFRS 3 (révisée) concernant la comptabilisation des immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et aussi celles des paragraphes 40 et 41 d'IAS 38 décrivant les techniques d'estimation utilisées communément par les entités pour évaluer la juste valeur d'immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises en l'absence d'un marché actif. Ces amendements ont été appliqués à partir du 1^{er} janvier 2010 et n'ont eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.
- IAS 38 (révisée) «Immobilisations incorporelles». Le Groupe appliquera la norme IAS 38 (révisée) à la date à laquelle IFRS 3 (révisée) sera adoptée. Cet amendement clarifie la manière d'évaluer la juste valeur d'une immobilisation incorporelle acquise lors d'un regroupement d'entreprises et permet de comptabiliser en tant qu'actif unique un groupe d'immobilisations incorporelles si chacune d'entre elles a une durée d'utilité similaire. L'adoption de ces amendements n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
- IAS 39 (amendements) «Étendue de l'exemption des contrats de regroupements d'entreprises». Ces amendements à l'étendue d'IAS 39 précisent que:
 - (a) ils ne s'appliquent uniquement aux contrats irrévocables sont conclus entre un acquéreur et un vendeur lors d'un regroupement d'entreprises pour acheter ou vendre une entreprise acquise à une date future;
 - (b) et que l'échéance du contrat à terme ne devrait pas dépasser une période raisonnablement nécessaire pour obtenir toutes les autorisations requises et ainsi conclure la transaction; et
 - (c) l'exception ne devrait pas être appliquée à des contrats à option (que celle-ci puisse être exercée ou non au moment présent) qui permettront d'obtenir le contrôle d'une entité, ni par analogie à des investissements dans des entreprises associées, ni à des transactions similaires.

Appliqués par anticipation à tous les contrats en vigueur dont la période effective a commencé le 1^{er} janvier 2010 ou ultérieurement, ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- IAS 39 (amendement) «Couverture de flux de trésorerie»
 Cet amendement indique quand comptabiliser des gains ou des pertes sur des instruments de couverture en tant qu'ajustement de reclassification en couverture de flux de trésorerie sur une transaction future qui se traduit finalement par la comptabilisation d'un instrument financier. Cet amendement précise que les profits ou pertes qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres doivent être reclassés en résultat durant la même période que celle au cours
- de laquelle le flux de trésorerie de l'élément couvert affecte le résultat. L'adoption de cet amendement n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRS 2 (amendement) «Paiement fondé sur les actions, comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie».
 - Ces amendements précisent comment une filiale d'un groupe doit comptabiliser certains des arrangements portant sur des paiements fondés sur des actions dans ses propres états financiers. Selon ces arrangements, la filiale reçoit des biens ou des services de ses employés ou de fournisseurs qui doivent être payés par la société mère ou par une autre entité du groupe.

Ces amendements déterminent en outre qu'une entité, qui reçoit des biens ou des services en vertu d'un arrangement basé sur des paiements fondés sur des actions, doit les comptabiliser quelle que soit l'unité du groupe qui règle cette transaction et que celle-ci soit réglée en trésorerie ou en actions. Ces amendements précisent également la notion de «groupe» au sens de l'IFRS 2, qui est la même que celle d'IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels», en ce sens qu'elle inclut uniquement une société mère et ses filiales.

Les amendements à l'IFRS 2 intègrent également des directives précédemment comprises dans l'IFRIC 8 «Champ d'application IFRS 2» et IFRIC 11 «IFRS 2 Actions propres et transactions intra-groupe». Par conséquent, l'IASB a supprimé les normes IFRIC 8 et IFRIC 11. Ces amendements sont entrés en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2010 et ultérieurement et doivent être appliqués rétroactivement. L'adoption de ces amendements n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.

- IFRS 3 (révisée) «Regroupements d'entreprises» (avec effet au 1^{er} juillet 2009). Cette norme révisée continue d'appliquer la méthode de l'acquisition à tout regroupement d'entreprises mais avec quelques changements importants. C'est ainsi que tous les paiements liés à l'acquisition d'une entreprise doivent être comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, les paiements conditionnels étant classifiés comme dette, laquelle est réévaluée ensuite par le compte de résultat. Le choix est ouvert par acquisition pour mesurer les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise à la juste valeur ou à la quote-part des actifs nets. Tous les coûts liés à l'acquisition devraient être comptabilisés en charges. Le Groupe applique la norme IFRS 3 (révisée) à titre prospectif à tous les regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010 et son adoption n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRS 5 (amendement) «Présentation d'actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) classifiés comme détenus en vue de la vente». Cet amendement spécifie les informations requises en ce qui concerne les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés), classifiés en tant que détenus en vue de la vente ou comme activités abandonnées. Le champ d'application d'IFRS 5 a été précisé à cet effet. Les exigences relatives à l'information et établies par les autres normes ne sont plus obligatoires, à moins que lesdites normes n'exigent des informations spécifiques concernant les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés), classifiés en tant que détenus en vue de la vente ou comme activités abandonnées. Entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, cet amendement n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRIC 17 «Distribution en nature aux actionnaires» (à compter du 1er juillet 2009).
- Cette interprétation fait partie du projet annuel d'amélioration réalisé par l'IASB et publié en avril 2009. Elle founit des directives concernant la comptabilisation lorsqu'une entité distribue des actifs autres que des actifs de trésorerie soit en tant que distribution provenant des réserves, soit en tant que dividendes. IFRS 5 a aussi été amendée afin que ces actifs soient classifiés comme détenus en vue de la distribution que si leur condition présente les rend disponibles à la distribution et que celle-ci est hautement probable. Le Groupe applique la norme IFRIC 17 depuis le 1^{er} janvier 2010, et celle-ci n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas encore été adoptés par anticipation par le Groupe

Les normes et amendements suivants ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2011 ou à une date postérieure, mais le Groupe ne les a pas adoptés par anticipation:

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- IAS 24 (révisée) «Informations relatives aux parties liées»: la norme révisée publiée en novembre 2009 remplace la version de 2003. Elle est obligatoire pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2011 ou postérieurement à cette date.
 Cette norme révisée clarifie et simplifie la définition des parties liées. Le Groupe l'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011 et elle ne devrait pas avoir d'impact important sur les informations présentées par le Groupe.
- IFRS 9 «Instruments financiers», publiée en novembre 2009, est la première étape du processus consistant à remplacer la norme IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation». L'IFRS 9 introduit de nouvelles exigences pour classifier et évaluer des actifs financiers qui auront vraisemblablement une influence sur la comptabilisation des actifs financiers du Groupe. Cette norme ne sera pas applicable avant le 1^{er} janvier 2013 mais peut faire l'objet d'une application anticipée.

Le Groupe doit encore évaluer l'impact d'IFRS 9 sur ses comptes. Toutefois, selon les premières indications, cette norme pourrait affecter la comptabilisation des dettes classées comme titres disponibles à la vente, dès lors qu'IFRS 9 n'autorise la comptabilisation de gains et pertes en juste valeur dans les Autres éléments du résultat global que s'ils se réfèrent à des investissements en actions qui ne sont pas faits dans une optique de trading. Il s'ensuit que des gains et pertes en juste valeur enregistrés sur des dettes disponibles à la vente doivent être comptabilisés directement au compte de résultat.

L'IASB avait terminé cette phase initiale à temps pour permettre, mais sans l'exiger, une application anticipée aux comptes clôturés à fin 2009. A fin octobre 2010, l'IASB a ajouté à l'IFRS 9 des exigences portant sur la classification et l'évaluation des passifs financiers, dont la plupart ont été reprises telles quelles d'IAS 39. Cependant, les règles relatives à l'option de juste valeur des passifs financiers ont été modifiées, afin de tenir compte du propre risque de crédit en réponse au feedback des utilisateurs d'états financiers et d'autres personnes qui demandaient que les variations du risque de crédit lié à un passif n'affectent pas le compte de résultat, à moins que le passif ne soit détenu aux fins de négoce.

L'IASB a émis des amendements à l'IFRS 9 «Instruments financiers» (avec effet au 1^{er} janvier 2013, avec application rétrospective ou par anticipation, si adoptés), abandonnant le principe d'une approche en deux étapes proposée initialement. L'amendement comprend des directives sur les passifs financiers et la décomptabilisation d'instruments financiers. Ces règles ont été reprises d'IAS 39 sans changement, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat.

Les entités comptabilisent les variations de juste valeur résultant de variations du risque de crédit de ces passifs directement dans les Autres éléments du résultat global.

Il n'y a pas de transfert ultérieur des montants enregistrés dans les Autres éléments du résultat global vers le compte de résultat, mais un cumul des gains et pertes qui peut être recyclé en fonds propres.

- Prépaiements d'une obligation de financement minimum (amendements à l'IFRIC 14). Ces amendements corrigent une conséquence imprévue de l'IFRIC 14 «IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction». Sans ces amendements, les entités ne sont pas autorisées à comptabiliser en tant qu'actifs des prépaiements volontaires pour des obligations de financement minimum. Ces amendements corrigent cette anomalie qui n'était pas dans les intentions de l'IFRIC 14 au départ. Ils prennent effet au 1^{er} janvier 2011, une application anticipée étant autorisée. Ces amendements devraient être appliqués rétrospectivement à la période de comparaison la plus ancienne de la présentation des comptes. Le Groupe les appliquera à partir du 1^{er} janvier 2011. Celles-ci ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect en termes de définition de leurs politiques financière et opérationnelle, lequel va généralement de pair avec une participation conférant plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet potentiel de droits de vote immédiatement exerçables ou convertibles sont pris en considération lorsqu'il s'agit d'établir si le Groupe a le contrôle sur une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse.

Les acquisitions de filiales par le Groupe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs acquis, des titres émis ou des dettes contractées en contrepartie de la participation acquise, ceci à la date d'acquisition, plus les coûts induits. Les actifs identifiables acquis

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à leur juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur est comptabilisé comme goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminées. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 30.

(ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires comme celles faites avec ses actionnaires. Concernant les achats à des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale est comptabilisée en fonds propres. Les gains ou les pertes résultant de la cession à des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en fonds propres.

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur et la variation de la valeur comptable est enregistrée dans le compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale imputée ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers. En outre, tout montant comptabilisé précédemment dans les Autres éléments du résultat global et concernant cette entité est enregistré comme si le Groupe avait disposé directement des actifs et passifs qui lui sont liés. En d'autres termes, les montants comptabilisés autrefois dans les Autres éléments du résultat global sont reclassifiés en résultat.

Si le Groupe diminue sa participation dans une entreprise associée tout en conservant une influence notable, seule la quote-part des montants comptabilisés auparavant dans les Autres éléments du résultat global est reclassifiée si nécessaire en résultat.

Options de vente sur des actionnaires minoritaires

Une filiale à 100% d'EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenue par des intérêts minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Il a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et a comptabilisé l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la Direction, du montant de rachat. Des variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le compte de résultat.

(iii) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

(c) Devises

(i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe
sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise fonctionnelle du Groupe et sa devise de présentation des comptes.
Les actifs et passifs ainsi que le compte de résultat des filiales étrangères, dont les comptes sont établis en devise, sont
convertis en francs suisses, respectivement au taux de change du marché à la fin de la période de référence et au taux de
change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en
tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé) et figure dans les autres réserves.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les différences de change qui résultent de cette conversion sont imputées directement aux fonds propres. En cas de vente d'une participation, la différence de change accumulée est alors imputée au compte de résultat.

Les goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants:

	2010 Cours de clôture	2010 Cours moyen	2009 Cours de clôture	2009 Cours moyen
USD	0.936	1.042	1.030	1.085
GBP	1.450	1.609	1.664	1.696
EUR	1.251	1.380	1.484	1.510
SEK	0.140	0.145	0.145	0.142

(ii) Balance des transactions

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en francs suisses au cours de change prévalant à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères et classés comme étant disponibles à la vente sont analysées entre les différences de conversion résultant de variations des coûts amortis du titre et d'autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des variations des coûts amortis sont comptabilisées dans le résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les capitaux propres.

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou les modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

Le meilleur moyen pour démontrer la juste valeur à la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est-à-dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu) à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec des transactions actuelles sur un autre instrument financier dérivé identique observées sur le marché (c'est-à-dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données visibles sur le marché.

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que le caractère optionnel d'un produit structuré, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le compte de résultat, à moins que le Groupe ne choisisse de désigner le contrat hybride à sa juste valeur par compte de résultat.

La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant:

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés (couverture de juste valeur);
- 2) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie);
- 3) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net)

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme tels, sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré.

Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'ajustement de la valeur comptable d'un titre de participation couvert continue à être comptabilisé dans le compte de bénéfices reportés jusqu'à sa vente.

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans les fonds propres. Le gain ou la perte ayant trait à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres jusqu'alors restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulé dans les fonds propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements nets

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans les Autres éléments du résultat global; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans les Autres éléments du résultat global sont transférés au compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

(iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées en compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 24.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure dans le compte de résultat, en appliquant la méthode du rendement effectif sur la base du prix d'achat. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des commissions et points de pourcentage payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou d'un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

(ii) Produits des commissions et prestations de services

Les produits des opérations de commission et des prestations de services sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure. Les commissions relatives aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisées pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

Les commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les commissions relatives à des portefeuilles ainsi que les autres commissions relatives à des conseils de gestion et des services sont comptabilisées selon les contrats applicables, normalement sur une base pro-rata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Les commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de la performance sont remplis.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelles est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Installations montées dans des locaux loués: 5-20 ans
- Matériel informatique: 3-5 ans
- Meubles, équipements et véhicules à moteur: 3-10 ans

Les gains ou pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés en comparant les produits de la vente à la valeur comptable, et sont enregistrés dans le poste Autres charges opérationnelles du compte de résultat.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(h) Immobilisations incorporelles

(i) Goodwill

Le «goodwill» représente l'excédent du coût de regroupement sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous «immobilisations incorporelles», tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les «participations dans des entreprises associées». La valeur des goodwill est révisée au moins chaque année. Quand il y a indication de dépréciation d'un goodwill, son montant comptabilisé est réévalué à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme étant la plus grande entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité).

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 32.4). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres immobilisations incorporelles - Clientèle

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 25 ans.

(iii) Autres immobilisations incorporelles - Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

(iv) Autres immobilisations incorporelles - Engagement de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

(v) Autres immobilisations incorporelles - Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. La valeur des logiciels est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de 3 à 5 ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en œuvre des logiciels spécifiques.

(i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts et des prêts, qui sont portés au bilan à leurs dates de valeurs respectives.

Les achats et les ventes des titres appartenant aux catégories à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages y relatifs. Les actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers désignés à leur juste valeur, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances ainsi que les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs financiers de la catégorie juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les Autres éléments de résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulé comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global devra être comptabilisé dans le compte de résultat. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs est basée sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, l'analyse d'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation d'options et d'autres techniques d'évaluations utilisées communément par les participants au marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers comme investissements à la juste valeur, disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

Les polices d'assurance-vie qui sont classifiées en tant que détenues jusqu'à l'échéance génèrent un rendement basé sur un taux de rendement interne inclus dans le produit des intérêts. S'agissant des polices transférées hors de la catégorie disponible à la vente, toute réserve de titres disponibles à la vente à la date du transfert est amortie dans le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance.

S'il existe une indication objective qu'un investissement détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, la perte de valeur est mesurée par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle de l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite en conséquence et la perte est comptabilisée dans le compte de résultat. Les primes payées sont enregistrées comme faisant partie du coût de l'investissement et augmentent la valeur comptable inscrite au bilan.

Le Groupe classe ses différents actifs financiers dans les rubriques suivantes: juste valeur par résultat; prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et titres de placement disponibles à la vente. La Direction détermine dans quelle catégorie l'actif financier doit être enregistré au moment de sa comptabilisation initiale.

(i) Actifs financiers désignés à leur juste valeur

Cette catégorie est subdivisée en deux sous-catégories: les actifs financiers destinés au négoce et ceux qui sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur à l'origine.

Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est considéré comme tel par la Direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme des instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que: a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les actifs classifiés comme étant des prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêt, de change ou de cours des actions.

(iv) Détenus jusqu'à l'échéance

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenu et maturité fixes ou déterminables que la Direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(v) Passifs financiers à la juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la Direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

(i) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs évènements ultérieurs à l'acquisition de cet actif (indicateur de perte de valeur) se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux de trésorerie futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs susceptibles de démontrer qu'un actif ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- b) infraction au contrat, telle que le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
- c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
 - changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du groupe; ou
 - conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs dans le groupe.

(i) Actifs disponibles à la vente

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en-dessous de leur coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée - déterminée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le compte de résultat - est reclassifiée des Autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat. Une dépréciation de valeur sur des titres de participation comptabilisée dans le compte de résultat ne peut être extournée par le compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un évènement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le compte de résultat, la perte est décomptabilisée par le compte de résultat.

(ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à l'échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (en excluant les pertes liées au risque de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant le compte de provision pour créances compromises y relatif. De tels prêts sont amortis uniquement après que toutes les procédures nécessaires aient été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au compte de résultat.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un évènement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte reconnue précédemment est alors extournée en ajustant le compte de provision. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le compte de résultat.

(k) Titres de créance émis

Les créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Elles sont, par la suite, évaluées au coût amorti; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

(I) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

(m) Impôts sur le résultat différés

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Pour déterminer les impôts sur le résultat différés, on utilise les taux d'imposition effectifs. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres indemnités liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les Autres éléments du résultat global et, ultérieurement, dans le compte de résultat avec le résultat différé.

L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une base brute.

(n) Avantages du personnel

(i) Obligations en matière de retraites

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations définies ou des prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Ceci s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère à l'exception de la Suisse et des îles Anglo-Normandes.

En Suisse, le Groupe gère plusieurs caisses de pension basées sur la primauté des contributions ou sur celle des prestations conformément à la Loi sur la prévoyance professionnelle. S'agissant de ces caisses de pension, l'obligation juridique de la société se limite au versement de cotisations à des taux définis (cotisations définies). Ces caisses de pension comprennent cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. En conséquence, elles ont été enregistrées en tant que régimes de retraites à primauté de prestations.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les coûts et les passifs résultant des retraites ont été calculés sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et les hypothèses ont été établies conformément à la norme IAS 19. Les calculs ont été effectués par des actuaires indépendants aux dates de clôture applicables.

Les charges de pension comptabilisées dans le compte de résultat et liées aux fonds de pension définis comme étant basés sur la primauté de prestations aux fins de conformité avec l'IAS 19 représentent les charges calculées de manière actuarielle diminuées du montant des cotisations versées par les employés.

Les gains et pertes actuariels sont portés en tant que produit ou charge lorsque le cumul net des gains et pertes actuariels non comptabilisés des plans de retraite individuels à la fin de l'exercice précédent sont supérieurs à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs desdits plans à cette date. Ces gains et pertes sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée moyenne de service restante des employés qui participent auxdits plans.

(ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif les absences rémunérées à court terme.

(iii) Rémunération en actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options ou d'unités d'actions de négociation restreinte est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option ou de l'unité d'actions de négociation restreinte octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les hypothèses concernant le nombre d'options et d'unité d'actions de négociation restreinte susceptibles d'être exercées font partie des conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au compte de résultat et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle.

Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

(o) Transactions avec les parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée. Toutes les transactions bancaires réalisées avec des parties liées surviennent dans le cours normal des affaires.

(p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand: a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs; b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation; et c) son montant peut être estimé de manière fiable.

(q) Capital-actions

Les actions ordinaires et les Bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme capitaux propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts marginaux liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux Bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la Société.

(iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

(r) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés.

(s) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

(t) Comparaisons de données

Lorsque nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la Direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exercice suivant. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'évènements futurs jugée raisonnable compte-tenu des circonstances.

(a) Perte de valeur du goodwill

Le Groupe vérifie annuellement si la valeur des goodwill a subi une réduction conformément au principe comptable exposé à la Note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base du maximum de valeur d'utilité et de la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, dont les calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en fonction des flux de trésorerie opérationnels de l'actif et de sa vente future après la période d'utilisation (n'excédant pas cinq ans). Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. D'autres informations sont fournies à la note 32.

(b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation (note 4.2.1). Lorsque de telles techniques (par exemple des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et calibrés afin de garantir que les résultats soient compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la Direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(c) Actifs financiers à la juste valeur - Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.2.1). Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.4 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché produirait une perte de CHF 1.2 millions par les capitaux propres, et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF 16.0 millions.

(d) Disponibles à la vente - Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.4 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation des polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché (TRI) produirait une perte de CHF 1.3 million reconnue dans les Autres éléments du résultat global, et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF 2.1 millions.

(e) Réduction de valeur des titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur de titres de placement disponibles à la vente au moyen d'une procédure en deux étapes. Le Groupe procède d'abord à une révision à la date de chaque rapport afin d'établir s'il existe une indication objective de perte de valeur de l'actif financier considéré. Le cas échéant, le Groupe évalue et enregistre la perte de valeur dans la période faisant l'objet du rapport. Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est potentiellement réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en-dessous de son coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer appropriée en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice ou de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(f) Placements détenus jusqu'à l'échéance - Polices d'assurance-vie

Le Groupe a conclu qu'il est approprié de classifier les polices d'assurance-vie comme «détenues jusqu'à l'échéance» pour les raisons exposées ci-après et que ces actifs financiers sont conformes à la définition d'IAS 39.9 concernant la classification de «détenu jusqu'à l'échéance».

- Actif financier non dérivé: les polices d'assurance-vie ne sont pas traitées comme des dérivés et sont apparentées à des instruments à taux fixe. Un dérivé est caractérisé par l'implication d'un petit pourcentage seulement de l'exposition notionnelle payée et par un effet de levier. Cependant, la valeur totale des polices d'assurance-vie a été payée au moment de leur acquisition et n'offrent aucun effet de levier.
- Paiements fixes ou déterminables: les flux de trésorerie liés aux polices d'assurance-vie sont les primes dont le paiement est requis pour que ces polices restent en vigueur et que les avantages en cas de décès puissent être perçus. Le timing des flux de trésorerie est déterminé par les hypothèses d'espérance de vie établies sur la base des tables de mortalité normalisées.
- Terme fixe: un actif financier à durée de vie indéterminée ne peut pas être classifié comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Les polices d'assurance-vie comprennent un événement précis qui détermine l'échéance de l'instrument (à savoir le décès de l'assuré estimé sur la base de données actuarielles).
- Intention et capacité de détenir jusqu'à l'échéance: le Groupe a conclu qu'il avait l'intention et la capacité de détenir ces polices jusqu'à l'échéance.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(g) Placement détenus jusqu'à l'échéance - Autres

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe qu'il détient jusqu'à leur échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention de conserver ces placements jusqu'à leur échéance et sa capacité à le faire. S'il ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie en tant que disponible à la vente. Ces placements seraient par conséquent évalués à leur juste valeur et non au coût amorti.

(h) Impôts sur le résultat

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

4. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui assument l'essentiel des risques. Il supporte ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité limités. La majeure partie de ses risques de crédit se limite aux placements interbancaires auprès d'établisements financiers de premier ordre et d'organes souverains, aux hypothèques, aux prêts Lombard et autres prêts garantis, ainsi qu'au risque de crédit associé à la détention de polices d'assurance-vie. Les risques de marché portent essentiellement sur des positions limitées de changes et de taux d'intérêt non symétriques auxquelles le Groupe est exposé, ainsi que sur les risques de marché découlant de la filiale EFG Financial Products AG.

La responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe en dernier ressort au Conseil d'administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Risk committee, lequel définit les principes et la tolérance au risque d'entente avec le Risk committee du Groupe EFG. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité du Comité exécutif et des sous-comités pour les risques de marché et de crédit.

Conformément à l'art. 663b du Code des obligations suisse, le Conseil d'administration a délégué au Risk committee la responsabilité de l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Il s'agit des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution des notations; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant le contrôle à posteriori et des analyses de scénarios de stress); celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assorti du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Groupe a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du système de contrôle interne (procédures internes comprises). Le Conseil d'administration a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continue des risques, ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. Sur la base de cette analyse, il a approuvé la politique en matière de gestion des risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. L'exposition du Groupe au risque de crédit est relativement faible, celle-ci provenant principalement des prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques, ou des placements auprès d'établissements financiers de premier ordre.

4.1.1 Gestion du risque de credit

(a) Prêts et avances

La séparation entre les activités d'origination du crédit et celles de la gestion de ses risques constitue une caractéristique essentielle du processus d'approbation. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être soutenues par les Responsables d'affaire régionaux. Elles sont ensuite analysées, soumises aux organes d'approbation des crédits compétents et traitées par les départements des crédits.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

L'Executive credit committee du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit à la clientèle, ce qui comprend la mise en œuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'administration du Groupe. Certaines tâches, dont la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées aux différents départements des crédits du Groupe, sous la supervision du Credit Department d'EFG Bank AG. En fonction des critères de risque et de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales et à l'Executive credit committee du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, conformément aux exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locales de chacune des unités d'affaires internationales.

La Direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts - lesquels sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements liés à des polices d'assurance -, de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

Le système interne de rating du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes:

Note	Description du degré	Moody's
Excellent	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification	Aaa
Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite	Aa
Très bon	Couvert par d'autres garanties	Α
Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	Baa
Acceptable	Non garanti par un emprunteur de qualité	Ва
Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	В
Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	Caa
Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur	Ca
Perte potentielle	La banque détient une couverture illiquide, non recouvrable ou aucune couverture	С
Perte	Aucune couverture ou couverture non recouvrable	С
	Excellent Elevé Très bon Bon Acceptable Faible Mauvais Inacceptable Perte potentielle	Excellent Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification Elevé Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite Très bon Couvert par d'autres garanties Bon En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie Acceptable Non garanti par un emprunteur de qualité Faible La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade Mauvais Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies Inacceptable Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur Perte potentielle La banque détient une couverture illiquide, non recouvrable ou aucune couverture

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont reportées dans celles du Groupe sur la base des définitions internes ci-dessus et du taux de défaillance moyen à long terme de chaque notation externe. Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

(b) Titres de créance et autres effets

Pour gérer les risques de crédit des titres de créance et des autres effets, le Groupe utilise des notations externes telles que celles de Moody's ou équivalentes.

4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit généralement être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Près de 85% des hypothèques sont enregistrés auprès d'EFG Private Bank Ltd, la filiale britannique, et la majorité d'entre elles se réfèrent à des immeubles situés dans les meilleurs quartiers de Londres.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les départements des crédits surveillent l'adéquation des expositions par rapport aux limites approuvées et aux couvertures gagées. Des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais elles peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins une fois par année. La valeur des hypothèques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation) et les hypothèques importantes sont soumises à des évaluations indépendantes périodiques.

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Les limites sont définies et surveillées par le Risk Committee, avec délégation d'autorité au Management Risk Committee jusqu'à un certain niveau absolu, qui dépend du total des capitaux propres et des ratings Fitch ou Moody's de chaque contrepartie (notes individuelles ou notes de soutien).

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

(a) Couverture

Le Groupe recourt à une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle consiste dans la prise de nantissement pour les engagements de crédit. Le Groupe a mis en place des directives relatives à l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit.

Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont:

- des hypothèques sur des immeubles résidentiels ou commerciaux;
- des charges sur des instruments financiers tels que titres de créance et actions.

(b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites sur des positions de dérivés nettes ouvertes (p. ex. la différence entre les contrats d'achat et de vente) à la fois par montant et par échéance. A tout moment, le montant sujet à un risque de crédit est limité à la juste valeur courante d'instruments qui sont favorables au Groupe (p. ex. actifs assortis de justes valeurs positives).

(c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants:

- i) Garanties et lettres de crédit en standby: celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que des prêts.
- ii) Engagements d'augmentations de crédit: ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect du maintien de critères de crédit spécifiques par les clients.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2010 et 2009, avant et après la détention de la couverture ou autres améliorations du crédit. Les instruments financiers liés aux capitaux propres ne sont pas inclus dans l'analyse ci-dessous, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme étant exposés à des risques de crédit.

Exposition	Exposition maximale avant couverture détenue				
		éliorations de crédit		liorations de crédit	
	2010	2009	2010	2009	
m	illions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	
Avoirs auprès des banques centrales	711.8	265.4	711.8	265.4	
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	2,037.8	770.8	2,037.8	770.8	
Créances sur les banques	2,227.1	3,519.6	2,090.5	3,519.6	
Prêts et avances à la clientèle					
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	6,973.0	6,357.2	48.0	97.3	
Hypothèques	1,984.8	1,860.3			
Instruments financiers dérivés	353.8	285.9	173.5	227.2	
Actifs financiers à leur juste valeur:					
Actifs destinés au négoce - Titres de créance	90.5	54.9	90.5	54.9	
Désignés à l'origine - Titres de créance	345.0	702.4	25.0	339.2	
Titres de placement - Titres de créance	4,678.4	4,776.9	4,678.4	4,776.9	
Autres actifs	214.1	176.2	214.1	176.2	
Actifs portés au bilan	19,616.3	18,769.6	10,069.6	10,227.5	
Garanties financières	315.9	288.3	1.0	4.0	
Engagements de prêts					
et autres garanties liées à des crédits	154.7	232.7	34.1	2.0	
Actifs hors bilan	470.6	521.0	35.1	6.0	
Total	20,086.9	19,290.6	10,104.7	10,233.5	

Voir note 23 «Couverture des prêts et avances aux clients», qui montre que la couverture atteignait 99.3% (2009: 98.5%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition après couverture détenue ou autres améliorations de crédit par notation

31 décembre 2010 sur la base des notations attribuées par Moody's:

	Aaa - Aa	Α	Baa - Ba	B - C	Non noté	Total
Avoirs auprès des banques centrales	711.8					711.8
Bons du Trésor et autres papiers						
monétaires	2,037.8					2,037.8
Créances sur les banques	1,277.6	485.0	129.7	7.5	190.7	2,090.5
Prêts et avances à la clientèle:						
Découverts, prêts Lombard						
et prêts à terme			28.0	20.0		48.0
Hypothèques						-
Instruments financiers dérivés	49.6	65.3	1.0		57.6	173.5
Actifs financiers à leur juste valeur:						
Actifs destinés au négoce - Titres de						
créance	6.4	30.2	53.9			90.5
Désignés à l'origine - Titres de créance	25.0					25.0
Titres de placement - Titres de créance	3,216.7	1,298.7	146.2		16.8	4,678.4
Autres actifs					214.1	214.1
Total des actifs portés au bilan 2010	7,324.9	1,879.2	358.8	27.5	479.2	10,069.6
Total des actifs portés au bilan 2009	7,287.2	2,388.4	274.3	6.0	271.6	10,227.5
Garanties financières					1.0	1.0
Engagements de prêts et autres garanties						
liées à des crédits					34.1	34.1
Total des actifs hors bilan 2010	-	-	-	-	35.1	35.1
Total des actifs hors bilan 2009					6.0	6.0

Concentration des risques des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le Groupe gère le risque de concentration en contrôlant et en assurant un suivi régulier de ses expositions importantes.

4.1.4 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit:

		Prêts et avances à la clientère millions de CHF	31 décembre 2010 Créances sur les banques millions de CHF	Prêts et avances à la clientère millions de CHF	31 décembre 2009 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés	a)	8,870.3	2,227.1	8,171.7	3,519.6
En retard de paiement					
mais non dépréciés	b)	87.5		45.8	
Dépréciés		6.1		17.0	
Brut		8,963.9	2,227.1	8,234.5	3,519.6
Moins: déduction pour perte de valeur		(6.1)		(17.0)	
Net		8,957.8	2,227.1	8,217.5	3,519.6

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 6.1 millions (2009: CHF 17.0 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La Note 22 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe (voir la note 4.1.1 pour la définition des notes internes).

	Prêts et avances à la clientèle Individuels				
Note(s)	Découverts, prêts Lombard et à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF		
31 décembre 2010					
Notes 1–2	5,519.6	155.6	5,675.2		
Note 3	1,165.8	1,364.8	2,530.6		
Notes 4–5	206.7	383.9	590.6		
Notes 6–7	73.9		73.9		
Note 8	70.0		70.0		
Notes 9–10					
	6,966.0	1,904.3	8,870.3		
31 décembre 2009					
Notes 1–2	5,115.6	86.4	5,202.0		
Note 3	922.6	1,447.4	2,370.0		
Notes 4–5	279.7	275.3	555.0		
Notes 6–7	38.6	6.1	44.7		
Note 8					
Notes 9–10					
	6,356.5	1,815.2	8,171.7		

(b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêts et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie, sont les suivants:

		Individuels			
	Découverts, prêts				
	Lombard et à terme	Hypothèques	Total		
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF		
31 décembre 2010					
En retard de paiement de plus de 180 jours	6.3	33.5	39.8		
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.7	47.0	47.7		
Total	7.0	80.5	87.5		
Juste valeur des couvertures	8.0	120.5	128.5		
31 décembre 2009					
En retard de paiement de plus de 180 jours	0.4	33.5	33.9		
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.3	11.6	11.9		
Total	0.7	45.1	45.8		
		70.0	70.0		
Juste valeur des couvertures		79.2	79.2		

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.5 Pertes de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent davantage sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes attendues à la date du bilan sur la base d'indications objectives d'une dépréciation (voir note 2 (j)).

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des degrés inférieurs. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à des clients et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacune des notations internes du Groupe.

Note(s)	2010 Prêts et avances %	2010 Provision pour dépréciation %	2009 Prêts et avances %	2009 Provision pour dépréciation %
Notes 1–2	63.3		63.2	
Note 3	28.2		28.8	
Notes 4–5	6.6		6.7	
Notes 6–7	1.8		1.1	
Note 8	0.0		0.0	
Notes 9–10	0.1	100.0	0.2	100.0
	100.0	100.0	100.0	100.0

L'outil de notation interne aide la direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation selon la norme IAS 39, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, l'engagement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et une dégradation de la notation en dessous de «investment grade».

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.6 Titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires par notation au 31 décembre 2010, sur la base des ratings internes:

31 décembre 2010				Titres de	Titres de	
	Bons du Trésor et			placement	placement	
	autres papiers	Actifs destinés	Designés à la	disponibles	détenus jusqu'à	
	monétaires	au négoce	juste valeur	à la vente	l'échéance	Total
Rating Moody's	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Notes 1–2	2,037.8	6.4	135.0	2,713.9	502.9	5,396.0
Notes 3		30.2	189.7	822.9	475.8	1,518.6
Notes 4–5		53.9	15.0	106.0	40.2	215.1
Non noté			6.1	11.2	5.6	22.9
Total	2,037.8	90.5	345.8	3,654.0	1,024.5	7,152.6
31 décembre 2009						
Rating Moody's						
Notes 1–2	770.8	7.3	149.9	3,391.7	506.7	4,826.4
Notes 3		33.3	515.7	828.1		1,377.1
Notes 4		14.3	30.0	24.0		68.3
Non noté			6.8	22.6	3.8	33.2
Total	770.8	54.9	702.4	4.266.4	510.5	6.305.0

4.2 Risques de marché

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce au niveau de la trésorerie et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients essentiellement depuis des salles de marchés situées à Genève, Zürich, Caïman, Hongkong, Londres, Monaco et Stockholm. Il n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre autres que la détention d'instruments à revenu fixe et de polices d'assurance-vie dans son portefeuille bancaire ainsi que d'actions et de matières premières détenues dans le cadre des activités de couverture d'EFG Financial Products AG. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change.

Le Groupe sépare les expositions au risque de marché en portefeuilles destinés au négoce et portefeuilles non destinés au négoce. Les positions en titres et en devises sont strictement contrôlées par des limites overnight nominales et par des limites de Value at Risk (VaR). Le commerce des devises est également soumis à des limites intraday ainsi qu'à une surveillance stop loss quotidienne et mensuelle. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par le département interne de gestion des risques.

Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales bancaires et à l'évaluation de polices d'assurance-vie.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.1 Actifs et passifs évalués à leur juste valeur

(a) Hiérarchie des justes valeurs

L'amendement de la norme IFRS 7 impose une classification des instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à l'évaluation. Cette hiérarchie comprend les niveaux suivants:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2: données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables
 (données non observables)

Actifs moins passifs évalués à leur juste valeur	2,747.0	1,033.4	138.7	3,919.1	3,919.1
Total des passifs évalués à leur juste valeur	518.1	309.9	292.5	1,120.5	1,120.5
à leur juste valeur					486.7
Total des passifs financiers désignés					
Liés à des assurances-vie			270.6	270.6	
Passifs financiers désignés à leur juste valeur Titres de capitaux propres	197.5		18.6*	216.1	
Total des passifs dérivés					633.8
Autres dérivés	320.6	0.3	3.3	324.2	
Dérivés sur taux d'intérêt		41.2		41.2	
Instruments financiers dérivés (passifs): Dérivés sur devises		268.4		268.4	
Instruments financiers dérivés Inscrifely					
Total des actifs évalués à leur juste valeur	3,265.1	1,343.3	431.2	5,039.6	5,039.6
disponibles à la vente					3,690.3
Total des titres de placement			47.0	47.0	
Liés à des assurances-vie	2,530.6	1,078.3	47.6	47.6	
Titres de capitaux propres Titres de créance	2 530 6	1 070 2	29.1	33.8	
Titres de placement: disponibles à la vente					
Total des actifs financiers désignés à l'origine					370.8
Liés à des assurances-vie			291.8	291.8	
Titres de créance	53.6	0.4		54.0	
Désignés à l'origine: Titres de capitaux propres		9.8	15.2	25.0	
Total des actifs destinés au négoce					624.7
Titres de créance	90.5			90.5	204 =
Titres de capitaux propres	534.2			534.2	
Actifs financiers à leur juste valeur:					
Total des actifs dérivés	1				353.8
Autres dérivés	48.7	10.8	47.5	107.0	
Dérivés sur taux d'intérêt	1.4	16.5		17.9	
Dérivés sur devises	1.4	227.5		228.9	
Instruments financiers dérivés (actifs):					
	millions de CHF				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Tota
			1 décembre 2010		_

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2009				
	Niveau 1 millions de CHF	Niveau 2 millions de CHF	Niveau 3 millions de CHF	Total millions de CHF	Total millions de CHF
Instruments financiers dérivés (actifs)					
Dérivés sur devises	0.1	196.6		196.7	
Dérivés sur taux d'intérêt	2.9	6.6		9.5	
Autres dérivés	21.6	11.4	46.7	79.7	
Total des actifs dérivés					285.9
Actifs financiers à leur juste valeur:					
Titres de capitaux propres	255.6			255.6	
Titres de créance	54.9			54.9	
Total des actifs destinés au négoce					310.5
Désignés à l'origine:					
Titres de capitaux propres	2.0	10.4		12.4	
Titres de créance	64.8			64.8	
Liés à des assurances-vie			637.6	637.6	
Total des actifs financiers désignés à l'origine					714.8
Titres de placement: disponibles à la vente					
Titres de capitaux propres	4.9		27.8	32.7	
Titres de créance	2,620.1	1,295.9		3,916.0	
Liés à des assurances-vie			350.4	350.4	
Total des titres de placement					
disponibles à la vente					4,299.1
Total des actifs évalués à leur juste valeur	3,026.9	1,520.9	1,062.5	5,610.3	5,610.3
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Dérivés sur devises		154.2		154.2	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.3	11.9		12.2	
Autres dérivés	271.2	16.4		287.6	
Total des passifs dérivés					454.0
Passifs financiers désignés à leur juste valeur					
Titres de capitaux propres	78.4		22.0*	100.4	
Liés à des assurances-vie			313.7	313.7	
Total des passifs financiers désignés					
à leur juste valeur					414.1
Total des passifs évalués à leur juste valeur	349.9	182.5	335.7	868.1	868.1
Actifs moins passifs évalués à leur juste valeur	2,677.0	1,338.4	726.8	4,742.2	4,742.2
-					

^{*} L'évaluation d'options de vente détenues par des intérêts minoritaires se base sur une évaluation contractuelle et par conséquent, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les inputs; les options de vente sont classées comme des instruments de niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Mouvements des instruments de niveau 3

		Actifs de niv	veau 3	
	Actifs			
Instruments	destinés au	Désignés à	Disponibles à	Total des actifs
financiers	négoce	l'origine	la vente	de niveau 3
				millions de
millions de CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
46.7	-	637.6	378.2	1,062.5
4.0		(23.7)	8.7	(11.0)
global		(16.6)	(20.1)	(36.7)
4.6		61.9	32.6	99.1
(3.5)		(285.2)	(1.8)	(290.5)
			(323.5)	(323.5)
			3.8	3.8
(4.3)		(67.0)	(1.2)	(72.5)
47.5	-	307.0	76.7	431.2
compte				
e 4.0	-	(23.7)	8.7	(11.0)
	financiers dérivés millions de CHF 46.7 4.0 global 4.6 (3.5) (4.3) 47.5 compte	Instruments destinés au négoce dérivés millions de CHF 46.7 - 4.0 global 4.6 (3.5) (4.3) 47.5 -	Actifs Instruments destinés au financiers négoce dérivés millions de millions de CHF CHF	Instruments destinés au financiers négoce dérivés millions de millions de millions de CHF CHF CHF CHF

	Р	assifs de niveau 3	
	Instruments	Passifs	Total
	financiers	financiers	des passifs
	dérivés	désignés à leur	de niveau 3
	millions de	juste valeur	millions de
	CHF	millions de CHF	CHF
Au 1er janvier 2010	-	335.7	335.7
Total des gains ou pertes			
dans le compte de résultat consolidé		(47.2)	(47.2)
Achats/Primes payées	3.3		3.3
Cessions/Primes reçues		30.8	30.8
Différences de change		(30.1)	(30.1)
Au 31 décembre 2010	3.3	289.2	292.5
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte			
de résultat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	-	(47.2)	(47.2)

^{*} Les transferts hors du niveau 3 comprennent les polices d'assurance-vie disponibles à la vente reclassées dans le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Le total des gains ou pertes sur la période inclus dans le compte de résultat pour les actifs détenus à la fin de l'exercice est composé de CHF 47.4 millions comptabilisés dans le résultat net des opérations d'intérêts (2009: CHF 50.0 millions) et de CHF (11,2) millions dans le poste «gain (perte) net sur instruments financiers désignés à leur juste valeur» (2009: CHF (13,7) millions).

Aucun transfert significatif entre les instruments financiers de niveaux 1 et 2 n'a été opéré durant l'exercice.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- (c) Détermination de la juste valeur pour les instruments financiers de niveau 3 instruments technique d'évaluation S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des techniques d'évaluation suivantes:
- transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes (si disponibles)
- ii) référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance
- iii) analyse des flux de trésorerie actualisés, et
- iv) modèles d'évaluation d'options.

Technique d'évaluation	3	1 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Transactions récentes dans des conditions			
de concurrence normale	Produits		
Disponibles à la vente - Titres de capitaux			
propres	Participation dans une société non cotée	3.8	
Analyse des flux de trésorerie actualisés			
Dérivés	Swaps de défaut de crédit	0.9	2.2
Disponibles à la vente - Titres de capitaux	Actions en bourse et dans des		
propres	établissements de clearings	25.3	27.8
Passifs financiers désignés à leur juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minorit	aires (18.6)	(22.0)
Analyse des flux de trésorerie actualisés et			
espérance de vie (données non observables	sur le marché)		
Dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	43.2	44.5
Actifs financiers à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques	35.6	337.7
Actifs financiers à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques*	256.2	299.9
Actifs financiers à leur juste valeur	Droit contractuel à un flux de revenus perpé	tuel 15.2	
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie physiques	47.7	350.4
Passifs financiers désignés à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques*	(270.6)	(313.7)
Total		138.7	726.8

^{*} Les actifs évalués à CHF 256.2 millions (2009: CHF 299.9 millions) et les passifs évalués de manière similaire sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera en grande partie dans une variation de valeur des autres.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.2 Actifs et passifs non évalués à leur juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à leur juste valeur dans le bilan du Groupe. Les changements dans le risque de crédit lié au Groupe ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous.

	Note	Valeur comptable millions de CHF	Juste valeur millions de CHF	Différence millions de CHF
31 décembre 2010	Note	minons de cm	minons de cm	minons de cm
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	2,227.1	2,235.5	8.4
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	8,957.8	9,002.3	44.5
Titres de placement - détenus jusqu'à leur				
échéance - liés à des assurances-vie	(iii)	594.4	483.8	(110.6)
Titres de placement - détenus jusqu'à leur				
échéance - titres de créance	(iv)	430.1	429.7	(0.4)
		12,209.4	12,151.3	(58.1)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(v)	337.8	337.9	(0.1)
Engagements envers la clientèle	(vi)	14,904.4	14,902.3	2.1
Autres passifs financiers	(vii)	2,863.0	2,876.5	(13.5)
Autres passiis illianciers	(VII)	18,105.2	18,116.7	(11.5)
Instruments financiers nets		(5,895.8)	(5,965.4)	(69.6)
		· · ·	., .	
31 décembre 2009				
Actifs financiers				
Créances sur les banques		3,519.6	3,519.7	0.1
Prêts et avances à la clientèle		8,217.5	8,240.2	22.7
Titres de placement - détenus jusqu'à leur				
échéance - titres de créance		510.5	478.9	(31.6)
		12,247.6	12,238.8	(8.8)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques		447.1	447.2	(0.1)
Engagements envers la clientèle		15,727.9	15,729.5	(1.6)
Autres passifs financiers		1,002.0	1,021.9	(19.9)
		17,177.0	17,198.6	(21.6)
Instruments financiers nets		(4,929.4)	(4,959.8)	(30.4)

(i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des élémentss en cours de recouvrement. La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée à leur valeur comptable.

(ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixation du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de Trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

(iii) Titres de placement - détenus jusqu'à leur échéance - liés à des assurances-vie

Le calcul de la juste valeur pour les actifs détenus jusqu'à leur échéance liés au portefeuille d'assurances-vie repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés à un taux de rentabilité interne (TRI). Le TRI utilisé pour la valeur comptable est de 10.7%, tandis qu'un TRI de 14.0% est utilisé pour le calcul de la juste valeur dans le tableau ci-dessus.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iv) Titres de placement - détenus jusqu'à leur échéance - titres de créance

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à l'échéance repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés aux taux courants du marché, sur la base d'estimations des prix du marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement.

(v) & (vi) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande.

(vii) Autres passifs financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base du rendement effectif de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur pour le dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

4.2.3 Gain ou perte au jour 1 différé

Le tableau ci-dessous reflète les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation où toutes les données ne sont pas observables sur le marché. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés dans les états financiers du Groupe à leur prix de transaction, bien que les valeurs obtenues à partir du modèle d'évaluation pertinent au jour 1 puissent être différentes. Le tableau montre la différence globale à comptabiliser dans le compte de résultat au début et à la fin de la période et un rapprochement des variations dans le solde de cette différence.

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	2.2	-
Gain différé sur de nouvelles transactions		2.3
Gain comptabilisé dans le compte de résultat	(0.4)	(0.1)
Au 31 décembre	1.8	2.2

4.2.4 Techniques d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse (gap reports), sensibilité aux facteurs de risque et tests de stress. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques, mais uniquement à l'interne aux fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, sporadiquement, appliquer différentes stratégies de couverture (note 24). Il conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe et aux engagements à taux fixe.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après:

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt en excluant les spreads de crédits, de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations de marché statistiques estimées pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité spécifique. Le Groupe utilise deux modèles de VaR différents. Le premier est une approche paramétrique sur base delta (approche variance/covariance qui recourt à un niveau de confiance unilatéral de 99% et table sur une période de détention de 10 jours avec une période d'observation de 250 jours pour la VaR des taux d'intérêt et des actions et une période d'observation de 130 jours pour la VaR des taux de change). Le second modèle est une approche historique de valorisation totale. Les résultats de ces deux approches sont additionnés sans tenir compte des avantages d'effets de corrélation.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de juste valeur et leurs impacts sur les revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Des rapports de risque journaliers passent en revue les limites nominales et stop loss. Le tableau suivant présente la VaR (telle que décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque:

VaR par type de risque	Au 31 décembre	12	mois au 31 décembr	re
		Moyenne	Maximum	Minimum
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
2010				
Risque de taux d'intérêt	2.8	2.0	3.0	1.2
Risque de change	1.2	1.1	1.7	0.3
Risque lié au cours des actions	2.0	2.6	4.9	1.9
VaR	6.0	5.7	9.6	3.4
2009				
Risque de taux d'intérêt	2.0	4.1	7.2	2.0
Risque de change	0.7	1.8	3.0	0.4
Risque lié au cours des actions	2.8	2.9	4.8	2.0
VaR	5.5	8.8	15.0	4.4

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

(b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants, non couverts par la VaR:

- Actifs destinés au négoce et désignés à leur juste valeur par le résultat, comprenant des polices d'assurance-vie, des produits structurés et des actions non cotées
- ii) Disponibles à la vente: polices d'assurance-vie
- iii) Engagements financiers: polices d'assurance-vie et engagements d'acquérir des intérêts minoritaires.

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2010 pour les positions pour lesquelles la VaR n'est pas calculée ci-dessus.

Risque Catégorie	Produit			Compte de résultat	Autres éléments du
		Impact de	Valeur de marché millions de CHF	millions de CHF	résultat global millions de CHF
i) Risque de prix					
Actifs financiers					
à leur juste valeur	Actions cotées	Baisse de prix 10%	6.6	(0.7)	
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Baisse de prix 10%	29.6		(3.0)
Actifs financiers	Sociétés				
à leur juste valeur	d'assurance-vie	Baisse de prix 10%	256.2*	(25.6)	
Passifs financiers	Exposition synthétique				
à leur juste valeur	à des assurances-vie	Baisse de prix 10%	(270.6)*	27.1	
Passifs financiers	Engagements d'acheter	Hausse des revenus	3		
à leur juste valeur	des intérêts minoritaires	de 20%	(18.6)	-	
ii) Risque de taux d'intérêt					
Actifs financiers		Hausse de l'IRR			
à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie	de 100 pb**	35.6	(1.2)	
		Hausse de l'IRR			
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	de 100 pb**	38.0		(1.3)
iii) Espérance de vie (changer	nents effectifs basés sur des	données actuarielle	s)		
Actifs financiers					
à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augmenta	tion 291.8	(16.0)	
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augmenta	tion 38.0		(2.1)
Passifs financiers	Exposition synthétique				
à leur juste valeur	à des assurances-vie	3 mois d'augmenta	tion (270.6)	13.3	

^{*} Les justes valeurs des actifs et des passifs sont liées de sorte qu'une perte sur l'actif contrebalancera une partie du gain sur le passif.

(c) Tests de stress

Les calculs selon la VaR sont complétés par différents tests de stress qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites stop loss, l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des tests de stress sont calculés mensuellement par l'unité Market Risk Management et transmis à la Direction.

Les tests de stress fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes susceptibles de survenir dans des conditions extrêmes. Ils sont réalisés de la manière suivante:

- i) facteurs de risque: des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque;
- ii) tests ad hoc: des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des tests de stress sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité d'affaires et par le Risk committee du Conseil d'administration. Les tests de stress sont taillés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

^{**} Inclut les variations de la perception du marché concernant les changements éventuels de l'espérance de vie (hors changements effectifs de l'espérance de vie basés sur des données actuarielles).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.5 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liées aux fluctuations des taux d'intérêt et l'unité Market Risk Management en assure le suivi. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers du Groupe à leur valeur au bilan, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois millions de CHF	3–12 mois millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Ne portant pas d'intérêt millions de CHF	Total millions de CHF
Actifs						
Espèces et avoirs auprès						
des banques centrales	703.4				8.4	711.8
Bons du Trésor	1,789.2	248.6				2,037.8
Créances sur les banques	1,968.1	133.8	55.7		69.5	2,227.1
Prêts et avances à la clientèle	7,524.9	887.2	508.3	3.6	33.8	8,957.8
Instruments financiers dérivés	197.4	3.0			153.4	353.8
Actifs financiers à leur juste valeur:						
actifs destinés au négoce		12.1	78.4		534.2	624.7
désignés à l'origine	15.1		51.9	291.7	12.1	370.8
Titres de placement:						
disponibles à la vente	1,804.0	604.9	1,113.4	99.0	69.0	3,690.3
détenus jusqu'à leur échéance	0.4	426.6		594.5	3.0	1,024.5
Autres actifs					214.1	214.1
Total des actifs financiers	14,002.5	2,316.2	1,807.7	988.8	1,097.5	20,212.7
Passifs						
Engagements envers les banques	273.0	8.8	43.4		12.6	337.8
Engagements envers la clientèle	14,115.0	510.3	42.4		236.7	14,904.4
Instruments financiers dérivés	142.4	3.3			488.1	633.8
Passifs financiers à leur juste valeur				270.6	216.1	486.7
Autres passifs financiers	982.4	580.2	1,246.1	54.3		2,863.0
Autres passifs					299.9	299.9
Total des passifs financiers	15,512.8	1,102.6	1,331.9	324.9	1,253.4	19,525.6
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(1,510.3)	1,213.6	475.8	663.9	(155.9)	687.1
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	(25.7)	(138.6)	164.3			
31 décembre 2009						
Total des actifs financiers	13,304.6	3,061.4	813.6	1,231.6	659.1	19,070.3
Total des passifs financiers	15,555.6	1,078.2	458.7	402.8	855.8	18,351.1
	(0.051.0)	4.000.0	0=10	222.5	(4.2.2. T)	=.0 -
Ecart de modification d'intérêt au bilan	(2,251.0)	1,983.2	354.9	828.8	(196.7)	719.2
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	124.4	(4.8)	(47.2)	5.5		77.9

4.2.6 Risque de change

Le Groupe réalise des opérations sur monnaies étrangères, tant pour son propre compte que pour celui de ses clients. Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et de placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites intraday et overnight. En outre, des limites stop loss ont été définies par jour et par mois. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales et des succursales d'EFG Bank AG utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené sporadiquement à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus. Au 31 décembre 2010, il n'avait toutefois mis en place aucune couverture destinée à atténuer les effets des fluctuations des taux de change sur les résultats de ses filiales (risque de conversion).

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir la note 4.2.4 qui fournit des informations sur la VaR du risque de change.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de replacer des fonds lorsqu'ils sont retirés.

Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité est disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire ses propres besoins de trésorerie.

4.3.1 Processus de gestion du risque de liquidité

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent l'activation de transactions repo avec des contreparties de premier ordre, la liquidation de titres négociables et/ou le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse (facilité Lombard).

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la Direction sur une base individuelle par entité pour ses filiales bancaires. Des tests de stress sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par l'unité Financial Markets et surveillé par l'unité Market Risk Management. Il comprend:

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer que les besoins peuvent être couverts. Ce qui implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés (repo ou vente) pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport aux dispositions internes et réglementaires.
- La gestion de la concentration et du profil d'échéances des dettes.

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers et de la date attendue de recouvrement des actifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

L'unité Financial Markets surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.2 Approche du refinancement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par l'unité Financial Markets afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéances contractuelles résiduelles, à la date du bilan. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2010	Jusqu'à 1 mois millions de CHF	1–3 mois millions de CHF	3–12 mois millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
Passifs	070.0	0.0	0.4	F0.0		007.0
Engagements envers les banques	272.3	6.0	9.4	50.2		337.9
Engagements envers la clientèle	12,664.1	1,618.9	533.7	98.0		14,914.7
Instruments financiers dérivés	7,176.8	2,986.1	1,552.8	160.4		11,876.1
Passifs financiers désignés à leur juste	valeur 4.3	28.2	36.1	83.4	334.7	486.7
Autres passifs financiers	516.7	476.7	546.5	1,251.4	83.6	2,874.9
Autres passifs	204.0	34.8	32.0	15.8	13.3	299.9
Total des passifs financiers	20,838.2	5,150.7	2,710.5	1,659.2	431.6	30,790.2
Total hors bilan	47.3	32.7	185.2	257.2	100.7	623.1
Total hors bilan 31 décembre 2009	47.3	32.7	185.2	257.2	100.7	623.1
	47.3	32.7	185.2	257.2	100.7	623.1
31 décembre 2009	47.3 322.0	32.7 23.6	185.2 3.5	257.2 59.5	100.7 38.5	623.1 447.1
31 décembre 2009 Passifs						
31 décembre 2009 Passifs Engagements envers les banques	322.0	23.6	3.5	59.5		447.1
31 décembre 2009 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle	322.0 13,856.4 4,957.0	23.6 1,196.2	3.5 620.8	59.5 54.5		447.1 15,727.9
31 décembre 2009 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés	322.0 13,856.4 4,957.0	23.6 1,196.2 3,505.9	3.5 620.8	59.5 54.5 505.6	38.5	447.1 15,727.9 9,915.8
31 décembre 2009 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers désignés à leur juste	322.0 13,856.4 4,957.0 e valeur 30.3	23.6 1,196.2 3,505.9 48.1	3.5 620.8 947.3	59.5 54.5 505.6 22.0	38.5	447.1 15,727.9 9,915.8 414.1
31 décembre 2009 Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Instruments financiers dérivés Passifs financiers désignés à leur juste Autres passifs financiers	322.0 13,856.4 4,957.0 e valeur 30.3 268.3	23.6 1,196.2 3,505.9 48.1 58.3	3.5 620.8 947.3	59.5 54.5 505.6 22.0 404.5	38.5 313.7 108.5	447.1 15,727.9 9,915.8 414.1 1,002.0

4.3.4 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quotidiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités d'affaires, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients, qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans les unités de trésorerie qui gèrent le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matières de liquidités.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.5 Risque de concentration

Le Groupe contrôle le risque de concentration par le biais des mécanismes suivants:

- Le niveau global des expositions aux risques de marché et de crédit est surveillé rigoureusement par le biais de paramètres et indicateurs de risques spécifiques approuvés par le Conseil d'administration et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration et conformément au niveau de tolérance au risque du Groupe en évitant tout risque de concentration.
- Ces expositions et les limites correspondantes sont analysées de manière proactive par le Management Risk Committee et/ou le Risk committee sur délégation du Conseil d'administration afin d'assurer qu'elles sont pleinement adaptées aux conditions de marché et de liquidité données ainsi qu'au cadre réglementaire du Groupe en matière de risque, et afin d'éviter tout risque de concentration dans un environnement de marché changeant.

4.4 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, le Groupe a pour objectif de se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire dans les juridictions où il opère et à sauvegarder la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories:

- Le Tier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de placement disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et les expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de crédit, risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau suivant résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2010 et 2009. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les exigences relatives aux capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

Tier 1	73.1 1,153.8	millions de CHF
Conital actions		== =
Capital-actions Capital-actions	1 153 0	73.2
Primes d'émission	1,100.0	1,157.4
Autres réserves	42.6	160.1
Résultats non distribués	6.4	762.0
Intérêts minoritaires	22.8	85.6
IFRS: total des capitaux propres	1,298.7	2,238.3
Moins: dividende proposé sur actions ordinaires (note 48)	(13.4)	(13.4)
Moins: couru pour dividende futur estimé sur les Bons de participation	(2.5)	(3.7)
Moins: réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente	(3.8)	(9.2)
Moins: prêts aux employés	(0.7)	(3.5)
Moins: goodwill (net des engagements liés aux acquisitions)		
et immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(498.9)	(1,413.0)
Moins: actif financier à sa juste valeur lié à MBAM net des		
intérêts minoritaires	(13.6)	
Total des capitaux propres Tier 1	765.8	795.5
Tier 2		
Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles	4.7	4.4
à la vente (pondération 45%)	1.7	4.1
Total des capitaux propres réglementaires	767.5	799.6
Actifs pondérés des risques		
Bâle II: (BRI)	2.020.0	0.770.1
Risque de crédit, y compris risque de règlement	3,620.9	3,776.1
Risque lié à une non-contrepartie Risques de marché*	63.4 455.4	70.4
·		
Risques opérationnels*	1,359.4	1,640.4
Total des actifs pondérés des risques	5,499.1	5,831.6
	31 décembre 2010 %	31 décembre 2009 %
Ratio BRI (après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	14.0	13.7

^{*} Montant pondéré du risque en multipliant par 12.5 les capitaux propres requis

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

5. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT		
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	millions de CHF	millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		
Avoirs auprès des banques et clients	238.0	256.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	3.4	3.7
Titres destinés au négoce		1.1
Actifs financiers à leur juste valeur	60.9	50.2
Titres de placement disponibles à la vente	78.9	109.6
Détenus jusqu'à leur échéance	26.5	14.8
Total produits des opérations d'intérêt et d'escompte	407.7	436.3
Charges d'intérêts		
Banques et clients	(95.0)	(150.3)
Passifs financiers	(62.2)	(22.7)
Total charges d'intérêts	(157.2)	(173.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	250.5	263.3

Produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur: CHF néant (2009: CHF néant).

RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET DES PRESTATIONS DE SERVICES

6. RESULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET DES PRESTATIONS	S DE SERVICES	
Produits des commissions bancaires et prestations de services		
Commissions sur négoce de titres et placements	520.0	512.5
Autres commissions de prestations de services	90.4	81.9
Commissions sur activités de prêt	0.1	0.4
Total des produits des commissions bancaires et prestations de services	610.5	594.8
Charges de commissions	(114.2)	(97.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	496.3	497.6
7. PRODUITS DES DIVIDENDES		
Titres destinés au négoce	8.4	2.1
Titres de placement disponibles à la vente	1.2	1.4
Total	9.6	3.5
8. PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE		
Devises	64.1	38.7
Titres de capitaux propres	3.3	17.1
Total	67.4	55.8

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

9. (PERTE)/GAIN NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LEUR JUSTE VALEUR

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Titres de capitaux propres	(0.8)	4.5
Titres de créance	(4.5)	1.2
Titres d'assurance-vie	(29.9)	(2.5)
Autres pertes*	(499.4)	
Autres gains**	16.8	
Total	(517.8)	3.2

^{*} Entre janvier et juin 2010, Marble Bar Asset Management a dégagé une performance inférieure à la performance anticipée fin 2009. La restructuration du partenariat à la fin du mois d'avril 2010 a entraîné la déconsolidation de l'entité et la prise en compte d'un droit perpétuel aux flux de trésorerie. Ce droit perpétuel aux flux de trésorerie est comptabilisé comme un actif financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cet actif financier est évalué sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et toutes les données du modèle sont reflétées dans l'évaluation de l'actif à la fin de chaque période. En raison de remboursements de clients supplémentaires vers la fin du deuxième trimestre 2010, les actifs sous gestion ont sensiblement diminué. L'environnement étant alors très incertain, la valeur de l'actif financier avait été estimée à zéro. Cette estimation s'est traduite par une baisse de la valeur de l'actif financier à CHF 0 et par la comptabilisation d'une perte de CHF 499.4 millions à la fin du mois de juin 2010.

10. GAINS MOINS PERTES SUR TITRES DE PLACEMENT

Gain sur cession de titres disponibles à la vente - Transfert des capitaux propres

Total	16.1	25.2
Titres d'assurance-vie	4.7	5.4
Titres de créance	11.4	19.8

11. REPRISE DE PERTE DE VALEUR/(PERTE DE VALEUR) SUR PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

Pertes de valeur sur créances de la clientèle	(0.9)	(7.5)
Reprise de pertes de valeur sur créances de la clientèle	5.2	2.1
Repris de pertes de valeur/(pertes de valeur)		
sur prêts et avances à la clientèle (note 22)	4.3	(5.4)

^{**} Entre juillet et décembre 2010, la performance de Marble Bar Asset Management s'est stabilisée et le Groupe continue de percevoir un revenu sur la structure approuvée en avril 2010. Marble Bar Asset Management a dégagé une performance boursière positive sur les fonds qu'elle gère. Le Groupe a droit à une part de cette performance et à des commissions de gestion. Les revenus attendus constituant la donnée clé pour l'évaluation de l'actif financier, la valeur a été relevée (sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés). Le Groupe a réévalué l'actif financier au 31 décembre 2010 afin de refléter les perspectives actuelles et comptabilisé un gain de CHF 16.8 millions par rapport à la valeur comptable au 30 juin 2010 de CHF 0.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

12. CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Charges de personnel (note 13)	(473.9)	(469.0)
Services professionnels	(38.3)	(30.7)
Publicité et marketing	(10.8)	(8.8)
Charges administratives	(75.9)	(76.3)
Loyers et leasings d'exploitation	(38.4)	(39.7)
Amortissements des immobilisations corporelles (note 33)	(15.4)	(15.6)
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 32)	(6.5)	(6.6)
Autres immobilisations incorporelles (note 32)	(28.8)	(65.7)
Autres	(29.5)	(31.7)
Charges opérationnelles	(717.5)	(744.1)

13. CHARGES DE PERSONNEL

Salaires, rémunérations et gratifications	(379.8)	(375.7)
Charges sociales	(28.1)	(30.1)
Charges de retraites		
Primauté des prestations (note 40)	(7.6)	(7.8)
Primauté des cotisations	(9.9)	(9.7)
Plan d'intéressement (note 50)	(26.6)	(25.0)
Autres	(21.9)	(20.7)
Charges de personnel	(473.9)	(469.0)

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2010 était de 2,462 et la moyenne des effectifs sur l'année était de 2,410 (au 31 décembre 2009: 2,394; moyenne: 2,362).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

14. GAIN/(CHARGE) D'IMPÔT

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Gain/(Charge) d'impôts courants	7.5	(15.9)
Gain d'impôts différés (note 15)	18.2	10.5
Total gain/(charge) d'impôt sur le résultat	25.7	(5.4)

L'impôt prélevé sur (la perte)/le profit avant impôts du Groupe diffère du montant théorique découlant du taux d'imposition de base de la maison mère comme suit:

(Perte)/Profit opérationnel avant impôts	(794.4)	109.6
Charge d'impôt selon la moyenne pondérée du taux applicable de 11% (2009: 11%)	87.4	(12.1)
Impact fiscal:		
du résultat exonéré d'impôts	6.4	7.5
des pertes de valeur non déductibles*	(41.6)	
de la reprise de provisions d'impôts excédentaires constituées lors		
d'exercices précédents	3.3	
des pertes relatives aux exercices précédents comptabilisées	10.5	
des pertes relatives à l'exercice en cours non comptabilisées**	(46.5)	
des pertes sur l'exercice en cours contrebalançant les profits		
sur l'exercice en cours	4.2	
des bénéfices des exercices futurs comptabilisés	10.3	
des dépréciations d'actifs d'impôts différés***	(8.7)	
des différents taux d'imposition dans différents pays	0.5	(0.8)
des éléments non déductibles	(0.1)	
Total gain/(charge) d'impôt sur le résultat	25.7	(5.4)

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 11% est basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relatifs au résultat imposable dans ces juridictions.

^{*} L'impact fiscal des pertes de valeur non déductibles de CHF 41.6 millions concerne les dépréciations du goodwill et des immobilisations incorporelles de C.M. Advisors et DSAM pour un montant de CHF 378.8 millions (note 32.1). Ces entités opèrent principalement dans des juridictions où le taux d'imposition est de zéro. Cet impact fiscal provient de la comparaison de ces dépréciations à un taux d'imposition de zéro avec le taux théorique de 11% appliqué ci-dessus.

^{**} L'impact fiscal des pertes de l'exercice en cours non comptabilisées de CHF 46.5 millions concerne la perte nette de CHF 482.6 millions sur les actifs financiers liés à MBAM (note 9). Au taux d'imposition théorique de 11% appliqué ci-dessus, il en découlerait un actif d'impôts différés de CHF 53.1 millions. Cet actif d'impôts différés ne peut être comptabilisé que si l'entité générait des profits imposables suffisants au cours des exercices futurs pour utiliser cette perte fiscale. La Direction a estimé que l'actif d'impôts différés relatif à cette entité pouvant être comptabilisé était de CHF 6.6 millions, d'où un montant de CHF 46.5 millions non comptabilisé.

^{***} L'impact fiscal des dépréciations d'actifs d'impôts différés de CHF 8.7 millions porte sur la valeur des actifs d'impôts différés comptabilisés dans MBAM à la date de sa déconsolidation. En juin, ces actifs d'impôts différés n'étaient plus considérés comme recouvrables sur l'entité cédée (note 31).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat différés ressortent de toutes les différences en termes d'engagement («liability method»), en appliquant le taux fiscal local prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants:

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Actifs d'impôts sur le résultat différés	54.2	32.4
Passifs d'impôts sur le résultat différés	(58.1)	(51.5)
Passifs d'impôts sur le résultat différés, nets	(3.9)	(19.1)
	(0.0)	(1011)
Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est le suivant:		
Au 1 ^{er} janvier	(19.1)	(40.2)
Charge enregistrée au compte de résultat pour la période	18.2	10.5
Ajustement par les Autres éléments du résultat global sur titres		
de placement disponibles à la vente	1.9	3.7
Changements d'estimations relatives aux exercices précédents	(4.2)	7.9
Différences de change	(0.7)	(1.0)
Au 31 décembre	(3.9)	(19.1)
Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants Pertes fiscales reportées	:: 49.3	30.7
Différences temporaires: produits selon IFRS non comptabilisés	49.3	30.7
dans le résultat imposable*	4.9	1.7
Actifs d'impôts sur le résultat différés	54.2	32.4
Total d impote our le resultat ameres	01112	02.1
Provenant d'acquisitions d'immobilisations incorporelles	(45.5)	(50.3)
Différences temporaires: charges selon IFRS non comptabilisées		
dans le résultat imposable**	(12.6)	(1.2)
Passifs d'impôts sur le résultat différés	(58.1)	(51.5)
Passifs d'impôts sur le résultat différés, nets	(3.9)	(19.1)
Le gain d'impôts différés dans le compte de résultat se compose des différen	ces temporaires suivant	tes:
Utilisation des pertes fiscales reportées	(2.4)	(0.7)
Création d'actifs d'impôts différés	33.6	12.8
Dépréciations d'actifs d'impôts différés	(8.7)	
Autres différences temporaires	(4.3)	(1.6)
Produit d'impôts sur le résultat différés	18.2	10.5

^{*} Les différences temporaires résultant en actifs d'impôts différés de CHF 4.9 millions concernent les correctifs de valeurs apportés aux passifs financiers reflétés uniquement dans les comptes servant de base à la taxation locale à hauteur de CHF 1.0 million, les différences temporaires sur l'amortissement d'immobilisations corporelles à des fins fiscales et comptables de CHF 1.9 million et un montant de CHF 2.0 millions lié à d'autres différences entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables.

^{**} Les différences temporaires résultant en charges d'impôts différés de CHF 12.6 millions concernent l'évaluation d'actifs financiers non reflétée dans les comptes servant de base à la taxation locale de CHF 6.4 millions, des pertes sur des entités étrangères déduites des comptes servant de base à la taxation locale d'un montant de CHF 3.6 millions, qui devraient être annulées au cours des exercices à venir, des actifs de retraite comptabilisés conformément aux normes IFRS mais pas pour l'imposition locale de CHF 1.2 million et un montant de CHF 1.4 million relatif à d'autres différences temporaires entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe affiche des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportées de CHF 49.3 millions découlant de certaines filiales qui présentent des pertes fiscales de CHF 303 millions (2009: CHF 184.0 millions) à déduire des impôts sur les résultats futurs. Sur les pertes fiscales reportées, CHF 35 millions expireront dans moins de 3 ans, CHF 218 millions dans plus de 3 ans mais moins de 7 ans et CHF 50 millions dans plus de 7 ans. Le Groupe n'entend pas rapatrier les bénéfices de ses filiales dans un avenir proche et par conséquent n'enregistre pas d'impôts différés s'agissant des bénéfices non distribués.

16. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

	Suisse	Etranger	Total
	ons de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2010			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	145.9	261.8	407.7
Charges d'intérêts	(72.6)	(84.6)	(157.2)
Résultat net des opérations d'intérêt	73.3	177.2	250.5
Produits des commissions bancaires et prestations de services	257.3	353.2	610.5
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(73.8)	(40.4)	(114.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	183.5	312.8	496.3
Produits des dividendes	9.4	0.2	9.6
Résultat net des opérations de négoce	27.4	40.0	67.4
(Perte)/Gain net sur instruments financiers à leur juste valeur	(7.3)	(510.5)	(517.8)
Gains moins pertes sur titres de placement	(0.2)	16.3	16.1
Autre profit/(perte) opérationnel	32.5	(29.1)	3.4
Résultat net des autres opérations	61.8	(483.1)	(421.3)
Résultat opérationnel	318.6	6.9	325.5
Charges opérationnelles	(325.3)	(392.2)	(717.5)
Perte sur cession de participation	(020.0)	(23.5)	(23.5)
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur)		(=0.0)	(2010)
sur prêts et avances à la clientèle	4.7	(0.4)	4.3
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance		(4.4)	(4.4)
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles		(378.8)	(378.8)
Perte avant impôts	(2.0)	(792.4)	(794.4)
Gain d'impôt sur le résultat	11.5	14.2	25.7
Profit/(Perte) net de la période	9.5	(778.2)	(768.7)
Profit/(Perte) net attribuable:			
Profit/(Perte) net attribuable. Profit/(Perte) net attribuable aux actionnaires du Groupe	10.0	(731.8)	(721.8)
Perte nette attribuable aux intérêts minoritaires	(0.5)	(46.4)	(46.9)
Totto notto ditribuable aux interets minoritaires	9.5	(778.2)	(768.7)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

16. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE (SUITE)

milli	Suisse ions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2009	ions de orn	minons de em	minons de em
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	149.6	286.7	436.3
Charges d'intérêts	(75.0)	(98.0)	(173.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	74.6	188.7	263.3
Produits des commissions bancaires et prestations de services	217.7	377.1	594.8
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(45.8)	(51.4)	(97.2)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	171.9	325.7	497.6
Produits des dividendes	12.2	(8.7)	3.5
Résultat net des opérations de négoce	42.5	13.3	55.8
Gain/(Perte) net sur instruments financiers à leur juste valeur	(0.5)	3.7	3.2
Gains moins pertes sur titres de placement	3.0	22.2	25.2
Autre profit/(perte) opérationnel	42.0	(31.5)	10.5
Résultat net des autres opérations	99.2	(1.0)	98.2
Résultat opérationnel	345.7	513.4	859.1
Charges opérationnelles	(303.0)	(441.1)	(744.1)
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur)			
sur prêts et avances à la clientèle	(7.1)	1.7	(5.4)
Résultat avant impôts	35.6	74.0	109.6
(Charge)/Gain d'impôt sur le résultat	(8.6)	3.2	(5.4)
Résultat net de la période	27.0	77.2	104.2
Profit/(Perte) net attribuable:			
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	22.9	78.2	101.1
Profit/(Perte) net attribuable aux intérêts minoritaires	4.1	(1.0)	3.1
	27.0	77.2	104.2

17. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Espèces	9.1	8.6
Avoirs auprès des banques centrales	702.7	256.8
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	711.8	265.4

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	711.8	265.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	454.2	625.3
Créances sur les banques à vue	763.1	680.4
Créances sur les banques à terme	985.7	2,369.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours	2,914.8	3,940.2
19. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES		
Bons du Trésor	705.3	193.9
Autres papiers monétaires	1,332.5	576.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	2,037.8	770.8
Bons du Trésor déposés en garantie auprès des banques centrales et des organismes de compensation	149.8	133.3
ues organismes de compensation	143.6	133.3
20. CRÉANCES SUR LES BANQUES		
A vue	763.1	680.4
A terme, ayant une échéance à moins de 90 jours	985.7	2,369.1
A terme, ayant une échéance à plus de 90 jours	478.3	470.1
Créances sur les banques	2,227.1	3,519.6
Créances sur les banques déposées en garantie	72.2	103.2

Les créances sur les banques déposées en garantie concernent la couverture de transactions sur dérivés, ainsi qu'un compte bancaire du Groupe présentant un solde de CHF 16.8 millions, bloqué à la suite d'un arrangement avec un client. Le client a déposé une réclamation portant sur un produit d'investissement. Un arrangement a été trouvé avec le client dans l'attente d'une évaluation du produit d'investissement à l'échéance en 2012. Le Groupe pense pouvoir présenter des arguments solides contre toute action en justice potentielle et entend se défendre de façon vigoureuse si une procédure officielle devait être engagée.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

21. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Créances sur la clientèle	6,979.1	6,374.2
Hypothèques	1,984.8	1,860.3
Prêts et avances, brut	8,963.9	8,234.5
Moins: provision pour créances compromises (note 22)	(6.1)	(17.0)
Prêts et avances, net	8,957.8	8,217.5

La répartition géographique du portefeuille de crédits du Groupe se présente comme suit:

	31 décembre 2010		31	décembre 2009
	millions de CHF	%	millions de CHF	%
Amérique latine et Caraïbes	2,730.6	30.5	2,690.1	32.7
<u>·</u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Asie et Océanie	2,099.5	23.4	1,555.3	19.0
Europe (autres pays)	1,933.1	21.6	2,095.4	25.5
Royaume-Uni	1,076.9	12.0	1,047.0	12.7
Afrique et Moyen-Orient	398.0	4.4	272.9	3.3
Suisse	225.4	2.5	253.4	3.1
Luxembourg	283.6	3.2	167.3	2.0
Etats-Unis et Canada	210.7	2.4	136.1	1.7
Total	8,957.8	100.0	8,217.5	100.0

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

22. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	17.0	14.7
Différences de change	(0.8)	(0.9)
(Reprise de perte de valeur)/perte de valeur sur prêts et avances à la client	tèle	
(note 11)	(4.3)	5.4
Utilisation de provision	(5.8)	(2.2)
Au 31 décembre	6.1	17.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

23. COUVERTURE DES PRÊTS

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Prêts et avances à la clientèle		
Hypothèques	1,984.8	1,860.3
Couverts par d'autres sûretés	6,925.0	6,259.9
Non couverts*	48.0	97.3
Total prêts et avances	8,957.8	8,217.5
Engagements hors bilan		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	435.5	515.0
Engagements conditionnels non couverts	35.1	6.0
Total	470.6	521.0

^{*} Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 33 millions (2009: 61.0 millions) pour prêts sans garanties et un montant de CHF 15 millions (2009: CHF 36.3 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non couverte de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites accordées aux clients pour leur part non couverte.

Voir note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

24.1 Instruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la juste valeur courante des contrats, sur une fraction de leur montant notionnel et sur la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt et/ou procède à une évaluation aux valeurs de marché accompagnée d'accords de prise de collatéraux bilatéraux à partir d'un seuil convenu.

Le risque de crédit sur les contrats à terme de type «futures» portant sur des obligations, des taux d'intérêt et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier.

Les montants notionnels d'instruments financiers constituent une base de comparaison mais ne donnent aucune indication sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur courante des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas quelle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché, des spreads de crédit, des devises ou de leur échéance. La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

24.1 Instruments financiers dérivés (suite)

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes:

			31 décembre 201	0	31 0	lécembre 2009
	Montant			Montant		
con	tractuel ou	Juste valeur	Juste valeur	contractuel ou	Juste valeur	Juste valeur
	notionnel millions de	Actifs millions de	Passifs millions de	notionnel millions de	Actifs millions de	Passifs millions de
'	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Instruments dérivés destinés au négoce						
Dérivés sur devises						
Opérations de change à terme	11,578.6	183.8	229.3	9,556.7	158.7	116.4
Options de gré à gré sur devises	2,572.9	43.7	39.1	2,695.4	37.9	37.8
Contrats à terme de type «futures»	25.3	1.4		6.2	0.1	
		228.9	268.4		196.7	154.2
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1,446.7	15.0	15.0	435.3	2.5	8.6
Options de gré à gré sur						
taux d'intérêt	48.2	0.4	0.6	90.0	2.3	1.8
Contrats à terme de type						
«futures» sur taux d'intérêt	307.7	1.4		294.1	2.9	0.3
		16.8	15.6		7.7	10.7
Autres dérivés Options sur capitaux propres et contrats à terme de type						
«futures» sur indices	3,024.0	54.4	320.6	1,495.3	31.1	287.6
Swaps de défaut de crédit	122.8	4.3	3.3		2.2	
Total return swaps	126.3	43.2		139.0	44.5	
Options et contrats à terme						
de type «futures» sur matières						
premières	62.4	5.1	0.3	26.6	1.9	
·		107.0	324.2		79.7	287.6
Total des actifs et passifs dérivés						
destinés au négoce		352.7	608.2		284.1	452.5
Dérivés détenus aux fins de couverture						
Dérivés désignés comme couverture de	juste vale	ur				
Swaps de taux d'intérêt	700.9	1.1	25.6	37.6	1.8	1.5
Total des actifs et passifs dérivés						
détenus aux fins de couverture		1.1	25.6		1.8	1.5
Total des actifs et passifs dérivés		353.8	633.8		285.9	454.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

24.2 Activités de couverture

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts à la clientèle ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2010, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 24.5 millions (2009: positive pour un montant de CHF 0.3 million).

25. ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR - DESTINÉS AU NÉGOCE

		31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	1.7	3.2
Emis par des émetteurs non publics:	Banques	87.6	15.8
Emis par des émetteurs non publics:	Autres	535.4	291.5
Total		624.7	310.5
Le mouvement du compte a été le suivan Au 1 ^{er} janvier	t:	310.5	720.3
Achats	'	5,857.5	3,839.5
Cessions (ventes et remboursements)		(5,551.9)	(4,268.5)
Gains résultant de variations de juste vale	eur	8.6	19.2
Au 31 décembre		624.7	310.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

26. ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR - DESIGNÉS À L'ORIGINE

		31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	52.8	63.3
Emis par des émetteurs non publics:	Banques	7.1	
Emis par des émetteurs non publics:		4.0	13.9
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie*	256.2	299.9
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	35.6	337.7
Autres	Part des revenus de MBAM	15.1	
Total		370.8	714.8
Titres de capitaux propres:	Non listés mais cotés	9.8	12.4
	Non cotés - transactions récentes		
	de gré à gré dans des conditions		
Titres de capitaux propres:	e concurrence normale	0.1	
Titres de créance:	Listés	53.6	63.3
Titres de créance:	Listés	0.4	1.5
	Non cotés - modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de polices d'assurance-vie:	actualisés*	256.2	299.9
	Non cotés - modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de polices d'assurance-vie:	actualisés	35.6	337.7
	Non cotés - modèles de flux de trésorer	ie	
Autres	actualisés	15.1	
Total		370.8	714.8
Le mouvement du compte a été le su	iivant:		
Au 1 ^{er} janvier		714.8	533.4
Achats		32.8	531.5
Comptabilisé lors de la déconsolidati	on de MBAM (note 31)	496.8	
Perte nette non réalisée sur la dépréd	ciation de l'actif financier MBAM	(482.6)	
Cession de polices d'assurance-vie		(323.5)	
Cessions (ventes et remboursements	5)	(30.8)	(366.8)
(Pertes)/Profits résultant des fluctuati	ons de juste valeur	(21.1)	16.7
D:(()		(45.0)	

(15.6)

370.8

714.8

Au 31 décembre

Différences de change

^{*} Voir note 37.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

27. TITRES DE PLACEMENT - DISPONIBLES À LA VENTE

		31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques:	Gouvernements	1,561.0	1,640.4
Emis par des collectivités publiques:	Autres institutions du secteur public	65.9	88.2
Emis par d'autres émetteurs:	Banques	1,978.9	2,179.9
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	47.6	350.4
Emis par d'autres émetteurs:	Autres	36.9	40.2
		3,690.3	4,299.1
Titres de créance:	Listés/Cotés	2,521.0	2,620.2
Titres de créance:	Non listés	61.6	101.7
	Non cotés - modèles de flux de trésorer		
Titres de créance:	actualisés	1,023.8	1,194.1
Titres de capitaux propres:	Listés/Cotés	4.7	4.9
Titres de capitaux propres:	Non cotés - autres modèles d'évaluation	n 31.6	27.8
· · ·	Non cotés - modèles de flux de trésorer	ie	
Titres de polices d'assurance-vie:	actualisés	47.6	350.4
Titres de placement disponibles à la v	vente, bruts	3,690.3	4,299.1
Déductions pour perte de valeur		-	
Total		3,690.3	4,299.1
Titres en nantissement auprès des ba	•	4.075.5	570.0
compensation ou auprès de banques	tierces**	1,875.5	573.8
Le mouvement du compte a été le sui	ivant:		
Au 1 ^{er} janvier		4,299.1	3,351.4
Différences de change		(336.2)	7.4
Achats		3,778.5	6,704.3
Cessions (ventes et remboursements)		(3,664.3)	(5,761.6)
Transfert dans la catégorie «détenus j	usqu'à échéance»*	(323.5)	
Pertes résultant de variations de juste	valeur	(48.9)	(19.5)
Intérêts courus		(14.4)	17.1
Au 31 décembre		3,690.3	4,299.1

^{*} Durant l'année, le Groupe a transféré une partie de ses investissements en polices d'assurance-vie de la catégorie «disponibles à la vente» vers la catégorie «détenus jusqu'à échéance». Les transferts hors de la catégorie «disponibles à la vente» vers la catégorie «détenus jusqu'à échéance» sont autorisés par les normes IFRS, sauf pour les exercices où le «tainting rule» s'applique. Le Groupe n'ayant jamais cédé d'actifs détenus jusqu'à échéance, le «tainting rule» ne s'applique pas (voir note 29). Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des polices d'assurance-vie transférées durant l'année de la catégorie «disponibles à la vente» à la catégorie «détenues jusqu'à échéance» était de CHF 301.0 millions.

^{**} Le Groupe a mis des investissements financiers en nantissement pour un montant de CHF 1,582.9 millions. Cette mesure est liée au rôle de fournisseur de garanties assumé par le Groupe par rapport aux produits structurés émis par une filiale, dès lors que les détenteurs des produits structurés assument un risque de défaut qui varie selon le degré de solvabilité de l'émetteur. La non-solvabilité de l'émetteur peut entraîner une perte totale pour l'investisseur. Afin de réduire ce risque au maximum, SIX Swiss Exchange offre un service de garantie par nantissement des produits structurés et le Groupe a mis des actifs en nantissement auprès de SIX Swiss Exchange.

Mouvement de la réserve durant l'exercice:

28. TITRES DE PLACEMENT - RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Autres éléments du résultat global - réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente dans les Autres éléments du résultat global (note 42).

31 décembre 2010

millions de CHF

31 décembre 2009

millions de CHF

Au 1 ^{er} janvier	(79.7)	(38.2)
Pertes de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente,		
avant impôts, net des intérêts minoritaires	(48.9)	(19.5)
Transfert au résultat net de la réalisation de la réserve de réévaluation		
des titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(16.1)	(25.2)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement		
disponibles à la vente	1.9	3.2
Au 31 décembre	(142.8)	(79.7)
29. TITRES DE PLACEMENT - DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques: Gouvernements	113.0	134.1
Emis par des collectivités publiques: Autres institutions du secteur public	313.8	372.6
Emis par d'autres émetteurs: Sociétés américaines d'assurance-vie	602.1	3.8
Titres de placement détenus jusqu'à échéance, bruts	1,028.9	510.5
		0.0.0
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	(4.4)	-
Total de Valear dan delle initatione deterrae jusqu'u contention		
Total	1,024.5	510.5

Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation

Reclassement de titres de placement disponibles à la vente*

- 44.5

514.1

(2.4)

(0.2)

(1.0)

510.5

510.5

323.5

323.5

(0.5)

(4.4)

18.9

1,024.5

(147.0)

Au 1^{er} janvier

Achats**

Différences de change

Remboursements

Intérêts courus

Au 31 décembre

Charge pour perte de valeur

^{*} Durant l'année, le Groupe a transféré une partie de ses investissements en polices d'assurance-vie de la catégorie «disponibles à la vente» vers la catégorie «détenus jusqu'à échéance» (note 27).

^{**} Durant l'année, le Groupe a acquis un portefeuille de polices d'assurance-vie qu'il entend détenir jusqu'à échéance (note 26).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

30. PARTICIPATIONS

Liste des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2010:

Dénomination	Type d'activité	Pays de domicile		Capital- actions (en milliers)
Filiales principales				
EFG Bank AG, Zurich	Banque	Suisse	CHF	162,410
EFG Bank (Monaco), Monaco	Banque	Monaco	EUR	26,944
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	Banque	Gibraltar	GBP	3,000
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd, Nassau	Banque	Bahamas	USD	27,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	CHF	25,000
EFG Bank (Luxembourg) SA, Luxembourg	Banque	Luxembourg	EUR	28,000
		Angleterre et		
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	Pays de Galles	GBP	1,596
EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd, Guernsey	Banque	Guernesey	GBP	5,000
EFG Bank AB, Stockholm	Banque	Suède	SEK	100,000
EFG Banque Privée SA, Paris	Banque	France	EUR	10,000
	Conseil en investissements			
PRS Investment Services (Cayman) Ltd, Georgetown	et administration de fonds	Îles Caïman	USD	-
	Conseil en investissements			
PRS International Consulting Inc, Miami	et administration de fonds	Etats-Unis	USD	-
Bull Wealth Management Group Inc, Toronto	Conseil en investissements	Canada	CAD	276
EFG Wealth Management (Canada) Limited, Toronto	Conseil en investissements	Canada	CAD	500
EFG Wealth Management (India) Private Limited,				
Mumbai	Conseil en investissements	Inde	INR	75,556
Asesores y Gestores Financieros S.A., Madrid	Conseil en investissements	Espagne	EUR	92
On Finance SA, Lugano	Conseil en investissements	Suisse	CHF	1,000
EFG Offshore Ltd, Jersey	Administration de trusts	Jersey	GBP	9
		Angleterre et		
EFG Platts Flello Ltd, Birmingham	Planification financière	Pays de Galles	GBP	2
EFG Independent Financial Advisors Ltd (anciennement	t	Angleterre et		
Ashby London Financial Services Ltd), Wolverhampton	Planification financière	Pays de Galles	GBP	200
SIF Swiss Investment Funds SA, Geneva	Administration de fonds	Suisse	CHF	2,500
	Fonds de hedge funds,			
	conseil en investissements,			
C.M. Advisors Ltd, Hamilton	gestion de placements	Bermudes	USD	12
Quesada Kapitalförvaltning AB, Stockholm	Gestion d'actifs	Suède	SEK	2,000
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Etats-Unis	USD	12,200
EFG Finance (Bermuda) Ltd, Hamilton	Société financière	Bermudes	USD	12
EFG Finance (Guernsey) Ltd, Guernsey	Société financière	Guernesey	EUR	26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	CHF	3
EFG Financial Products Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	CHF	10,000
EFG Investment (Luxembourg) SA, Luxembourg	Holding	Luxembourg	EUR	573,603
EFG Asset Management Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	CHF	600
LFS Invest VII AB, Stockholm d'investissements	Société	Suède	SEK	100

Toutes les filiales ci-dessus sont détenues à 100%, hormis EFG Financial Products Holding AG (56.9%), EFG Wealth Management (India) Private Ltd (75%), Asesores y Gestores Financieros S.A. (72%) et LFS Invest VII AB (10.7% et contrôle).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

31. CESSION DE PARTICIPATIONS

Le Groupe a cédé l'entité Marble Bar Asset Management (MBAM) avec effet au 1^{er} mai 2010. MBAM est un gérant d'actifs spécialisé dans des stratégies long/short equity au service de clients institutionnels et de personnes très fortunées. Concernant la cession de l'entité, le Groupe a reçu CHF 13.9 millions en espèces ainsi qu'une part des revenus futurs de MBAM. Le droit contractuel aux revenus futurs de MBAM a été évalué à la date de la cession à CHF 496.8 millions et comptabilisé comme un actif financier à la juste valeur.

Détail de la valeur des actifs nets, du goodwill et des immobilisations incorporelles à la date de la déconsolidation:

	millions de CHF
Comprenant:	
Immobilisations incorporelles (note 32.2)	496.8
Immobilisations corporelles (note 33)	3.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.0
Autres passifs nets	(4.5)
Réserves d'écarts de conversion depuis l'acquisition	23.5
	534.2
Contribution reçue (en espèces)	13.9
Contribution reçue (droit contractuel aux revenus futurs)	496.8
Total des produits de cession	510.7
Perte de change réalisée sur la cession de la filiale	23.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

32. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total immobilisations incorporelles millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2009				
Coût	32.4	553.8	1,305.2	1,891.4
Amortissement cumulé	(15.0)	(78.4)	(35.0)	(128.4)
Valeur comptable nette	17.4	475.4	1,270.2	1,763.0
Exercice se terminant le 31 décembre 2009				
Valeur comptable nette d'ouverture	17.4	475.4	1,270.2	1,763.0
Acquisitions et réévaluation d'engagements de				
paiements futurs (Earnout)	3.3		(194.5)	(191.2)
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- logiciels et licences informatiques (note 12)	(6.6)			(6.6)
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- autres immobilisations incorporelles (note 12)		(65.7)		(65.7)
Différences de change		(3.4)	(4.8)	(8.2)
Valeur comptable nette de clôture	14.1	406.3	1,070.9	1,491.3
Au 31 décembre 2009				4 000 0
Coût	33.7	546.7	1,105.9	1,686.3
Amortissement cumulé et perte de valeur	(19.6)	(140.4)	(35.0)	(195.0)
Valeur comptable nette	14.1	406.3	1,070.9	1,491.3
Exercice se terminant le 31 décembre 2010 Valeur comptable nette d'ouverture	14.1	406.3	1,070.9	1,491.3
Acquisition de logiciels et de licences informatiq		100.0	1,070.0	8.7
Charge d'amortissement pour l'exercice	0.7			0.7
- logiciels et licences informatiques (note 12)	(6.5)			(6.5)
Charge d'amortissement pour l'exercice				
- autres immobilisations incorporelles (note 12)		(28.8)		(28.8)
Charge pour perte de valeur de l'exercice (note 3	32.1)	(12.0)	(366.8)	(378.8)
Cession liée à la restructuration de MBAM (note 3		(226.1)	(270.7)	(496.8)
Réévaluation des engagements de paiements fu	turs			
(Earnout) (note 32.3)			7.3	7.3
Différences de change	(0.3)	(7.9)	(9.4)	(17.6)
Valeur comptable nette de clôture	16.0	131.5	431.3	578.8
Au 31 décembre 2010				
Coût	40.8	296.5	805.9	1,143.2
Amortissement cumulé et perte de valeur	(24.8)	(165.0)	(374.6)	(564.4)
Valeur comptable nette	16.0	131.5	431.3	578.8

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou secteurs d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquérir des relations clients, du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou certains pays.

Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition, comme indiqué ci-dessous.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

32.1 Charge pour perte de valeur de l'exercice

	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
C.M. Advisors Limited	(11.0)	(199.6)	(210.6)
Derivative Structured Asset Management	(1.0)	(167.2)	(168.2)
Total	(12.0)	(366.8)	(378.8)

Entre janvier et juin, C.M. Advisors Limited («CMA») et Derivative Structured Asset Management («DSAM») ont délivré une performance inférieure à la performance anticipée fin 2009. CMA a perdu des clients acquis par le biais de l'acquisition et sa rentabilité est sensiblement plus faible. Compte tenu des incertitudes caractérisant les flux de trésorerie futurs, une dépréciation totale des actifs incorporels et du goodwill relatifs à CMA a été opérée. La performance de DSAM a été portée par les revenus substantiels provenant des produits structurés, lesquels se sont toutefois révélés inférieurs à ceux qui avaient été générés au cours des années précédentes. La valeur du goodwill après une dépréciation de CHF 168.2 millions est de CHF 77.1 millions, ce qui représente la valeur des activités de private banking de DSAM.

32.2 Cession liée à la restructuration de MRAM

	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
Valeur comptable en début d'année	224.4	259.0	483.4
Charge d'amortissement pour la période se clôturant			
en avril 2010	(8.5)		(8.5)
Valeur à la date de cession (note 31)	(226.1)	(270.7)	(496.8)
Différences de change	10.2	11.7	21.9
Total	-	-	-

En avril, le Groupe a revendu l'entité MBAM à son équipe dirigeante et a cessé de consolider cette activité à compter du 1^{er} mai. Il en est résulté une décomptabilisation des actifs incorporels et du goodwill de CHF 496.8 millions et la comptabilisation d'un actif financier. Voir notes 26 et 31.

32.3 Réévaluation des engagements de paiements futurs (Earnout)

Au cours de la période, un ajustement net de CHF 7.3 millions a été apporté aux engagements de paiements futurs, suite à la réévaluation annuelle de ces engagements. Ces engagements se basent sur les niveaux de revenus générés par les filiales après acquisition. Les ajustements de paiements futurs portent tous sur les acquisitions effectuées avant 2010, et sont par conséquent comptabilisé comme ajustements du goodwill.

32.4 Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles du Groupe, regroupés sous le terme d'immobilisations incorporelles, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont revus au moins une fois par année à la date du 31 décembre afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ces immobilisations ont été attribuées.

En se fondant sur la méthode de test de dépréciation décrite ci-après, le Groupe a conclu que les montants des immobilisations incorporelles allouées à toutes ses UGT à fin 2010 restaient recouvrables.

Pour la comparaison des valeurs comptables aux montants recouvrables selon l'approche de la «valeur d'utilité», les taux d'escompte ajustés du risque utilisés se basent sur les rendements observables des obligations d'Etat à long terme (10 ans) libellées dans les devises concernées, assortis d'une prime de risque de 5% à 7%. Une période de 5 ans est utilisée pour toutes les projections de flux de trésorerie.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Pour la comparaison des valeurs comptables à la «juste valeur diminuée des coûts de la vente», les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base des valeurs d'actif net et d'immobilisations incorporelles recouvrables de transactions comparables (3 à 5% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice compris entre 12 à 14 pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

Les valeurs comptables des goodwill et d'immobilisations incorporelles attribuées à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes:

			31 décembre 20	10
	Montant recouvrable	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Total
Unité génératrice de trésorerie	basé sur	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
PRS Group	Valeur d'utilité	32.2	49.3	81.5
Derivative Structured Asset Management	Juste valeur moins coûts de la ve	ente 7.9	69.2	77.1
Asesores y Gestores Financieros SA	Juste valeur moins coûts de la ve	ente 32.3	45.2	77.5
Banque Edouard Constant	Juste valeur moins coûts de la ve	ente	76.3	76.3
Harris Allday	Valeur d'utilité	22.4	35.4	57.8
Bank von Ernst (Liechtenstein) AG	Valeur d'utilité	4.3	32.2	36.5
Banque Monégasque de Gestion	Juste valeur moins coûts de la ve	ente 6.2	24.2	30.4
Autres unités génératrices de trésorerie	Juste valeur moins coûts de la ve	ente 26.2	99.5	125.7
Total des valeurs comptables		131.5	431.3	562.8

L'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles du Groupe tient compte des perspectives de performance de chaque UGT et des opérations sous-jacentes pour pouvoir déterminer si le montant recouvrable pour ces UGT couvre la valeur comptable. Sur la base des tests effectués, le Groupe a conclu que les immobilisations incorporelles et les goodwill demeuraient recouvrables au 31 décembre 2010.

Les revenus sont estimés sur la base des activités actuelles et futures et des résultats qui en découlent.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité à des baisses permanentes des actifs sous gestion qui auraient un impact sur les résultats futurs attendus. Le tableau présente l'impact de baisses de 20% et de 50% du résultat anticipé avant impôts.

		Impact en termes	Impact en termes
		de perte de	de perte de valeur
		valeur suite à une	suite à une
		baisse de 20% du	baisse de 50% du
	Actifs actuellement	résultat anticipé	résultat anticipé
	sous gestion	avant impôts	avant impôts
	milliards de CHF	millions de CHF	millions de CHF
PRS Group	2.3		36.1
Derivative Structured Asset Management	4.2		17.2
Asesores y Gestores Financieros SA	4.7		
Banque Edouard Constant	3.4		
Harris Allday	3.7		
Bank von Ernst (Liechtenstein) AG	1.2	4.5	21.8
Banque Monégasque de Gestion	0.6		3.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

33. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et immeubles millions de CHF	Installations dans locaux loués millions de CHF	Meubles, équipements, véhicules à moteur millions de CHF	Matériel informatique millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2009					
Coût	3.8	38.9	19.2	34.4	96.3
Amortissements cumulés	(0.4)	(12.4)	(8.5)	(17.9)	(39.2)
Valeur comptable nette	3.4	26.5	10.7	16.5	57.1
Exercice se terminant le 31 décembre 2009					
	2.4	26 5	10.7	16.5	E7 1
Valeur comptable nette d'ouverture	3.4	26.5	10.7	16.5	57.1
Achats Charge d'amortige mente pour l'eversies	0.3	6.3	3.7	4.1	14.4
Charge d'amortissements pour l'exercice	(0.1)	(5.0)	(3.1)	(7.4)	(15.6)
Cessions et dépréciations	0.2	(0.1)	(0.3)	0.1	(0.4)
Différences de change	0.3 3.9	27.7	0.1	0.1	0.5
Valeur comptable nette de clôture	3.9	27.7	11.1	13.3	56.0
Au 31 décembre 2009					
Coût	4.4	43.5	21.8	35.2	104.9
Amortissements cumulés	(0.5)	(15.8)	(10.7)	(21.9)	(48.9)
Valeur comptable nette	3.9	27.7	11.1	13.3	56.0
	0.0	27.7			
Exercice se terminant le 31 décembre 2010					
Valeur comptable nette d'ouverture	3.9	27.7	11.1	13.3	56.0
Achats		3.5	3.0	7.2	13.7
Charge d'amortissements pour l'exercice		(5.0)	(3.1)	(7.3)	(15.4)
Cession de participation (note 31)		(2.6)	(0.4)	(0.4)	(3.4)
Cessions et dépréciations		(0.1)	(0.2)	(0.1)	(0.4)
Différences de change	(0.6)	(1.3)	(0.7)	(0.4)	(3.0)
Valeur comptable nette de clôture	3.3	22.2	9.7	12.3	47.5
Au 31 décembre 2010					
Coût	3.8	40.2	21.4	39.1	104.5
Amortissements cumulés	(0.5)	(18.0)	(11.7)	(26.8)	(57.0)
Valeur comptable nette	3.3	22.2	9.7	12.3	47.5

34. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Actifs transitoires	72.0	63.0
Soldes de règlement	72.4	31.9
Actifs d'impôts courants	24.3	1.6
Autres actifs	45.4	79.7
Autres actifs	214.1	176.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

35. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

		31 décembre 2010	31 décembre 2009
		millions de CHF	millions de CHF
Engagements envers les banques à v	/ue	175.9	285.5
Engagements envers les banques à t	erme	161.9	161.6
Engagements envers les banques		337.8	447.1
36. ENGAGEMENTS ENVERS LA	CLIENTÈLE		
Ne portant pas intérêt		7,476.6	6,713.2
Portant intérêt		7,427.8	9,014.7
Engagements envers la clientèle		14,904.4	15,727.9
Assurances-vie synthétiques		270.6	313.7
Actions (positions courtes)		197.5	78.4
Engagements d'acheter des intérêts	minoritaires	18.6	22.0
		486.7	414.1
	Non cotés -		
Titres de polices d'assurance-vie:	Analyse des flux de trésorerie actualis	és 270.6	313.7
	Non cotés -		
	Transactions récentes dans des		
Titres de capitaux propres:	conditions de concurrence normales	36.8	48.1
Titres de capitaux propres:	Listés/Cotés	160.7	30.3
Titres de capitaux propres:	Analyse des flux de trésorerie actualis	és 18.6	22.0
Total		486.7	414.1

Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par les assurances-vie synthétiques se réfère à une transaction structurée qui est couverte, sur le plan économique, par un portefeuille de polices d'assurance-vie classé comme actif financier - titres de polices d'assurance-vie à leur juste valeur et enregistré à CHF 256.2 millions (2009: CHF 299.9 millions, voir note 26).

Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale à 100% d'EFG International SA. Ce droit est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Conformément à la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. Ce passif a été initialement comptabilisé en 2008 par reclassification des capitaux propres du Groupe. Au 31 décembre 2010, ce passif financier était évalué à CHF 18.6 millions (2009: CHF 22.0 millions).

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

38. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Produits structurés émis	2,863.0	1,002.0
	2,863.0	1,002.0
39. AUTRES PASSIFS		
Passifs transitoires	153.4	149.1
Soldes de règlement	58.9	35.7
Obligations d'acquisitions conditionnelles (Earnout)	32.4	41.1
Absences de courte durée rémunérées	8.2	7.8
Autres passifs	47.0	72.3
Total des autres passifs	299.9	306.0

Procédures judiciaires

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires dans le cadre normal de ses activités. Il constitue des provisions pour des procédures en cours ou potentielles si la Direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être raisonnablement estimé.

Le Groupe est engagé dans un litige en Suisse en lien avec des contrats frauduleusement autorisés et dans lequel des plaintes à hauteur d'une exposition nette d'environ EUR 26 millions ont été déposées. Le Groupe s'y oppose vigoureusement et il n'est pas possible à ce stade de déterminer la perte que le Groupe pourrait éventuellement subir.

Une action collective est en instance devant l'United States District Court du district sud de New York contre une filiale du Groupe; selon cette action, le Groupe n'aurait pas fait preuve de la diligence requise en lien avec l'achat de parts du fonds Fairfield Sentry par des clients. Des dommages-intérêts à hauteur d'USD 130 millions sont demandés. Le Groupe s'y oppose vigoureusement et pense posséder de solides arguments pour sa défense.

Plusieurs entités du Groupe ont été citées comme défenderesses dans des actions en justice par les liquidateurs de Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigman Ltd devant l'US Bankruptcy Court du district sud de New York, affirmant que les remboursements reçus par les entités du Groupe pour le compte des clients devraient être restitués à Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd. Le montant demandé est incertain, mais le Groupe le situe aux alentours d'USD 160 millions. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent avoir de solides arguments pour leur défense.

Le Groupe n'envisage pas que la résolution finale des litiges dans lesquels il est impliqué ait un impact significatif sur sa position financière.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

40. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Le Groupe a deux régimes définis selon la norme IFRS comme à primauté des prestations. Ces régimes sont gérés en Suisse («plan suisse») et («plan des Îles Anglo-Normandes»). Techniquement parlant, le «plan suisse» n'est pas un régime à prestations définies, mais en raison d'un rendement garanti minimum prévu par la législation suisse sur les retraites, il est considéré comme tel bien que le Groupe n'ait pas d'autre obligation que de fournir ce rendement minimum garanti.

Le «plan des Îles Anglo-Normandes» n'est pas agrégé avec le «plan suisse» en raison de sa taille relative. Le «plan des Îles Anglo-Normandes» a financé des engagements pour un montant de CHF 3.9 millions, la juste valeur de ses actifs s'élève à CHF 4 millions et l'engagement non financé a diminué de CHF 0.5 million au cours du présent exercice.

Le Groupe applique la méthode dite du «corridor» qui consiste à comptabiliser les gains et pertes actuariels sur la période résiduelle de travail des employés en tant que produit ou charge si le cumul net des gains et pertes actuariels est supérieur à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation à titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de tout régime de retraite.

Le «plan suisse» - à primauté de prestations

Mouvements de la valeur actuelle des engagements financés:

	Au 31 décembre 2010 millions de CHF	Au 31 décembre 2009 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	182.4	189.0
Coûts des services	8.4	8.8
Cotisations des employés	6.9	6.5
Prestations versées	(13.6)	(17.1)
Coût financier	5.3	5.1
Transferts de pensions	(3.7)	(4.3)
(Gain) actuariel/perte actuarielle de l'exercice	(1.1)	(5.6)
Au 31 décembre	184.6	182.4

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan:

Au 1 ^{er} janvier	163.1	167.3
Cotisations des employés	6.9	6.5
Cotisations de l'employeur	14.0	12.2
Prestations versées	(13.6)	(17.1)
Rendement attendu des actifs du régime	6.6	6.8
Perte actuarielle de l'exercice	(7.9)	(8.3)
Transferts de pensions	(3.7)	(4.3)
Au 31 décembre	165.4	163.1

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

40. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES (SUITE)

Montants portés au bilan:

Montants portes au blian:		
	Au 31 décembre 2010 millions de CHF	Au 31 décembre 2009 millions de CHF
Au 31 décembre		
Valeur actuelle des engagements financés	184.6	182.4
Juste valeur des actifs du régime	(165.4)	(163.1)
Déficit	19.2	19.3
Pertes actuarielles non comptabilisées	(23.6)	(23.7)
Pensions prépayées	(4.4)	(4.4)
Actif non comptabilisé en fin d'année		
Passif net comptabilisé au bilan	(4.4)	(4.4)
Ajustements liés à l'expérience des passifs du régime	(1.1)	(3.6)
Ajustements liés à l'expérience des actifs du régime	(7.9)	(8.3)
Le mouvement des engagements portés au bilan est le suivant:	Au 31 décembre 2010 millions de CHF	Au 31 décembre 2009 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	(4.4)	_
Coûts nets des pensions sur la période	7.6	7.8
Coûts supplémentaires selon IAS 19	6.4	
Cotisations de l'employeur	(14.0)	(12.2)
Pensions prépayées	(4.4)	(4.4)
Au 31 décembre	(4.4)	(4.4)
Mouvements des pertes actuarielles non comptabilisées:		
Au 1 ^{er} janvier	23.7	26.5
Gain actuariel de l'exercice résultant des engagements		
pour prestations définies	(1.1)	(5.6)
Pertes actuarielles provenant des actifs du plan	7.9	8.3
Effet du plafonnement des actifs	(6.4)	(4.8)
Perte comptabilisée durant l'exercice	(0.5)	(0.7)
Au 31 décembre	23.6	23.7
Mouvements comptabilisés dans le compte de résultat:		
Coûts des services	8.4	8.8
Coût financier	5.3	5.1
Rendement attendu sur les actifs du plan	(6.6)	(6.8)
Amortissement de la variation du corridor	0.5	0.7

7.6

7.8

Coût total des pensions sur la période (note 13)

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Allocation d'actifs:

	Au 31 décembre 2010 %	Au 31 décembre 2009 %
Instruments de dette	58.5	74.4
Instruments de capitaux propres	22.4	4.1
Liquidités	18.6	21.2
Immobilier	0.0	0.0
Autres	0.5	0.3
	100.0	100.0

Le rendement effectif des actifs du plan s'est élevé à CHF (1,3) million en 2010 (2009: CHF (1,5) million).

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF	31 décembre 2006 millions de CHF
Valeur actuelle					
des obligations du régime à					
prestations définies	184.6	182.4	189.0	163.0	149.9
Juste valeur des actifs du plan	165.4	163.1	167.3	165.4	144.3
Couverture:					
(déficit)/excédent	(19.2)	(19.3)	(21.7)	2.4	(5.6)
Ajustements liés à l'expérience					
des actifs du régime	(7.9)	(8.3)	(21.6)	2.1	(1.4)
Ajustements liés à l'expérience					
des passifs du régime	(1.1)	(3.6)	(4.6)	2.6	5.0

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes:

	31 décembre 2010 %	31 décembre 2009 %
Taux d'escompte (p.a.)	3.00	3.00
Rendement attendu des actifs du plan (p.a.)	4.00	4.00
Augmentation future des salaires (p.a.)	1.00	1.00
Augmentation future des pensions (p.a.)	0.00	0.00
Taux de rotation (moyen) (p.a.)	10.00	9.20
	Age	Age
Age de la retraite (homme/femme)	65/64	65/64

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, des statistiques officielles et l'expérience. Au 31 décembre 2010, l'espérance de vie moyenne d'un retraité homme était de 15.1 ans, sur la base d'un âge moyen de 68.9 ans, et celle d'une retraitée femme, de 18.8 ans, sur la base d'un âge moyen de 67.6 ans (références: tableaux LPP 2005).

Le rendement attendu des actifs du régime est déterminé en considérant les rendements attendus des actifs sous-jacents de la politique d'investissement. Les rendements attendus des investissements à taux fixe sont basés sur les taux actuariels bruts à la date du bilan. Les rendements attendus sur les investissements en actions et en immeubles sont le reflet des taux de rendement long terme réels historiques des marchés respectifs.

Les contributions attendues de l'employeur aux avantages postérieurs à l'emploi prévus par le plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 s'élèvent à CHF 13.7 millions.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS 41.

Le tableau suivant détaille le mouvement du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des Bons de participation «B» (actions préférentielles) du Groupe est de CHF 15.00. Toutes les actions et Bons de participation «B» émis par EFG International sont entièrement libérés.

41.1 Capital-actions

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de parti- cipation sans droit de vote* millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation B* millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2009	73.3	6.0	(1.9)	(0.1)	77.3
Actions ordinaires vendues			0.5		0.5
Actions ordinaires rachetées			(4.7)		(4.7)
Bons de participation vendus				0.1	0.1
Au 31 décembre 2009	73.3	6.0	(6.1)	-	73.2
Actions ordinaires rachetées			(0.1)		(0.1)
Au 31 décembre 2010	73.3	6.0	(6.2)	-	73.1

41.2 Prime d'émission					
	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de parti- cipation sans droit de vote* millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation B* millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier 2009	1,330.6	2.0	(120.0)	(7.3)	1,205.3
Bons de participation vendus				2.7	2.7
Perte réalisée sur la cession					
de Bons de participation					
transférés aux Autres réserves	;			4.6	4.6
Actions ordinaires vendues			14.7		14.7
Actions ordinaires rachetées			(69.9)		(69.9)
Au 31 décembre 2009	1,330.6	2.0	(175.2)	-	1,157.4
Actions ordinaires vendues			0.4		0.4
Actions ordinaires rachetées			(4.0)		(4.0)
Au 31 décembre 2010	1,330.6	2.0	(178.8)	-	1,153.8

^{*} Chaque bon de participation «B» représente une partie du Certificat fiduciaire émis par EFG International AG et est lié à un intérêt dans les actions de classe «B» émises par EFG Finance (Guernsey) Ltd.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

41.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements selon le nombre d'actions émises par le Groupe:

	Actions ordinaires avec droit de vote	Bons de participation sans droit de vote	Propres actions Actions ordinaires	Propres actions Bons de participation B*	Net
Nominal	CHF 0.50	CHF 15.00	CHF 0.50	CHF 15.00	
Au 1 ^{er} janvier 2009	146,670,000	400,000	(3,874,827)	(4,965)	
Actions ordinaires vendues			1,072,167		
Actions ordinaires rachetées			(9,480,434)		
Bons de participation vendus				4,965	
Au 31 décembre 2009	146,670,000	400,000	(12,283,094)	-	
Actions ordinaires vendues			26,539		
Actions ordinaires rachetées			(155,656)		
Au 31 décembre 2010	146,670,000	400,000	(12,412,211)	-	
Capital-actions net (CHF millions)	73.3	6.0	(6.2)	-	73.1

Toutes les transactions portant sur les actions d'EFG International AG sont négociées aux prix du marché. Le nombre total d'actions vendues en 2010 s'élève à 26,539 à un cours moyen de CHF 16.15 par action. Le nombre total d'actions propres acquises en 2010 se monte à 155,656 à un prix moyen de CHF 26.33 par action, conformément à une obligation contractée en 2008 selon laquelle le Groupe est obligé d'acheter ces actions à ce prix, si certaines conditions se réalisaient.

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission de 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 par l'émission de 20,000,000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 28 avril 2012 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

42. AUTRES RÉSERVES

	Réserve IAS 39 millions de CHF	Plan d'options pour employés millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	(38.2)	31.0	167.3	160.1
Option de vente des minoritaires*			12.6	12.6
Ajustement des Autres réserves			(1.4)	(1.4)
Plan d'options pour employés		25.0		25.0
Pertes sur titres de placement disponibles à la vente,				
avant impôts	(19.5)			(19.5)
Transfert au résultat net de la réalisation de la réserve	de			
titres de placement disponibles à la vente, avant impôt	ts (25.2)			(25.2)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de	е			
placement disponibles à la vente	3.2			3.2
Cession de Bons de participation transférée				
aux Autres réserves			(4.6)	(4.6)
Ajustements de change			9.9	9.9
Au 31 décembre 2009	(79.7)	56.0	183.8	160.1
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	(79.7)	56.0	183.8	160.1
Plan d'options pour employés		26.6		26.6
Pertes sur titres de placement disponibles à la vente,				
avant impôts	(48.9)			(48.9)
Transfert au résultat net de la réalisation de la réserve	de			
titres de placement disponibles à la vente, avant impôt	ts (16.1)			(16.1)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de	е			
placement disponibles à la vente	1.9			1.9
Ajustements de change			(81.0)	(81.0)
Au 31 décembre 2010	(142.8)	82.6	102.8	42.6

^{*} L'option de vente des minoritaires représente les options de vente des actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA qui donne lieu à un passif financier correspondant au montant estimé actualisé du rachat, qui est déduit des capitaux propres au moment où les options de vente ont été créées les années précédentes. Au 31 décembre 2010, ce passif financier était évalué à CHF 18.6 millions (2009: CHF 22.0 millions), cette baisse est due aux taux de change.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

43. ENGAGEMENTS HORS BILAN - PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	315.9	288.3
Engagements irrévocables	154.7	232.7
Engagements de contrats de location	152.5	156.7
Total	623.1	677.7

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe par échéances:

	Moins de 1 an millions de CHF	De 1 à 5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2010				
Garanties émises en faveur de tiers	163.1	88.6	64.2	315.9
Engagements irrévocables	70.2	84.3	0.2	154.7
Engagements de contrats de location	31.9	84.3	36.3	152.5
Total	265.2	257.2	100.7	623.1
31 décembre 2009				
Garanties émises en faveur de tiers	181.4	50.2	56.7	288.3
Engagements irrévocables	131.3	93.6	7.8	232.7
Engagements de contrats de location	30.4	88.2	38.1	156.7
Total	343.1	232.0	102.6	677.7

L'échéance des garanties financières est basée sur la date d'échéance contractuelle la plus proche. L'échéance des engagements irrévocables est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister. Quand une société du Groupe est le preneur de bail, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

44. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	2,633.0	2,875.3
Dépôts auprès de banques affiliées du Groupe	7.1	936.5
Prêts et autres opérations fiduciaires	6.3	8.7
Total	2,646.4	3,820.5

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

45. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe repose sur la manière dont la Direction passe en revue la performance des opérations. La principale distinction se fait entre le secteur Private Banking et Wealth Management d'une part et Asset Management d'autre part.

Le secteur Private Banking et Wealth Management est géré sur une base régionale et partagé entre la Suisse, l'Asie, les Amériques, le Royaume-Uni et le reste de l'Europe. La région Asie comprend Hongkong, Singapour, Taïwan et l'Inde. La région Amériques inclut les Etats-Unis, le Canada, les Bahamas et Cayman. En 2010, les activités de PRS ont été intégrées dans la division «Reste de l'Europe» pour se conformer à la nouvelle structure de management mise en place en cours d'exercice.

		_			
		F	Private Banking et W	/ealth Management	
	Suisse millions de CHF	Reste de l'Europe millions de CHF	Amériques millions de CHF	Royaume-Uni millions de CHF	
Au 31 décembre 2010					
Revenus du secteur provenant de clients externes	234.5	145.6	71.6	118.0	
Autres revenus/pertes					
Charges du secteur	(143.4)	(135.6)	(69.1)	(92.1)	
Amortissements d'immobilisations corporelles					
et de logiciels	(8.2)	(3.5)	(1.5)	(1.7)	
Coûts d'acquisition et perte de valeur					
d'immobilisations incorporelles	(6.7)	(177.8)	(1.0)	(2.0)	
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur)					
sur créances compromises de la clientèle	4.0	0.2		(0.6)	
Perte de valeur d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéan	ce (4.4)				
Résultat du secteur avant impôts	75.8	(171.1)		21.6	
(Charge)/Produit d'impôt sur le résultat	5.2	8.8	(0.9)	4.0	
Bénéfice/(Perte) net de la période	81.0	(162.3)	(0.9)	25.6	
Perte/(Bénéfice) nette attribuable aux intérêts minoritaire	es 1.3	0.9			
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	82.3	(161.4)	(0.9)	25.6	
Actifs sectoriels	12,727.5	2,826.8	1,291.0	4,663.8	
Passifs sectoriels	12,476.3	2,466.3	1,661.6	4,256.8	
Actifs sous gestion	18,626	19,865	12,762	10,983	
Collaborateurs	564	420	243	484	
Au 31 décembre 2009					
Revenus du secteur provenant de clients externes	283.8	139.6	57.0	131.0	
Charges du secteur	(156.0)	(133.6)	(56.2)	(88.1)	
Amortissements d'immobilisations corporelles					
et de logiciels	(8.8)	(3.6)	(1.5)	(1.6)	
Coûts d'acquisition d'immobilisations incorporelles	(2.4)	(10.2)	(1.0)	(4.8)	
Charges pour perte de valeur	(4.5)	(0.1)		1.3	
Résultat du secteur avant impôts	112.1	(7.9)	(1.7)	37.8	
(Charge)/Produit d'impôt sur le résultat	(7.6)	3.5	2.6	(7.6)	
Bénéfice/(Perte) net de la période	104.5	(4.4)	0.9	30.2	
Perte/(Bénéfice) nette attribuable aux intérêts minoritaire	es (1.1)	0.9			
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	103.4	(3.5)	0.9	30.2	
·		<u> </u>			
Actifs sectoriels	15,252.0	3,105.9	614.5	5,046.8	
Passifs sectoriels	14,478.1	2,746.4	584.5	4,742.2	
Actifs sous gestion	22,393	18,328	13,154	12,504	
Collaborateurs	542	413	242	487	
					

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les éléments de comparaison au 31 décembre 2009 ont été retraités pour refléter le changement intervenu au niveau de PRS. Le «Reste de l'Europe» comprend les opérations de private banking en France, à Gibraltar, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et en Suède ainsi que les activités de Derivatives Structured Asset Management et de PRS.

Le secteur Asset Management englobe Marble Bar Asset Management, C. M. Advisors, EFG Asset Management and EFG Financial Products. Ces unités sont présentées comme un seul secteur car elles possèdent des caractéristiques économiques similaires et offrent des produits et services semblables, même si elles les proposent à des marchés et à des groupes de clients différents.

Frais généraux

Eliminations*

Total

L'allocation des charges entre les secteurs reposent sur le principe de pleine concurrence.

Asset Management

millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	Total millions de CHF	Asie millions de CHF
808.1	(16.2)	11.3	143.3	669.7	100.0
(482.6)			(482.6)		
(690.3)		(44.2)	(127.0)	(519.1)	(78.9)
(21.9)		(0.5)	(4.4)	(17.0)	(2.1)
(407.0)		(0.1)	/210 F\	(100)	(0.5)
(407.6)		(0.1)	(219.5)	(188)	(0.5)
4.3				4.3	0.7
(4.4)				(4.4)	
(794.4)	(16.2)	(33.5)	(690.2)	(54.5)	19.2
25.7		8.8	3.7	13.2	(3.9)
(768.7)	(16.2)	(24.7)	(686.5)	(41.3)	15.3
46.9			44.5	2.4	0.2
(721.8)	(16.2)	(24.7)	(642.0)	(38.9)	15.5
20,893.2	(12,182.3)	1,182.9	3,470.2	28,422.4	6,913.3
19,594.5	(12,182.3)	632.0	3,399.1	27,745.7	6,884.7
85,961	(1,142)	1,178	9,531	76,394	14,158
2,462		20	274	2,168	457
859.1	(17.0)	11.9	167.0	697.2	85.8
(656.2)		(43.4)	(112.0)	(500.8)	(66.9)
(22.2)		(0.5)	(4.4)	(17.3)	(1.8)
(65.7)			(46.8)	(18.9)	(0.5)
(5.4)				(5.4)	(2.1)
109.6	(17.0)	(32.0)	3.8	154.8	14.5
(5.4)		(1.9)	8.6	(12.1)	(3.0)
104.2	(17.0)	(33.9)	12.4	142.7	11.5
(3.1)			(3.2)	0.1	0.3
101.1	(17.0)	(33.9)	9.2	142.8	11.8
20,650.0	(12,942.3)	1,308.1	2,522.9	29,761.3	5,742.1
18,411.7	(12,942.3)	936.2	2,148.1	28,269.7	5,718.5
	(1,470)	1,445	9,947	77,758	11,379
87,680	(1.470)				

^{*} Les revenus externes provenant des clients qui ont été comptabilisés dans les deux secteurs Asset Management et Private Banking relèvent de la gestion de fortune sous mandat de la clientèle privée. Ce double décompte est éliminé en vue du rapprochement avec le total du résultat opérationnel.

46. RÉPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2010			
Actifs			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	527.8	184.0	711.8
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	619.7	1,418.1	2,037.8
Créances sur les banques	5,190.8	(2,963.7)	2,227.1
Prêts et avances à la clientèle	2,634.5	6,323.3	8,957.8
Instruments financiers dérivés	285.5	68.3	353.8
Actifs financiers à la juste valeur:			
destinés au négoce	624.7		624.7
désignés à l'origine	61.2	309.6	370.8
Titres de placement:			
disponibles à la vente	299.6	3,390.7	3,690.3
détenus jusqu'à l'échéance	50.2	974.3	1,024.5
Immobilisations incorporelles	154.2	424.6	578.8
Immobilisations corporelles	19.8	27.7	47.5
Actifs d'impôts sur le résultat différés	20.2	34.0	54.2
Autres actifs	94.0	120.1	214.1
Total de l'actif	10,582.2	10,311.0	20,893.2
Passifs Engagements envers les banques	3,051.1	(2,713.3)	337.8
Engagements envers la clientèle	4,306.3	10,598.1	14,904.4
Instruments financiers dérivés	559.7	74.1	633.8
Passifs financiers désignés à la juste valeur	197.5	289.2	486.7
Autres passifs financiers	2,372.8	490.2	2,863.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants	5.3	5.5	10.8
Passifs d'impôts sur le résultat différés	33.8	24.3	58.1
Autres passifs	164.2	135.7	299.9
Total du passif	10,690.7	8,903.8	19,594.5
Actions	,	5,555.5	10,00 110
Capital-actions	73.1		73.1
Primes d'émission	1,153.8		1,153.8
Autres réserves	82.5	(39.9)	42.6
Résultat non distribué	258.1	(251.7)	6.4
Total des capitaux propres	1,567.5	(291.6)	1,275.9
Intérêts minoritaires	11.6	11.2	22.8
Total des capitaux propres	1,579.1	(280.4)	1,298.7
Total des capitaux propres et du passif	12,269.8	8,623.4	20,893.2

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2009			
Actifs			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	217.9	47.5	265.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	212.1	558.7	770.8
Créances sur les banques	3,921.9	(402.3)	3,519.6
Prêts et avances à la clientèle	2,677.8	5,539.7	8,217.5
Instruments financiers dérivés	163.9	122.0	285.9
Actifs financiers à la juste valeur:			
destinés au négoce	310.5		310.5
désignés à l'origine	61.2	653.6	714.8
Titres de placement:			
disponibles à la vente	131.3	4,167.8	4,299.1
détenus jusqu'à l'échéance	59.6	450.9	510.5
Immobilisations incorporelles	154.7	1,336.6	1,491.3
Immobilisations corporelles	20.3	35.7	56.0
Actifs d'impôts sur le résultat différés	7.7	24.7	32.4
Autres actifs	52.6	123.6	176.2
Total de l'actif	7,991.5	12,658.5	20,650.0
Passifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle	3,157.8 4,597.6	(2,710.7) 11,130.3	447.1 15,727.9
Instruments financiers dérivés	411.7	42.3	454.0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	78.3	335.8	414.1
Autres passifs financiers	1,002.0	000.0	1,002.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants	0.8	8.3	9.1
Passifs d'impôts sur le résultat différés	23.1	28.4	51.5
Autres passifs	127.4	178.6	306.0
Total du passif	9,398.7	9,013.0	18,411.7
Actions	0,000.7	0,010.0	
Capital-actions	73.2		73.2
Primes d'émission	1,157.4		1,157.4
Autres réserves	200.0	(39.9)	160.1
Résultat non distribué	282.0	480.0	762.0
Total des capitaux propres	1,712.6	440.1	2,152.7
Intérêts minoritaires	7.4	78.2	85.6
Total des capitaux propres	1,720.0	518.3	2,238.3
Total des capitaux propres et du passif	11,118.7	9,531.3	20,650.0

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

47. RÉSULTATS DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

47.1 Résultat de base

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
(Perte)/Bénéfice net de la période	(721.8)	101.1
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les Bons		
de participation	(19.4)	(24.5)
(Perte)/Bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	(741.2)	76.6
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	134,277	135,411
Résultat de base par action ordinaire - CHF	(5.52)	0.57

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée sur l'année du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 12,393,411 (2009: 11,259,212). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les Bons de participation. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 3,795% entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2010, de 3.5% du 1^{er} mai au 30 octobre 2010 et de 3,035% jusqu'à la fin de l'exercice.

47.2 Résultat dilué

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
(Perte)/Bénéfice net de la période	(721.8)	101.1
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les Bons de participation	(19.4)	(24.5)
(Perte)/Bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	(741.2)	76.6
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires	134,277	139,431
Résultat dilué par action ordinaire - CHF	(5.52)	0.55

Conformément à son plan de rémunération en options, EFG International a émis, en 2010, des unités d'actions de négoce restreint et des options pour l'acquisition de 874,791 (2009: 4,555,853) actions d'EFG International. Cette opération aurait augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 5,426,041 (2009: 4,020,325) actions à 139,702,630 (2009: 139,431,113) actions. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte du potentiel de dilution de toutes les actions ordinaires non émises. Cependant, quand une entité a subi une perte provenant des activités ordinaires poursuivies, les options «in the money» ne sont dilutives que si elles augmentent la perte par action provenant des activités ordinaires poursuivies. Mais comme elles ont pour effet d'accroître le nombre d'actions, le dénominateur s'élève et, par conséquent, la perte par action diminue. Il s'ensuit que les options «in the money» s'opposent à la dilution et ne figurent donc pas dans le résultat par action dilué présenté à la fin de l'exercice 2010, comme l'IAS 33.41 le demande. Pour les informations concernant le plan de rémunération en actions, voir la note 50.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

48. DIVIDENDES

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 27 avril 2011. Les actionnaires se verront proposer le paiement d'un dividende de CHF 0.10 pour 2010 (2009: CHF 0.10) s'élevant à CHF 13.4 millions environ (2009: CHF 13.4 millions); il ne sera pas versé de dividende sur les propres actions. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 ne contiennent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2011.

	Au 31 décembre 2010 millions de CHF	Au 31 décembre 2009 millions de CHF
Dividendes sur les actions ordinaires		
CHF 0.10 par action concernant 2009 et payé en 2010	13.4	
CHF 0.25 par action concernant 2008 et payé en 2009		33.3
	13.4	33.3
Dividendes sur les Bons de participation		
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2008 au 30 avril 2009 à 4.716%		14.2
Pour la période du 1 ^{er} mai au 30 octobre 2009 à 3.697%		11.2
Pour la période du 1 ^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010 à 3.795%	10.8	
Pour la période du 1 ^{er} mai au 30 octobre 2010 à 3.5%	9.6	
	20.4	25.4

49. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

49.1 Transactions avec les parties liées

	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2010	millions de Crii	millions de Chi
Actifs		
Créances sur les banques	67.7	
Dérivés	2.1	
Prêts et avances à la clientèle		11.3
Titres de placement	2.8	
Autres actifs	1.9	
Passifs		
Engagements envers les banques	30.3	
Engagements envers la clientèle	0.2	29.0
Autres passifs	0.1	
Exercice se terminant le 31 décembre 2010		
Produit des opérations d'intérêt	2.2	0.1
Charge d'intérêts	(1.2)	(0.1)
Produit de commissions	1.1	0.4
Charge de commissions	(0.1)	(0.1)
Résultat net des autres opérations	2.1	
Autres charges d'exploitation	0.2	

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

49.1 Transactions avec les parties liées (suite)

	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2009	minons de Crii	millions de Crii
Actifs		
Créances sur les banques	81.4	
Dérivés	0.5	
Prêts et avances à la clientèle		16.9
Titres de placement	4.1	
Autres actifs	2.9	
Passifs		
Engagements envers les banques	39.9	
Engagements envers la clientèle	0.2	63.7
Exercice se terminant le 31 décembre 2009		
Produit des opérations d'intérêt	8.8	0.5
Charge d'intérêts		(0.5)
Produit de commissions	1.3	0.4
Charge de commissions	(0.9)	
Résultat net des autres opérations	2.0	
Autres charges d'exploitation	(1.9)	

Un certain nombre de transactions bancaires est réalisé avec des parties liées. Ces transactions comprennent des prêts, des dépôts, des opérations sur instruments dérivés et des fournitures de services. Le montant figurant sous Créances sur les banques représente des dépôts en numéraire s'élevant à CHF 65.6 millions (2009: CHF 74.4 millions) effectués par le Groupe auprès d'EFG Eurobank Ergasias qui, à l'instar d'autres montants de tiers classés comme Créances sur les banques, ne sont pas couverts et placés dans des conditions normales de concurrence. Les Créances sur les banques représentent principalement des dépôts effectués par EFG European Financial Group SA auprès de sociétés du Groupe au taux d'intérêt de 0.1%.

Font partie des organes dirigeants: les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2009: néant).

49.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'administration)

La rémunération des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2010 a compris une rémunération en espèces de CHF 8,460,857 (2009: 7,323,296), des contributions aux fonds de prévoyance de CHF 345,984 (2009: 282,110) et des unités d'actions de négoce restreint valorisées à environ CHF 150,000 (2009: 4,250,000). Les autres rémunérations s'élevant à CHF 3,807,006 (2009: 2,855,764) comprennent des provisions qui ont été constituées en vue de versements dans les années à venir prévus dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme à hauteur de CHF 2,112,279 et payables en octobre 2010 (2009: CHF 1,800,000) et un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro rata comptabilisée sur 3.5 ans (2009: CHF 814,286).

La rémunération des membres du Conseil d'administration concernant l'exercice 2010 a totalisé CHF 1,207,514 en espèces (2009: CHF 926,667).

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (CO 663), voir la note 19 à la page 169 du rapport annuel de la maison mère.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

50. PLAN D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

Le Plan d'intéressement en actions d'EFG International (ci-après le Plan) comprend différentes catégories d'options et d'unités d'actions de négoce restreint qui ont une période d'acquisition de trois ans et différentes catégories dont la date d'exercice la plus proche varie de trois à cinq ans à compter de la date d'octroi et la date la plus lointaine est de sept ans. Aucune option n'a été levée durant l'exercice sous revue.

Les charges portées au compte de résultat global étalent les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothèses sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'à la fin de cette période il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis. Les coûts relatifs au Plan figurant au compte de résultat global pour la période se terminant le 31 décembre 2010 se sont élevés à CHF 26.6 millions (2009: CHF 25.0 millions).

Le Plan a été développé à l'interne par l'entreprise sans recourir à des conseillers externes, mais il existe un contrat de service avec une société spécialisée pour l'administrer.

Le tableau ci-après résume la situation des options et des unités d'actions de négoce restreint en circulation au 31 décembre 2010, qui, si elles étaient exercées, entraîneraient chacune l'émission d'une action ordinaire.

Date d'attribution	Type Prix d'	exercice CHF	En début d'exercice	Attribuées	Echues	En circulation
2006	In-the-money	25.33	754,746			754,746
2007	In-the-money	32.83	954,255			954,255
2007	At-the-money	49.25	1,229,953			1,229,953
2008	In-the-money	24.00	506,684			506,684
2008	At-the-money	35.95	762,277		2,289	759,988
	Unités d'actions de négoce					
2008	restreint avec blocage de 5 ans	0	774,401		601	773,800
2009	In-the-money	5.00	1,199,069			1,199,069
	Unités d'actions de négoce					
2009	restreint avec blocage de 3 ans	0	2,170,640		10,479	2,160,161
	Unités d'actions de négoce					
2009	restreint avec blocage de 5 ans	0	1,120,533			1,120,533
2010	In-the-money	12.19		91,036		91,036
	Unités d'actions de négoce					
2010	restreint avec blocage de 3 ans	0		718,407	4,668	713,739
	Unités d'actions de négoce					
2010	restreint avec blocage de 5 ans	0		68,540		68,540
			9,472,558	877,983	18,037	10,332,504

50.1 Plan d'intéressement 2010

EFG International a attribué, en 2010, 877,983 options et unités d'actions de négoce restreint. Il y a trois catégories: des options dont le prix d'exercice est de CHF 12.19 (options «In-the-money») ainsi que des unités d'actions de négoce restreint bloquées pendant trois ans («unités d'actions de négoce restreint avec blocage de 3 ans») et cinq ans («unités d'actions de négoce restreint avec blocage de 5 ans»). Ces trois catégories ont une période d'acquisition de trois ans. La valeur présumée des options In-the-money a été estimée à CHF 7.64 chacune, celle des unités d'actions de négoce restreint avec blocage de 3 ans, à CHF 17,40 chacune et celle des unités d'actions de négoce restreint avec blocage de 5 ans, à CHF 16.36 chacune. Les valeurs des options ont été estimées en utilisant une version modifiée de la formule Black Scholes Merton. Celle-ci tient compte du rendement attendu des actions au cours de la période qui s'étend entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les principaux éléments entrant dans cette formule sont le prix de l'action au comptant (CHF 18.50), la volatilité attendue (40%), le taux de distribution (3%), la durée de vie attendue des options (72 mois) et le taux sans risque (1,65%). La volatilité attendue a été calculée sur la base d'estimations de la volatilité attendue sur la durée de vie attendue des options, compte tenu de cours obtenus par des tiers, de la volatilité historique et de la volatilité d'autres banques privées cotées en Suisse

La durée de vie attendue des options a été estimée se situer au milieu de la période d'exercice. Le taux sans risque correspond au rendement des obligations de la Confédération dont la durée résiduelle jusqu'à échéance est de 72 mois à compter de la date d'attribution. Le taux de distribution a été calculé sur la base des estimations de la Direction concernant le paiement de dividendes à long terme.

50.2 Plan d'intéressement 2011

EFG International attribuera des unités d'actions de négoce restreint en mars 2011 à des prix fixés selon les éléments d'évaluation applicables à la date d'émission.

51. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400,000,000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs de ces certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400,000 Bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poors, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

52. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	millions de CHF	millions de CHF
Genre d'actifs de la clientèle		
Actions	22,943	22,893
Dépôts	17,009	17,949
Obligations	14,722	14,780
Notes structurées	7,846	7,707
Prêts	9,290	8,183
Fonds de placement EFG	7,069	8,745
Dépôts fiduciaires	2,695	3,820
Actions d'EFG International	1,178	1,446
Autres	3,209	2,157
Total des actifs sous gestion	85,961	87,680
Total des actifs sous administration	6,834	9,424
Total	92,795	97,104

Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le Groupe.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Actifs sous gestion		
Caractéristique des actifs sous gestion:		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	2,457	1,689
Avoirs sous mandat de gestion	17,037	21,044
Autres avoirs administrés	57,177	56,764
Total des actifs sous gestion (y c. prises en compte doubles)	76,671	79,497
dont prises en compte doubles	3,863	1,511
Prêts	9,290	8,183
Total des actifs sous administration	6,834	9,424
Total	92,795	97,104
Apports nets d'argent frais (y c. prises en compte doubles)	9,676	6,305

Les prises en compte doubles concernent principalement les propres fonds de placement collectifs et les produits structurés émis par des sociétés du Groupe qui sont aussi inclus dans les portefeuilles des clients alors qu'ils sont déjà compris dans les actifs sous gestion.

Les apports nets d'argent frais comprend l'acquisition de nouveaux clients, le départ de clients existants et des flux de trésorerie entrants ou sortants attribuables à des clients existants (en numéraire ou en titres). Les crédits octroyés aux clients ou remboursés et les découverts, ainsi que les charges d'intérêts correspondantes, sont intégrés dans les apports nets d'argent frais. En revanche, les produits des intérêts et des dividendes provenant des actifs sous gestion, les mouvements du marché et des changes ainsi que les frais et commissions ne font pas partie des apports nets d'argent frais, ni les effets résultant de l'acquisition ou de la cession de sociétés du Groupe.

53. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Aucun événement postérieur à l'arrêté des comptes n'a été enregistré.

54. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'EFG International AG se compose de:

Jean Pierre Cuoni*, Président Emmanuel L. Bussetil Erwin Richard Caduff* Spiro J. Latsis Hugh Napier Matthews* Hans Niederer* Pericles Petalas

^{*} membres indépendants.

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

55. DISPOSITIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Les Groupe est soumis à la surveillance consolidée de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux Directives relatives à l'établissement des comptes édictées par la FINMA, il en résulterait les différences suivantes:

(a) Titres de placement

Selon IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des capitaux propres (voir tableau «Compte consolidé des autres éléments du résultat global») jusqu'à la vente, remboursement ou toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, comptabilisé auparavant dans les capitaux propres, est porté au compte de résultat de la période. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé comptabilisé dans les capitaux propres résultant d'une variation de la juste valeur, est portée au compte de résultat de la période.

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les baisses de valeur, ainsi que les gains ou pertes résultant de cessions, sont inclus dans les gains ou pertes sur autres titres de placement.

(b) Option de juste valeur

Conformément aux IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est désigné comme tel par la direction.

En droit suisse, l'option de juste valeur n'est pas applicable. Les instruments hybrides se décomposent comme suit: le dérivé incorporé est valorisé au prix du marché par le résultat net des opérations de négoce et le contrat hôte est comptabilisé sur la base des frais encourus. Les instruments hybrides ne font l'objet d'aucun ajustement pour propre crédit. En général, les prêts sont comptabilisés au coût amorti moins perte de valeur, les engagements de prêt figurent hors bilan et les placements en fonds sont comptabilisés en tant que titres de placement.

(c) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce et leurs valeurs de remplacement sont présentées sur une base brute, à moins que certaines dispositions restrictives soient remplies.

En droit suisse, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe répondent aux conditions requises pour une comptabilisation en tant qu'instrument de couverture et sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeurs brutes de remplacement négatives et positives). Les variations de la juste valeur sont comptabilisées conformément au traitement comptable des éléments faisant l'objet de couverture. Les valeurs de remplacement sont présentées sur une base nette, pour autant que les accords de compensation soient légalement valables

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(d) Goodwill et immobilisations incorporelles

Autant en IFRS qu'en droit suisse, les goodwill et immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan.

Selon IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour réduction de valeur au moins une fois par année et est comptabilisé au coût diminué des pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour réduction de valeur s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût sous déduction des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, le goodwill et immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au compte de résultat.

(e) Produits et charges extraordinaires

Selon IFRS, des produits et charges ne peuvent être qualifiés d'extraordinaires que s'ils se distinguent clairement des activités ordinaires et que si leur survenance est exceptionnelle.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entre-prise (p.ex.: gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

(f) Activités abandonnées

Selon IFRS, les actifs et passifs d'une entité détenue en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan et figurent en tant qu'activités abandonnées dans le compte de résultat. En outre, ces actifs et passifs sont réévalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

En droit suisse, ces positions demeurent dans le bilan jusqu'à leur cession et ne sont pas réévaluées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat des autres éléments du résultat global, le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes (pages 76 à 159) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Interna-tional Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 8 mars 2011

Christophe Kratzer



SOMMAIRE	163
Compte de résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010	164
Bilan au 31 décembre 2010	165
NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE LA MAISON MÈRE	166
1 Passifs éventuels	166
2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie des propres engagements	166
3 Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing	166
4 Assurance incendie des immobilisations corporelles	166
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	166
6 Obligations émises	166
7 Principales participations	166
8 Dissolution de réserves latentes	166
9 Réévaluation des actifs à long terme	166
10 Actions propres détenues par la maison mère et les filiales	167
11 Capital-actions	167
12 Participants qualifiés	167
13 Produits provenant de filiales	168
14 Charges opérationnelles	168
15 Réserve légale générale	168
16 Résultats non distribués	16 8
17 Proposition de répartition du résultat disponible	16 8
18 Gestion des risques	169
19 Rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif	169
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	172
CONTACTS ET ADRESSES	175

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2009 millions de CHF
Produits			
Produit des opérations d'intérêt provenant de filiale	es	12.2	14.0
Produits provenant de filiales	13	25.7	38.5
Gains de change			9.0
Total des produits		37.9	61.5
Charges			
Charges d'intérêt payées aux filiales		(0.8)	
Charges de personnel		(18.5)	(23.2)
Charges opérationnelles	14	(12.6)	(17.2)
Amortissements		(8.2)	(10.6)
Pertes de change		(17.6)	
Perte de valeur d'investissements dans des filiales	7	(433.0)	(0.5)
Charge d'impôts		(4.0)	(2.3)
Total des charges		(494.7)	(53.8)
(Perte)/Bénéfice net		(456.8)	7.7

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

N	Exercice se terminant le 31 décembre 2010 ote millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2009 millions de CHF
Actifs		
Créances envers des filiales	3.9	7.1
Autres actifs	1.9	0.6
Actifs courants	5.8	7.7
Participations	1,206.3	1,635.1
Créances subordonnées sur des filiales	264.9	276.9
Immobilisations corporelles		0.1
Immobilisations incorporelles	0.6	1.1
Frais d'établissement	0.3	7.9
Actifs non courants	1,472.1	1,921.1
Total de l'actif	1,477.9	1,928.8
Passifs		
Engagements envers les filiales	25.8	9.4
Comptes de régularisation	16.9	14.0
Autres passifs	5.9	5.9
Passifs courants	48.6	29.3
Total du passif	48.6	29.3
Actions		
Capital-actions	11 73.3	73.3
Titres de capitaux propres sans droit de vote		
(Bons de participation)	11 6.0	6.0
Réserves légales	1,806.8	1,809.1
dont réserves issues d'apports de capital	1,603.0	1,608.9
dont réserves issues d'apports en capital pour propres action	ns 203.8	200.2
Résultats non distribués		3.4
(Perte)/Bénéfice net de la période	(456.8)	7.7
Total des capitaux propres	1,429.3	1,899.5
Total du passif	1,477.9	1,928.8

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les états financiers d'EFG International AG ont été établis conformément au Code suisse des obligations.

Si nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

1. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 3,893 millions (2009: CHF 1,684 millions). Ce montant comprend une somme de CHF 2,757 millions (2009: CHF 1,301 millions) en lien avec des produits structurés émis par une filiale (qui ne bénéficie pas d'une note de crédit distincte) et garantis par EFG International qui lui, est noté. Les risques inhérents à ces engagements de la filiale sont entièrement couverts au niveau de la filiale et garantis par des actifs de valeur équivalente (essentiellement des dépôts en espèces).

2. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS

Il n'y a pas d'actifs de ce type.

3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

4. ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se montent à CHF 0,04 million (2009: CHF 0.1 million) et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par une filiale pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 0.9 million (2009: CHF 1.2 million).

5. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

6. OBLIGATIONS ÉMISES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

7. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

Les participations principales sont indiquées dans la note 30 (page 133) relative aux comptes annuels consolidés. Au cours de l'exercice, la société a procédé à une dépréciation de la valeur comptable s'élevant à CHF 433.0 millions d'investissements dans des filiales à la suite de la perte de valeur des sociétés holding de Marble Bar Asset Management, C.M. Advisors et des activités de Derivatives Structured Asset Management (voir notes 9 et 32.1 des comptes annuels consolidés).

8. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Il n'existe pas de réserves latentes.

9. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

10. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2010, les filiales détenaient 0 Bons de participation «B» (2009: 0) et 12,412,211 actions nominatives (2009: 12,283,094). Voir note 41.3 des comptes annuels consolidés en page 145.

11. CAPITAL-ACTIONS

	31 December 2010 CHF millions	31 December 2009 CHF millions
146,670,000 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 0.50	73.3	73.3
400,000 Bons de participation «B» à la valeur nominale de CHF 15.00	6.0	6.0
Total capital-actions	79.3	79.3

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,282,500 au maximum par l'émission de 4,565,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 par l'émission de 20,000,000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs des droits de conversion et/ou d'options.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 28 avril 2012 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

12. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassaient 5% étaient les suivants:

	Actions	31 décembre 2010 participation de %	Actions	31 décembre 2009 participation de %
EFG Bank European Financial Group SA*	72,366,556	49.34	72,366,556	49.34
Lawrence D. Howell	8,052,000	5.49	8,052,000	5.49

^{*} EFG Bank European Financial Group SA est détenu indirectement à 100% par les intérêts de la famille Latsis. Pour de plus amples détails, se référer à la notice «Significant Shareholders» publiée par la Bourse suisse sous www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_en.html?issuer=14226&fromDate=20100101

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

13. PRODUITS PROVENANT DE FILIALES

Les produits provenant de filiales comprennent:

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Redevances	14.5	13.2
Commissions de gestion	10.9	10.3
Dividendes		9.0
Autres services	0.3	6.0
Total	25.7	38.5

Il n'y a pas d'autres informations requises par l'art. 663b du Code suisse des obligations.

14. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles comprennent:

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF
Autres charges opérationnelles	(6.3)	(7.1)
Autres commissions payées aux filiales	(4.3)	(6.6)
Coûts des filiales	(2.0)	(3.5)
Total	(12.6)	(17.2)

15. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

Aucun montant n'a été alloué à la réserve légale générale en 2010 et 2009.

16. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

	31 décembre 2010 millions de CHF	31 décembre 2009 millions de CHF	
Au 1 ^{er} janvier	3.4	5.7	
Résultat net de la période précédente	7.7	(19.3)	
Transfert aux Autres réserves	2.3	50.3	
Dividende payé	(13.4)	(33.3)	
Au 31 décembre	-	3.4	

17. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT DISPONIBLE

Le Conseil d'administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, que la perte de l'exercice s'élevant à CHF 456.8 millions soit reportée à nouveau en tant que résultat négatif non distribué et de distribuer un montant de CHF 0.10 par action, totalisant CHF 13.4 millions (hors distribution anticipée non payable sur les 12,397,584 actions détenues au 31 décembre 2010 par une filiale. Le Conseil d'administration propose d'inscrire la distribution de CHF 0.10 par action proposée en 2010 au nouveau poste du bilan «Réserves issues d'apports en capital» qui doit également être approuvé. Sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale et de l'autorisation de l'Administration fiscale fédérale, cette distribution sera exonérée de l'impôt anticipé suisse.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

18. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 97.

19. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2010

F	Rémunération de base	Rémi	unération variable	Autre rémunération		2010
	En espèces	Bonus en	Plans d'intéresse-	(3)	Charges sociales	Total
	CHF	espèces (1) CHF	ment (2) CHF	CHF	CHF	CHF
Conseil d'administration						
Emmanuel L. Bussetil (4)	660,000				50,362	710,362
Erwin Richard Caduff						-
Spiro J. Latsis (4)	175,006				12,023	187,029
Hugh Napier Matthews						-
Hans Niederer	235,008				14,539	249,547
Pericles Petalas (4)	137,500				7,423	144,923
Total Conseil d'administration	1,207,514	-	-	-	84,347	1,291,861
Comité exécutif						
Total Comité exécutif	8,460,857	-	150,000	3,807,006	1,127,376	13,545,239
dont rémunération la plus						
élevée: Lawrence D. Howell,						
CEO	4,003,607			24,996	326,627	4,355,230

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2010.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2011 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Pour les détails des plans d'intéressement, se référer à la note 50 des comptes annuels consolidés.
- 3) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élevant à CHF 3,807,006 comprennent une provision finale pro rata de CHF 2,112,279 payable en octobre 2010 en lien avec un plan d'intéressement à cinq ans et un montant de CHF 1,628,571 représentant une indemnité pro rata comptabilisée sur trois ans et demi.
- 4) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

(ii) Rémunération pour l'exercice 2009

ı	Rémunération de base		unération variable	Autre rémunération		2009
Conseil d'administration		Bonus en espèces (1) CHF	Plans d'intéresse- ment (2) CHF	(3) CHF	Charges sociales CHF	Total CHF
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				33,330	693,330
Emmanuel L. Bussetil (4)	000,000				00,000	-
Erwin Richard Caduff (5)	66,667			133,333	12,100	212,100
Spiro J. Latsis (4)						_
Hugh Napier Matthews	100,000				5,050	105,050
Hans Niederer	100,000				5,050	105,050
Pericles Petalas (4)						-
Apostolos Tamvakakis (6)						-
Total Conseil d'administration	n 926,667	-	-	133,333	55,530	1,115,530
Comité exécutif						
Total Comité exécutif	7,323,296		4,250,000	2,855,764	791,381	15,220,441
dont rémunération la plus						
élevée: Lawrence D. Howell,						
CEO	3,977,207			51,400	316,179	4,344,786

Notes

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2009.
- 2) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2009 (en lien avec des services futurs) et en 2010 (en lien avec des services passés) aux membres du Comité exécutif. Les plans d'intéressement ont une période d'acquisition de trois à quatre ans et peuvent être exercées entre trois et cinq ans.
- 3) Les autres rémunérations du Comité exécutif s'élevant à CHF 2,855,764 comprennent des provisions qui ont été constituées en vue de versements dans les années à venir prévus dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme à hauteur de CHF 1,800,000 et un montant de CHF 814,286 représentant une indemnité pro rata comptabilisée sur trois ans et demi.
- 4) Aucune rémunération versée à ces administrateurs.
- 5) Nommé le 29 avril 2009.
- 6) A rejoint le Conseil d'administration en 2009 et a démissionné la même année.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2010, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutifs étaient les suivants:

du Comité exécutifs étaient les suivants:		
	2010	2009
	CHF	CHF
Intérêts de la famille Cuoni*	8,147,525	7,794,225
Autres membres du Conseil d'administration	115,540	
Total Conseil d'administration	8,263,065	7,794,225
Lawrence D. Howell, CEO (membre du Comité exécutif recevant		
la rémunération la plus élevée)**	752,326	516,941
Autres membres du Comité exécutif	2,241,200	6,347,778
Total Comité exécutif	2,993,526	6,864,719

^{*} Prêts totalement couverts accordés à des proches.

Des taux d'intérêt variant de 0,59% p.a. à 6,31% p.a. sont prélevés sur les prêts en francs suisses en cours. Les prêts en cours au 31 décembre 2010 ont une échéance allant de un à huit mois.

(iv) Participations

Au 31 décembre 2010, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes:

les participations survantes.	Actions	Actions	Options sur	Options sur
	2010	2009	actions acquises	actions attribuées
Conseil d'administration				
Jean Pierre Cuoni, Président	6,809,500	6,836,000	313,808	623,087
Emmanuel L. Bussetil				
Erwin Richard Caduff				
Spiro J. Latsis*	72,366,556	72,366,556		
Hugh Napier Matthews	7,500	7,500		
Hans Niederer	50,000	50,000		
Pericles Petalas				
Comité exécutif				
Total Comité exécutif:	8,703,356	8,752,374	1,056,320	2,525,839
Lawrence D. Howell	8,052,000	8,052,000	538,648	
Lukas Ruflin	129,412	129,412	236,734	
James T. H. Lee	409,944	458,962	236,734	
Jean-Christophe Pernollet				
(à compter du 1 ^{er} octobre)				
Alain Diriberry	112,000	112,000	38,284	
Frederick Link			5,920	

^{*} Nombre total des actions détenues par les intérêts de la famille Latsis. Pour de plus amples détails, se référer à la notice «Significant Shareholders» publiée par la Bourse suisse sous www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_en.html?issuer =14226&fromDate=20100101

En ce qui concerne les actions détenues par les membres du Comité exécutif, la comparaison avec l'exercice 2009 se limite aux membres qui étaient en fonction au 31 décembre 2010 et ne tient pas compte des membres qui l'ont rejoint ou quitté au cours de l'exercice.

Les membres du Comité exécutif ont obtenu 2,525,839 options sur actions et unités d'actions de négoce restreint assorties de conditions liées à leur acquisition, laquelle sera possible dans la période allant de 2011 à 2013.

^{**} Prêts totalement couverts par des liquidités.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International AG Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan et les notes (pages 164 à 171) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

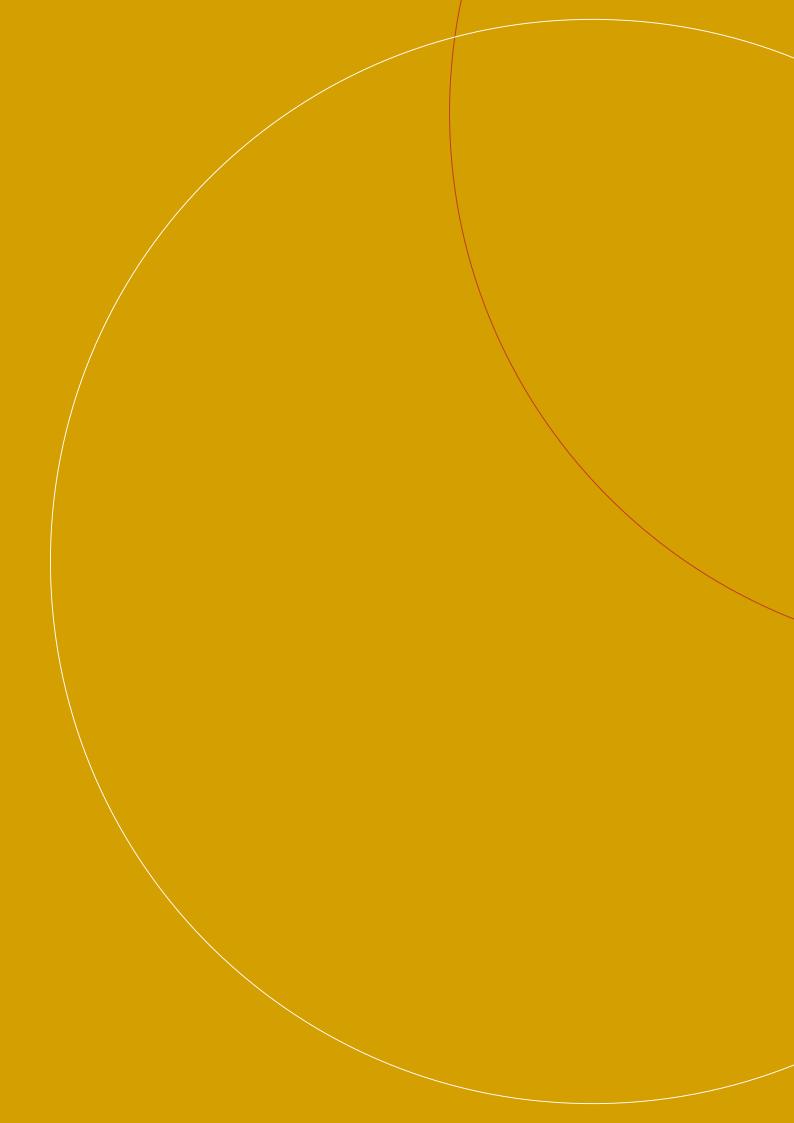
Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 8 mars 2011

Christophe Kratzer





EUROPE

SUISSE

ZURICH

EFG International AG

Bahnhofstrasse 12 8001 Zurich Tel +41 44 226 18 50

www.efginternational.com

EFG Bank AG

Bahnhofstrasse 16 / P.O. Box 2255 8022 Zurich Tel +41 44 226 17 17 www.efgbank.com

EFG Asset Management Services SA

Bahnhofstrasse 16 / P.O. Box 2255 8022 Zurich / Switzerland Tel +41 44 226 18 50

EFG Asset Management (Switzerland) SΔ

Bahnhofstrasse 12 / P.O. Box 2255 8022 Zurich / Switzerland Tel +41 44 226 18 50

EFG Financial Products AG

Brandschenkestrasse 90 / P.O. Box 1686 8027 Zurich Tel +41 58 800 10 00 www.efgfp.com

GENÈVE

EFG Bank SA

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 71 71

EFG Asset Management Services AG

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 71 71

EFG Asset Management (Switzerland) SA

24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 71 71

SIF Swiss Investment Funds SA

26 Quai du Seujet / P.O. Box 1211 Geneva 2 Tel +41 22 918 73 88

SION

EFG Bank SA

Rue de Lausanne 15 / P.O. Box 2026 1950 Sion 2 Tel +41 27 327 77 77

LUGANO

EFG Bank AG

Piazza Manzoni 3 6900 Lugano Tel +41 91 800 11 55

On Finance SA

Via Peri 9D 6900 Lugano Tel +41 91 910 20 60 www.onfinance.ch

ÎLES ANGLO-NORMANDES

GUERNESEY

EFG Private Bank (Channel Islands) Limited

P.O. Box 603, EFG House St. Julian's Ave., St Peter Port Guernsey GY1 4NN - Channel Islands Tel +44 1481 730 859

EFG Financial Products (Guernsey) Ltd

EFG House

St. Julian's Avenue, St. Peter Port Guernsey GY1 4PR - Channel Islands Tel +44 1481 709 022

JERSEY

EFG Offshore Limited

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600 www.efgoffshore.com

EFG Fund Administration Limited

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

EFG Private Bank (Channel Islands) Limited

Jersey Branch P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 700

EFG Trust Company Limited

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

DANEMARK

EFG BANK Danmark

Filial af EFG Bank (Luxembourg) S.A. Amaliegade 12, 2 DK1256 Copenhagen Tel +45 33 34 34 90 www.efgbank.dk

FRANCE

PARIS

EFG Gestion Privée

5, Boulevard de la Tour Maubourg F-75007 Paris Tel +33 1 44 11 13 00 www.efgfrance.com

FINLANDE

HELSINKI

EFG Bank AB

Helsinki Branch Pohjoisesplanadi 25 B Fl-00100 Helsinki Tel +358 9 668 93 20 www.efgbank.fi

ALLEMAGNE

EFG Financial Products (Europe) GmbH

Goetheplatz 2 D-60329 Frankfurt am Main Tel +49 69 970 979 901

GIBRALTAR

EFG Bank (Gibraltar) Limited

1, Corral Road / P.O. Box 561 PMB 6314 Gibraltar Tel +350 200 40 117

LIECHTENSTEIN

VADUZ

EFG Bank von Ernst AG

Egertastrasse 10 FL-9490 Vaduz Tel +423 265 53 53 www.efgbankvonernst.com

LUXEMBOURG

EFG Investment (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 892 L-2018 Luxembourg Tel +352 26 454 1

EFG Bank (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 385 L-2013 Luxembourg Tel +352 26 454 1 www.efgbank.lu

MONACO

EFG Bank (Monaco)

Villa Les Aigles 15 avenue d'Ostende, BP 37 MC 98001 Monaco Tel +377 93 15 11 11

EFG Financial Products (Monaco) SAM

Villa Les Aigles 15 avenue d'Ostende, BP 37 MC 98001 Monaco Tel +377 93 15 11 66

ESPAGNE

MADRID

EFG Bank (Luxembourg) SA

Sucursal en España Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 308 93 70

A&G Group

Asesores y Gestores Financieros Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 308 21 21 www.ayg.es

SUÈDE

STOCKHOLM

EFG Bank AB

Jakobsbergsgatan 16 Box 55963 SE-102 16 Stockholm Tel +46 8 555 09 400 www.efgbank.se

EFG Life AB

Jakobsbergsgatan 16 Box 55963 SE-102 16 Stockholm Tel +46 8 555 09 400

Quesada Kapitalförvaltning AB

Jakobsbergsgatan 16 SE-111 44 Stockholm Tel +46 8 555 09 650 www.quesada.se

KRISTIANSTAD

EFG Bank AB Villandsgatan 14 SE-291 31 Kristianstad Tel +46 44 121 790

ROYAUME-UNI

LONDRES

EFG Private Bank Limited

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 9111 www.efgl.com

EFG Independent Financial Advisers Limited

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 91 11

EFG Harris Allday

33 Great Charles Street Birmingham B3 3JN Tel +44 121 233 1222 www.efgha.com

EFG Independent Financial Advisers Limited

33 Great Charles Street Birmingham B3 EJN Tel +44 121 200 22 55

BANBURY

EFG Harris Allday 4/5 North Bar

Banbury, Oxfordshire, OX16 0TB Tel +44 1295 262 103

BRIDGNORTH

EFG Harris Alldav

25a St. Leonard's Close Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ Tel +44 1746 761 444

WORCESTER

EFG Harris Allday

Church Mews Ombersley, Worcestershire WR9 0EW Tel +44 1905 619 499

WOLVERHAMPTON

EFG Independent Financial Advisers Limited

Waterloo Court 31 Waterloo Road Wolverhampton WV1 4DJ Tel +44 1902 710 402

MOYEN-ORIENT

ÉMIRATS ARABES UNIS

DUBAI

EFG Bank Ltd

Dubai International Financial Centre Gate Precinct Building 5 P.O. Box 506502 Dubai Tel +971 4 362 1144

ABU DHABI

EFG Bank Ltd - Representative Office

(Abu Dhabi) 18th Floor RBS Building Salam Street P.O. Box 38950 Abu Dhabi

Tel +971 2 654 7800

ASIE

CHINE

HONGKONG

EFG Bank AG

Hong Kong Branch 18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 2298 3000

EFG Asset Management (Hong Kong) Limited

18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 2298 3000

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

Hong Kong Representative Office 18th Floor, International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong

EFG Bank AG

Tel +852 6305 2138

Shanghai Representative Office Unit 10, 65th Floor, Shangai World Financial Center 100 Century Avenue, Pudong New Area Shangai 200120 Tel +86 21 61680518

INDE

MUMBAI

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

Marshall Building, 1st Floor Shoorji Vallabhdas Marg Ballard Estate Mumbai 400 038 Tel +91 22 6634 9946

BANGALORE

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

201, Chancellors Chambers 1/33, Ulsoor Road, Bangalore-560052 Tel +91 80 4310 1000

HYDERABAD

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

DBS Business Centre, DBS House Office No. 104, S.P. Road 1-7-43-46 Secunderabad, Andhra Pradesh 500 003 Tel +91 40 278469/64509266

NASIK

EFG Wealth Management (India) Pvt Ltd

F-9, Suyojit Trade Centre Opp. Rajiv Gandhi Bhavan Sharanpur Road Nasik 422 002 Tel +91 253 2582141/42

INDONÉSIE

JAKARTA

EFG Bank - Representative Office Wisma 46 Kota BNI 31st Floor, Suite 31.06

Jalan Jend. Sudirman Kav 1

Jakarta 10220 Tel +6221 579 00123

PHILIPPINES

MANILA

EFG Bank AG - Representative Office Philippines 7th Floor Ascott Business Solutions Ascott Makati, Ayala Center Makati City 1224 Tel +632 621 5235

SINGAPOUR

EFG Bank AG

Singapore Branch EFG Bank Building 25 North Bridge Road #07-00 Singapore 179104 Tel +65 95 4888

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

EFG Bank Building 25 North Bridge Road #07-00 Singapore 179104 Tel +65 95 4997

EFG Asset Management (Singapore) Pte. Ltd

EFG Bank Building 25 North Bridge Road #07-00 Singapore 179104 Tel +65 95 4888

TAIWAN

TAÏPEI

EFG Securities Investment Consulting Co. Limited

Suite A-1, 14th Floor, Hung Tai Center No. 168 Tun Hwa North Road Taipei Tel +886 2 8175 0666

THAÏLANDE

BANGKOK

EFG Investment Advisory (Thailand) Co Ltd

Unit 8B, 8th Floor, President Tower 973 Ploenchit Road Lumpini, Pathumwan Bangkok 10330 Tel +662 656 2022

LES AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

MIAMI

EFG Capital International Corp.

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 482 8000

EFG Capital Asset Management LLC

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 482 8000

PRS Investment Advisory

801 Brickell Avenue, 16th Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 381 8340

EFG Capital International Corp.

720 Crandon Boulevard, Suite 109 Key Biscayne, FL 33149 Tel +1 305 482 8000

NEW YORK

EFG Capital International Corp.

805 Third Avenue, 20th Floor New York, NY 10017 Tel +1 212 753 5700

EFG Asset Management (New York) Inc.

805 Third Avenue, 20th Floor New York, NY 10017 Tel +1 212 609 2559

LOS ANGELES

EFG Capital Asset Management LLC

10940 Wilshire Blvd., 24th Floor Los Angeles, CA 90024 Tel +1 310 208 1590

CANADA

TORONTO

EFG Wealth Management (Canada) Limited

4100 Yonge Street, Suite 612 Toronto, Ontario M2P 2B5 Tel +1 416 250 9400

NIAGARA REGION

EFG Wealth Management (Canada) Limited

80 King St., Suite #615 St. Catharines, Ontario L2R 7G1 Tel +1 905 704 8400

OTTAWA

EFG Wealth Management (Canada) Limited

350 Sparks Street, Suite 909 Ottawa, Ontario K1R 7S8 Tel +1 613 565 4334

VANCOUVER

EFG Wealth Management (Canada) Limited

999 Canada Place, Suite 555 Vancouver, BC V6C 3E1 Tel +1 778 370 1650

BAHAMAS

NASSAU

EFG Bank & Trust (Bahamas) Limited

Centre of Commerce, 2nd Floor 1, Bay Street P.O. Box SS-6289 Nassau Tel +1 242 502 5400

EFG Bank & Trust (Bahamas) Limited

Lyford Cay Office P.O. Box SS-6289 Nassau

Tel +1 242 502 5400

BERMUDES

HAMILTON

C.M. Advisors Limited

Thistle House, 4 Burnaby Str. Hamilton - HM11 Bermuda Tel +1 441 295 59 29

ÎLES CAÏMANS

EFG BANK

Cayman Branch

3rd Floor, Strathvale House 90 North Church Street P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003 Tel +1 345 943 3350

EFG Wealth Management (Cayman) Ltd

3rd Floor, Strathvale House 90 North Church Street P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003 Tel +1 345 943 3350

ARGENTINE

Capital Asesores SRL

Blue Sky Building, Av. del Libertador 1068, 6 Piso C1112ABN Buenos Aires Argentina Tel +54 11 55 33 1200

COLOMBIE

BOGOTÁ

EFG Bank - Representative Office Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506 Bogotá D.C. Tel +571 317 4332

ÉQUATEUR

QUITO

EFG Bank - Representative Office Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela, Edifico El Dorado, Oficina 701, Floor 7 Quito

Tel +59322-241195

PÉROU

LIMA

EFG Capital Asesores Financieros S.A.C.

Amador Merino Reyna 295, Of. 501 San Isidro Lima 27 Tel +511 212 5060

URUGUAY

EFG Oficina de Representación Uruguay S.A.

Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248 WTC Torre II - Piso 20 CP 11300 Montevideo Tel +598 2 628 6010

EFG Oficina de Representación Uruguay S.A.

Rambla Gral. Artigas esq. Caille 15 Edificio Calypso - of 003 CP 20100 Punta del Este Tel +598 42 44 8882

ENONCÉS PRÉVISIONNELS

Ce Rapport Annuel contient des énoncés qui sont, ou peuvent être considérés comme étant, des énoncés prévisionnels. Dans certains cas, ces énoncés prévisionnels peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie spécifique à des prévisions. Ces énoncés prévisionnels comprennent tous des éléments qui ne sont pas des faits historiques. Ils apparaissent dans un certain nombre d'endroits dans le cadre de ce Rapport Annuel, y compris les déclarations concernant nos intentions, nos convictions ou nos attentes actuelles s'agissant, entre autres, des résultats opérationnels, de la condition financière, des liquidités, des perspectives, de la croissance, des stratégies et de la politique de dividendes et des industries dans lesquelles nous sommes actifs.

De par leur nature, les énoncés prévisionnels impliquent des risques connus et inconnus et des incertitudes puisqu'ils se réfèrent à des événements, et dépendent de circonstances, qui peuvent ou ne peuvent pas arriver dans le futur. Les énoncés prévisionnels ne sont pas des garanties de performances futures. Les investisseurs potentiels ne devraient pas accorder une fiabilité indue à ces énoncés prévisionnels.

Beaucoup de facteurs peuvent entraîner une différence substantielle de nos résultats opérationnels, de notre condition financière, de nos liquidités et du développement des industries dans lesquelles nous sommes actifs par rapport à ceux exprimés ou insinués par les énoncés prévisionnels contenus dans ce Rapport Annuel. Ces facteurs comprennent entre autres (i) la performance des investissements; (ii) notre capacité à retenir et recruter des responsables clientèle («client relationship officer») de premier ordre; (iii) les facteurs gouvernementaux, comprenant les coûts de respect des règles et l'impact des changements réglementaires; (iv) notre capacité à mettre en oeuvre notre stratégie d'acquisition; (v) l'impact des fluctuations sur les marchés des capitaux globaux; (vi) l'impact des taux de change des devises et les fluctuations des taux d'intérêt; et (vii) les autres risques, incertitudes et facteurs inhérents à nos affaires.

EFG International AG ne saurait en aucun cas être dans l'obligation de mettre à jour ou modifier ces énoncés prévisionnels que ce soit en raison d'une information nouvelle, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, et rejette d'ores et déjà expressément toute responsabilité à cet égard.



CONTACTS

ADRESSE

EFG International AG Bahnhofstrasse 12 8001 ZURICH

Tél +41 44 226 18 50 Fax +41 44 226 18 55

www.efginternational.com

INVESTOR RELATIONS

Tél +41 44 212 73 77

investorrelations@efginternational.com

MEDIA RELATIONS

Tél +41 44 212 73 87

mediarelations@efginternational.com

PHOTOS Erwin Windmüller & Sabine Dreher/Right to Play PRINT Printlink AG, Zurich

Ce rapport annuel est disponible également en allemand et en anglais.

© EFG INTERNATIONAL AG 2011